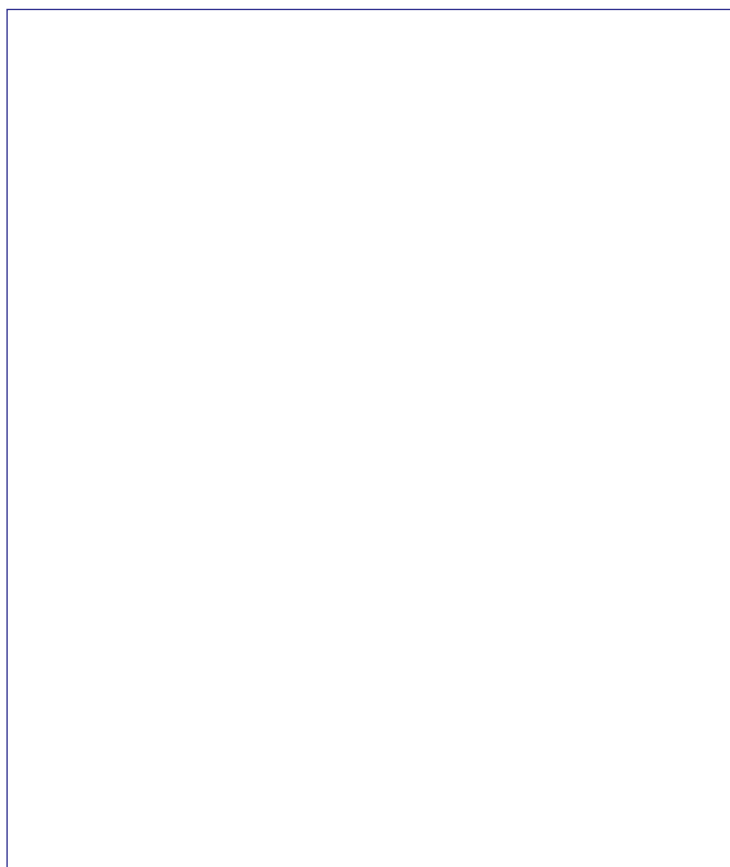


n°19 janvier 1998

SAMUDRA

REVUE

COLLECTIF INTERNATIONAL D'APPUI AUX TRAVAILLEURS DE LA PÊCHE



Chili : la pêche artisanale

Afrique du Sud : le livre blanc

Brésil : pour une pêche responsable

Le Forum mondial des pêcheurs et travailleurs de la pêche

Catalogne : la gestion des pêches

"A livelihood from fishing"

Philippines : l'île d'Apo

Atelier Internet

Le MSC : débat (suite)

Brèves

Sommaire

SAMUDRA revue de l'ICSF paraissant trois fois par an n 19 janvier 1998

☐	EDITORIAL	1
☐	CHILI Repoussée dans un coin	3
☐	ARGENTINE Beaucoup de lacunes	6
☐	ANALYSE Les prédateurs du patrimoine commun	11
☐	AFRIQUE DU SUD Ne pas refaire les erreurs des autres	19
☐	AFRIQUE DU SUD Un pragmatisme nouveau	22
☐	REPONSE Ouverture et transparence	24
☐	DEBAT Appel à coopérer	26
☐	DEBAT Espadrilles et costumes trois pièces	31
☐	ESPAGNE Un livre à méditer	36
☐	COMPTE-RENDU Une étape importante	41
☐	PHILIPPINES Un coin de paradis... Pour qui?	46
☐	EXTRAIT Vivre de la pêche	49
☐	DOCUMENT Un nouveau forum mondial	51
☐	DOCUMENT Doucement, la Tanzanie !	54
☐	COMPTE-RENDU Valeur NET(te) évidente	57
☐	PUBLICITE Publications de SAMUDRA	62
☐	DECES Adieu!	64
☐	BREVES Australie, Chili, UE, Japon, Russie, Italie, Philippines, Mexique, Pérou, Corée	66

Editorial

Un nouveau forum porteur de nouveaux espoirs

Au cours des dernières années, plusieurs évènements majeurs se sont produits dans le monde de la pêche. En 1994, c'était la ratification de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (UNCLOS), qui fera date dans l'histoire. Puis l'Accord des Nations unies sur la conservation et la gestion des stocks chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs a été adopté en août 1995 et pouvait être signé par les différents Etats. Cette même année, la Conférence de la FAO a également adopté le Code de conduite pour une pêche responsable. Enfin, une initiative totalement différente s'est concrétisée en novembre dernier à Delhi. Il s'agit de la mise en place d'un Forum mondial des pêcheurs et travailleurs de la pêche (WWF). Ce forum représente ceux qui participent directement à la capture, la transformation, la vente, le transport du poisson dans le secteur de la pêche de subsistance, la pêche artisanale, la pêche indigène et aborigène, la pêche traditionnelle. Ne peuvent en devenir membres les entreprises de mareyage, les grosses sociétés et leurs filiales de même que ceux qui pratiquent une aquaculture industrielle. Le forum a pour principal objectif de protéger, de défendre et de renforcer les communautés qui vivent de la pêche. Il cherchera à améliorer la qualité de la vie de ces populations. A cette fin, il adopte un plan d'action pour mieux protéger la ressource des dangers qui la guette, qu'ils viennent de la mer ou de la terre. On peut citer la pollution, le tourisme, l'aquaculture industrielle et aussi la surpêche provoquée par des pratiques et des techniques non sélectives.

Le Forum encouragera la pêche durable, la conservation et la régénération des ressources halieutiques et une meilleure protection de tous les écosystèmes aquatiques. Il recommande que les pêcheries situées dans les eaux soumises aux juridictions nationales soient exploitées selon des droits clairement établis et qu'on accorde aux organisations de pêcheurs et de travailleurs de la pêche un rôle primordial dans la gestion des pêches tant sur le plan national qu' international. Il réclame un meilleur respect des accords internationaux ayant trait au secteur de la pêche et des mesures sévères à rencontre des transferts de flottes du Nord vers le Sud. Le Forum se veut à la fois éducateur et militant. Il souhaite une plus grande vigilance de la part des pêcheurs et une meilleure organisation.

La création du Forum mondial est en quelque sorte l'aboutissement d'une démarche entamée au cours de la Conférence internationale des travailleurs de la pêche et de leurs supporters qui avait eu lieu à Rome en 1984. Les travailleurs, venus pour la plupart des pays en développement, voulaient alors s'organiser sur le plan national avant de passer à des structures internationales. Le Forum vient maintenant remplir le vide qui existait au niveau mondial en ce qui concerne la pêche artisanale et la pêche aux petits métiers. Jusqu'à présent, les intérêts de ces catégories étaient défendus par des groupes de soutien comme l'ICSF.

Grâce au Forum, ce secteur (le plus important fournisseur de produits de la mer, en fait) pourra désormais pleinement s'exprimer dans les divers processus décisionnels qui, sur le plan international, ont trait au développement et à la gestion des pêcheries. Cette capacité nouvelle est particulièrement bienvenue au moment où un certain nombre de gouvernements réexaminent d'un oeil critique leur politique nationale des pêches qui penchait jusque là en faveur du secteur industriel.

Actuellement on assiste à une mondialisation croissante de la ressource sous l'impérieuse poussée des forces du marché et du fait qu'il existe des lieux de pêche bien plus productifs que d'autres. Dans ces conditions, seule une initiative de ce genre, capable de rapprocher les travailleurs par delà les continents, peut bloquer certaines tendances destructives qui se développent dans le domaine de la pêche et du commerce.

Le Forum s'efforcera de faire respecter les accords internationaux. En gagnant à cette cause les diverses organisations de pêcheurs à travers le monde, il pourra jouer un rôle particulièrement déterminant, pour ce qui est du Code de conduite pour une pêche respectable de la FAO notamment.

Au moment où la gestion des pêches adopte une approche plus régionale que strictement nationale, les structures du Forum mondial feront sans doute sentir leur influence sur les développements à venir. On parle maintenant de plus en plus d'écosystèmes et de quotas individuels transférables. Ce sont là, semble-t-il, les deux remèdes universels qui vont guérir tous les maux dont souffre le secteur de la pêche. Le Forum mondial, qui juxtapose les principes de durabilité et l'approche sociale, pourra faire en sorte qu'à côté des questions de préservation de la ressource et des habitats, on n'oublie pas les problèmes qui touchent à la vie et à la survie économique des pêcheurs. Nous souhaitons bon vent à cette entreprise et nous espérons qu'à l'aube du XXI^e siècle, le Forum mondial fasse clairement entendre sa voix lorsqu'on parlera de développement et de gestion des pêches.



Repoussée dans un coin

Au cours du dernier congrès de la CONAPACH, un certain nombre de problèmes importants de ce secteur ont été débattus

Le quinzième Congrès national des pêcheurs artisans du Chili a eu lieu en novembre 1996 à Talcahuano, dans le sud du pays. Les participants ont examiné les événements qui ont marqué les deux années écoulées depuis le lancement d'un programme d'action national.

Le Congrès représente pour les organisations de pêcheurs l'occasion unique et traditionnelle de se retrouver et d'adopter les politiques de l'année suivante. Il exprime bien le fait que le travail d'organisation et de cohésion sociale est toujours aussi important pour le développement, non seulement pour ceux qui participent directement à la vie de ce secteur mais aussi pour le pays tout entier.

La pêche artisanale concerne actuellement 60 000 personnes. En 1995, les quantités débarquées ont atteint 811 000 tonnes. L'état de la ressource reste toujours préoccupant et il faut faire face à de nombreuses difficultés. La CONAPACH a pour mission de développer le secteur de la pêche artisanale et de renforcer son organisation dans le cadre plus général de l'industrie de la pêche chilienne. Ce développement s'inspire d'une politique spécifique où sont exprimés le rôle de l'Etat et celui des diverses organisations professionnelles.

Le discours d'ouverture a d'emblée abordé l'un des problèmes les plus brûlants de la pêche artisanale en Amérique latine : le néolibéralisme et ses conséquences. On a le sentiment, au Chili en tout cas, que les politiques néolibérales (ou monétaristes) ont repoussé ce secteur dans un coin en confisquant les droits d'usage traditionnels des communautés de pêcheurs artisans. Les quotas individuels transférables (QIT) constituent l'un des outils de ces choix économiques. Il y avait des pêcheurs artisans au Chili bien avant l'arrivée des Espagnols au XVI^e siècle. Au cours de son discours d'ouverture, le président national en place en 1996, Don Hugo Arancibia Zamorano, a exprimé le souhait que la pêche artisanale continue à exister au XXI^e siècle.

En 1994, la CONAPACH a lancé un vaste programme d'action national basé sur quatre principes essentiels : l'organisation est une

condition préalable du développement, l'unité est une condition essentielle de tout progrès, le secteur de la pêche artisanale doit avoir sa propre politique de développement, la CONAPACH doit se décentraliser. Et pour prouver qu'on passait bel et bien à la pratique, le quinzième Congrès s'est tenu non pas dans la capitale mais dans le sud du pays.

Le document de fond pour le développement du secteur artisanal a été signé en août 1995 en présence du Président de la République.

C'était un moment vraiment historique car, pour la première fois, des représentants de l'Etat et des pêcheurs artisans se retrouvaient autour d'un accord officiel qui formule des lignes directrices basées sur d'autres points de vue politiques et techniques.

Cette politique de développement vise essentiellement à améliorer les conditions de vie des communautés de pêcheurs grâce à des mesures particulières et au renforcement des institutions du secteur de la pêche.

La nouvelle donne

Ce document n'a pas eu d'effets immédiats évidents. Mais le cadre est en place (la Loi sur la pêche de 1991 révisée, par exemple) et l'on pourra à partir de là aller de l'avant. Ces nouvelles relations entre l'Etat et la pêche artisanale se sont traduites par la création d'une zone côtière de cinq milles de large pour les pêcheurs artisans.

Cependant, comme les autorités considèrent qu'il est normal plutôt qu'exceptionnel que secteur industriel et secteur artisanal "interagissent" économiquement dans la bande littorale, la CONAPACH doit toujours faire des mains et des pieds pour boucher les trous dans cette zone théoriquement réservée.

Pour réaliser la décentralisation de la CONAPACH, il avait été dit qu'il fallait prévoir des consultations entre les trois grandes régions du pays (le Nord, le Centre, le Sud) qui ont des caractéristiques géographiques et climatiques très différentes, cela afin que toutes les institutions régionales s'accordent sur les objectifs.

Le programme d'action lancé en 1995 soulignait également la nécessité d'une meilleure représentation du secteur artisanal au sein du Conseil de la pêche qui est chargé d'informer le gouvernement et de donner des avis. Un fonds de développement a bien été constitué dans le cadre de la loi de 1991 sur la pêche. Actuellement il est alimenté uniquement par le produit des amendes infligées aux contrevenants et par une contribution de l'Etat qui est nettement insuffisante. Ce fonds est donc bien incapable de répondre aux besoins du secteur. Par rapport à la réglementation prévue par la dite loi, même si l'on observe une baisse des infractions, il faut cependant noter que les affaires qui réussissent à passer devant les tribunaux sont toujours fort peu nombreuses et que les moyens de contrôle et d'inspection restent insuffisants.

La politique de développement prévoyait explicitement la participation du ministère des travaux publics à la modernisation des infrastructures portuaires dans les baies et les bras de mer. Cela nécessite un programme d'investissements et l'extension du réseau routier pour transporter la production. On espère qu'il sera ainsi plus facile d'empêcher que la modernisation des petits ports traditionnels se fasse essentiellement au profit de l'industrie touristique ou de la pêche industrielle. A la CONAPACH on croit très fort que ces baies et ces rivières marines (caletas) utilisées par la pêche artisanale sont bien plus que de simples éléments géographiques. Ce sont des espaces économiques, sociaux et culturels complexes où les populations de pêcheurs plongent leurs racines. Pour bien faire comprendre cette réalité aux décideurs gouvernementaux, la CONAPACH a tenu à participer à l'élaboration de la politique nationale de gestion du littoral.

Faut-il ou ne faut-il pas que les pêcheurs artisans se transforment en micro-entreprises? C'est l'une des questions importantes que l'on se pose actuellement dans ce secteur sous l'influence des politiques économiques néolibérales et parce que les pêcheurs ont beaucoup de difficultés à obtenir des prêts dans les établissements bancaires publics ou privés. La CONAPACH pense que les pêcheurs sont, d'une part, capables de mettre au point des stratégies commerciales adaptées s'ils ont le souci de maintenir une union solide entre leurs organisations et que, d'autre part, il n'y a pas de raison qu'ils abandonnent leurs structures traditionnelles.

L'aspect "développement" du programme d'action consistait essentiellement à aider les organisations locales à améliorer leur niveau de participation. La CONAPACH a encouragé la création de comités régionaux de développement de la pêche qui puissent être

des interlocuteurs officiels des autorités publiques pour des politiques pertinentes et bien structurées. Il existe actuellement sept comités de ce genre au Chili. Au cours de l'assemblée de la CONAPACH, plusieurs ateliers avaient été prévus pour traiter divers aspects de la pêche artisanale.

Pour ce qui est de la zone réservée des cinq milles, la CONAPACH a déclaré qu'elle n'acceptera jamais une activité de pêche industrielle à l'intérieur de ces limites et elle a réclamé la suppression des articles qui y autorisent des activités de pêche industrielle et le chalutage. Le groupe de travail sur l'environnement et la recherche était d'avis que la CONAPACH pourrait s'adresser à des scientifiques spécialisés afin de mettre à la disposition des diverses organisations de pêcheurs confrontés à des problèmes de pollution les données techniques nécessaires et les évaluations qui s'imposent. Il a aussi été suggéré d'organiser des réunions de travail régionales pour mieux diffuser l'information sur la pollution et l'état de la ressource. La CONAPACH défend les caletas car elles constituent une part essentielle de l'héritage commun des pêcheurs : la pêche artisanale y a ses fondations. Mais dans certains endroits la situation est très difficile. On devrait y accorder, à l'usage exclusif des organisations de pêcheurs artisans, des droits de pêche non transférables pour une durée de 99 ans.

Autres aspects

Les organisations de pêcheurs artisans s'intéressent à l'aquaculture mais doivent faire des efforts de formation dans ce domaine.

On a aussi proposé la mise en place d'un réseau dont le siège serait à Santiago, la capitale du Chili, pour rassembler et diffuser les données concernant les cours et les marchés, et aussi d'un système national pour coordonner les ventes des centres producteurs de petite ou moyenne importance.

On a également suggéré de faire entrer la pêche dans certains programmes scolaires et d'accorder des bourses d'études supérieures aux enfants des pêcheurs artisans. On a proposé aussi la création d'un musée maritime consacré à l'histoire de la pêche artisanale chilienne.

Parce qu'elles sont relativement isolées, les baies qui abritent des communautés de pêcheurs ont du mal à profiter du développement. Et il leur est difficile de faire venir de l'argent public parce qu'on y manque de personnes capables de bâtir et de présenter des projets. Pour remédier à cette situation, il faudrait pouvoir disposer d'une équipe de conseillers techniques. Il est clair qu'en matière de projets de développement le manque de coordination entre les pouvoirs publics et les

pêcheurs constitue l'un des problèmes majeurs de la pêche artisanale.

On ne trouve pas, dans ce secteur, une véritable prise de conscience collective des problèmes, et ceux qui adhèrent aux divers organisations comprennent mal les problèmes de gestion qui se posent. En ce qui concerne la place des femmes, les congressistes ont convenu qu'on ne prête pas assez d'attention à cette question et ils ont proposé la création d'une section féminine.

La CONAPACH a demandé au gouvernement d'encourager la consommation des produits de la pêche artisanale qui représente, le tout dans le tout, une part très importante de la production nationale.

Autres recommandations

Diverses recommandations techniques ont également été faites en matière de ressources benthiques, pélagiques, démersales et aquacoles. La plupart d'entre elles incitaient le gouvernement à se préoccuper de la baisse des captures et à rechercher les voies et moyens de préserver la ressource. Dans le domaine de l'aquaculture, on lui a demandé de modifier les tarifs des concessions : les mêmes barèmes s'appliquent aux producteurs d'algues et de saumons bien que ces deux types de production aient des taux de rentabilité très différents.



Ce résumé du compte-rendu du quinzième Congrès national de la CONAPACH (Confederación Nacional de Pescadores Artesanales de Chile) a été fait par Elizabeth Bennett, étudiante en maîtrise de gestion des pêches à l'Université de Portsmouth (Royaume-Uni)

Législation des pêches

Beaucoup de lacunes

Si le projet de loi ne donne pas lieu à un vrai débat public, il débouchera sur une législation qui ne mènera à rien

Au moment où le Congrès s'apprête à adopter ce projet de loi, l'absence d'un tel débat pose véritablement problème, notamment sur certains aspects importants: changement de régime de gestion des pêcheries, introduction de quotas individuels transférables (QIT) pour les bateaux et pour les espèces.

Après les changements qui ont eu lieu au Sous-Secrétariat des pêches, les nouveaux responsables attribuent maintenant le quasi effondrement de la ressource au "modèle d'exploitation Olympique", comme on dit. C'est une façon élégante d'éluder le problème des responsabilités individuelles et politiques.

On accuse l'ancien système dont on dit qu'il reposait sur la propriété collective de la ressource à laquelle on avait librement accès, chaque pêcheur ou chaque propriétaire de bateau faisant tout son possible pour prendre le plus de poissons possible, sans observer la moindre limite.

Ces gens pensent que la solution est simple : il faut remplacer ce système par un autre. La ressource sera divisée suivant les espèces en "quotas privés" attribués à chaque bateau. Théoriquement, ce mécanisme poussera les propriétaires de quotas à prendre leurs responsabilités pour protéger la ressource. Ils pourront également mieux planifier leurs activités sur l'année. En plus, chaque quota a une valeur d'échange et un prix sur le marché, ce qui augmente la valeur de l'entreprise de pêche.

On observe cependant que dans des pays comme l'Islande ou les Etats-Unis ces quotas individuels transférables ont déjà entraîné une concentration du capital entre les mains des propriétaires de bateaux congélateurs et de navires-usines.

Pire encore, ils accélèrent le processus de désintégration sociale marqué par le chômage et la marginalisation. A cause de cela des pays comme la Norvège, où la pêche tient une grande place, mettent en place divers systèmes pour protéger la petite pêche et la pêche moyenne contre les incursions des propriétaires de gros chalutiers.

Dans la dernière mouture du projet de loi qui a reçu l'approbation d'une majorité de députés au sein de la Commission des affaires maritimes, il est fait allusion en passant à la mise en oeuvre d'un système de QIT. Mais le texte ne précise pas comment il sera appliqué. Il reviendra au futur Conseil fédéral des pêches (CFP) de mettre au point tous les détails.

Le Congrès argentin n'a pas la volonté politique de débattre de la question centrale du "nouveau modèle" de gestion des pêches. Il délègue cette tâche à d'autres responsables. Dans certains pays, au contraire, le parlement a prévu dans ce domaine une législation très précise.

L'association CeDePesca a publiquement exprimé ses réserves vis-à-vis de cette évolution structurelle des pêcheries en Argentine. Dans ce processus imposé, la flotte des navires-usines qui représente 60 % des captures est en train de déloger le secteur traditionnel qui alimente en poisson frais les entreprises de transformation à terre.

On a aussi démontré que le changement ne s'est pas produit par le jeu naturel des investissements dans ce secteur mais plutôt par l'action des autorités de tutelle au Secrétariat à l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'alimentation. Par toute une série de résolutions et de mesures pratiques, ce sont elles qui, surtout au cours des six dernières années, ont imposé le nouvel ordre des choses.

Signes de conflit

Aujourd'hui, on peut très clairement discerner les signes d'un conflit entre les deux types de flottilles dans les quantités de merlu (*Merluza argentina* ou *Merluza hubbsi*) débarquées qui dépassent de 180 000 tonnes le rendement équilibré maximum. Les bateaux de pêche fraîche ont maintenu leurs historiques de capture en dessous de 300 000 tonnes tandis que les navires congélateurs ont, en six ans, poussé leurs prises jusqu'à environ 300 000 tonnes au mépris des limites légales et biologiques.

Devant une telle situation, deux solutions seulement se présentent : ou bien fixer des niveaux de quotas ou bien attribuer des

licences de pêche sur la base des quantités débarquées au cours des années passées.

Cela consoliderait encore la position de la flottille de bateaux congélateurs et aurait, par contre, de graves conséquences pour les entreprises de transformation à terre. Une autre formule serait de prendre en compte les historiques des captures pour la pêche fraîche et d'attribuer des quotas aux bateaux congélateurs sur la base de leurs captures en 1990.

L'instauration d'un système de QIT, qui attribue donc les quotas sur une base proportionnelle sans prévoir des contrôles ou des équilibres, constitue une façon bien détournée et compliquée de consolider la position des armateurs qui font partie du CAPECA (consortium des armateurs de bateaux congélateurs et bateaux-usines). A partir de ce tremplin, ils pourront encore accroître leur main-mise sur la ressource.

Dans une dépêche qu'il expédiait de Reykjavik (Islande), le 20 juillet 1997, le correspondant d'Associated Press, Bryan Brumley, indiquait que la population du port de Sudureyri était passée de 500 à 300 personnes après l'introduction du système des QIT parce que ce sont de plus en plus les gros bateaux qui prennent le poisson.

"Les gros opérateurs rachètent les quotas des petits pêcheurs et les transfèrent aux bateaux-usines qui assurent la transformation en mer, ce qui entraîne la fermeture des usines à terre. Il est clair que la vente des quotas constitue une menace pour les familles de

pêcheurs traditionnels de l'Islande" déclare M. Jonsson, un marin-pêcheur.

Dans un document de Greenpeace-Etats-Unis intitulé ITQs and Privatizing the Oceans (Les QIT et la privatisation de la mer) on peut lire : "Les QIT sont une façon d'institutionnaliser le processus actuel de concentration qui profite à ceux qui possèdent le plus de capitaux et les plus grosses flottilles. Des conglomérats tels que Tyson Seafoods ou KGI (propriétaire de American Seafoods) pourront obtenir la plus grande partie des quotas grâce aux historiques de capture de leurs navires. Ils seront bien placés pour acheter des quotas supplémentaires et pour soustraire les procédures d'attribution au contrôle public. Les forces du marché seront donc les seules à décider qui peut pêcher".

Point de vue namibien

Dans le numéro d'avril 1994 de Fishing News International, un représentant du gouvernement namibien exprimait un point de vue semblable. "Avec les quotas transférables, les entreprises bien en place qui ont la plus solide position financière, le meilleur accès au capital et la plus grande expérience administrative seront aussi les mieux placées pour accumuler des droits d'accès.

En fait, dans certaines régions et parmi certaines populations, ce qui freine le plus l'application des systèmes avec QIT c'est cette tendance clairement établie à l'accumulation et les conséquences socio-économiques (négatives) qu'entraîne pour d'autres la perte de leur quota.

Ayant cela à l'esprit, continuait le responsable namibien, nous avons étudié un certain nombre de mécanismes qui ont été expérimentés aux Etats-Unis et en Islande afin de réduire les effets socio-économiques liés aux QIT en imposant certaines restrictions aux personnes souhaitant procéder à des échanges de quotas.

A notre connaissance, le résultat final dans les pêcheries américaines d'espadon et de flétan est si complexe que tous les avantages liés à la transférabilité ont été balayés. C'est pourquoi, en Namibie, nous avons instauré un système basé sur des quotas individuels non transférables. Dans les rapports de la FAO et de la Banque mondiale, on exprime aussi des doutes sur l'opportunité des QIT pour les pays en développement."

Nous avons essayé, au risque de trop illustrer notre pensée, de démontrer clairement que cette référence subreptice au système des quotas individuels transférables dans le projet de loi sur la pêche est une façon de faire inadmissible.

Les choses étant ainsi, nous pensons qu'il est encore temps de mettre en oeuvre un régime de préservation de la ressource contraignant qui contribuera à réduire l'intensité de la crise actuelle de la pêche, aussi bien sur le plan biologique que socio-économique, sans encore aggraver la situation.

A cet égard, plusieurs systèmes ont été proposés. L'un consiste à protéger les historiques de captures des bateaux de pêche fraîche et d'introduire des QIT pour tout ce qui dépasse ces niveaux. L'importance du secteur artisanal est très largement reconnue. Plusieurs

traités et conventions de portée internationale reconnaissent cette évidence. Dans notre pays, cependant, la pêche artisanale n'a aucun statut juridique et le projet de loi n'y fait aucune allusion.

Il existe de nombreux programmes nationaux ou internationaux qui cherchent à développer et à améliorer le secteur artisanal. On peut citer, à cet égard, l'article 6.18 du Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO qui souligne " l'importance de l'apport de la pêche artisanale et de la pêche aux petits métiers en matière d'emploi, de revenu et de sécurité alimentaire".

Une vie décente

Ce document recommande également aux Etats de "protéger de manière adéquate les droits des pêcheurs et des travailleurs du secteur de la pêche à des conditions de vie sûres et justes". L'attribution de quotas ne doit pas masquer le fait que les pêcheries constituent une ressource naturelle. Si on veut que cette ressource puisse se renouveler et durer, il faut que les prélèvements qu'on y effectue demeurent dans des limites strictes. C'est pour cela que partout dans le monde on commence à s'accorder sur les principes d'une gestion participative.

Comités des pêches, conseils et autres organismes ont été créés comme autant d'institutions démocratiques où les divers opérateurs pourront tendre vers un consensus, partager les responsabilités pour assurer la pérennité de la ressource, empêcher également que certains prennent l'avantage sur d'autres.

Le projet de loi prévoit deux forums pour la participation : le Conseil fédéral de la pêche

CeDePesca

CeDePesca est une Ong qui a été créée récemment à Mar del Plata en Argentine. L'association a pour but de promouvoir une pêche durable qui tienne compte des principes d'équité sociale. Sa tâche essentielle est la recherche et la diffusion de l'information dans ce domaine. Elle effectue des études et entreprend des campagnes pour une meilleure prise de conscience des enjeux et pour un débat équilibré. Elle s'efforce de mettre en évidence l'importance des populations qui vivent traditionnellement de la pêche et la place qu'occupent les femmes dans ce secteur d'activité.

Pour devenir membre de CeDePesca, il suffit de partager les préoccupations fondamentales de l'association. Actuellement elle lance une campagne pour défendre les quotas historiques des bateaux de pêche fraîche et réclamer un système d'attribution qui oblige à les respecter.

Nous avons grand besoin d'une nouvelle loi sur la pêche pour remplacer la législation actuelle qui est trop vague. Mais c'est là une affaire importante et délicate. Et cela vaudrait peut-être la peine d'attendre encore un peu pour que, grâce à des débats publics, l'on puisse enrichir son contenu et éviter des pressions arbitraires et fallacieuses.

(CFP) et le Comité consultatif. Dans le premier organisme, il y aura le titulaire du nouveau sous-secrétariat à la pêche (avant que celui-ci ne devienne peut-être un jour le ministère de la mer), quatre représentants du PEN (Conseil exécutif national), un représentant de chaque province maritime.

Il est clair que cet organisme, qui est supposé jouer un rôle important comme équivalent du Secrétariat à l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'alimentation, est composé exclusivement de membres dotés d'un pouvoir exécutif. Il n'y a pas de liens établis avec les Conseils régionaux et les Comités des pêches provinciaux.

Le Comité consultatif comprendra des représentants des syndicats et des industriels (selon une décision prise par le CFP lui-même). Mais le Secrétariat ou le CFP ne seront pas légalement tenus de suivre les recommandations de ce Comité.

Nous ne comprenons pas pourquoi il existe toujours dans notre société une peur si fortement ancrée vis-à-vis d'une participation active des forces sociales et économiques à la gestion des secteurs où elle sont présentes. Pourquoi ne pas créer un comité de suivi ou même un conseil fédéral avec ces différents acteurs pour qu'ils expriment des recommandations, contrôlent la mise en oeuvre des politiques et s'impliquent sérieusement dans la gestion des pêcheries ?

Pourquoi ne pas établir des lignes directrices claires pour l'élection des membres de ce comité ? Pourquoi ne pas faire participer des associations comme Greenpeace et CeDePesca qui ont prouvé qu'elles avaient des choses très utiles à dire dans ce domaine de la pêche ? Pourquoi ne pas établir dès maintenant un lien entre les comités des pêches provinciaux et les conseils qui se mettent en place ?

Ce type de relations qui forme un véritable réseau fonctionne au Chili, en Islande, aux Etats-Unis par exemple. Il représente la meilleure garantie contre une gestion de la ressource au coup par coup. C'est également le meilleur moyen que nous ayons pour garantir une certaine stabilité législative.

Ce réseau constituerait en même temps un mécanisme permettant d'éviter la main-mise de quelques-uns sur la politique des pêches, y compris l'activité économique d'aujourd'hui et de demain et le secteur de l'emploi.

Ce projet de loi fait également interdiction à l'INIDEP (l'Institut national de recherche et de développement pour la pêche) de publier des statistiques ou des données informatives avant de les avoir au préalable soumises au Secrétariat.

Il faudrait au contraire diffuser toutes les informations sur la ressource dont peut disposer un Argentin. Les autorités seraient tenues par la loi de les publier dans les vingt-quatre heures. Nous ne parlons pas évidemment des rapports préliminaires. Mais toutes les statistiques et les informations provenant des travaux de l'INIDEP devraient être disponibles afin qu'elles puissent faire l'objet de débats tant qu'elles restent d'actualité. **§**

Ernesto Godelman, Président de
CeDePesca, Mar del Plata (Argentine)

Les prédateurs du patrimoine commun

Il ne faut pas se contenter de s'occuper du poisson et de son habitat. Il faut aussi s'intéresser aux personnes qui pêchent et à leur bien-être matériel

Je voudrais tout d'abord remercier le Comité organisateur d'avoir bien voulu me faire venir d'Israël pour parler des développements en cours dans le secteur de la pêche, du point de vue des pêcheurs. C'est ce que je vais m'efforcer de faire. Je poserai également un certain nombre de questions et aborderai un certain nombre de points qui me turlupinent en ce moment, et vous aussi peut-être.

Vous pardonnerez à un vieux loup de mer de rester fidèle au terme "pêcheur". Car j'ai été pêcheur pendant une grande partie de ma vie et, pour le reste, je me suis occupé des pêcheurs. C'est pourquoi cela me dérange qu'on parle maintenant de "récoltants" (harvesters). Ces deux termes ne me semblent pas synonymes. Pêcher ce n'est simplement récolter du poisson. Être pêcheur, c'est tout un art et une manière d'être, et un combat continu, souvent violent et dangereux, avec la nature. Les pêcheurs, hommes ou femmes, sont une espèce particulière de gens individualistes, braves et intelligents qui—vous avez le droit d'être d'accord ou pas—entretiennent une relation sentimentale avec leur bateau, la mer et l'aventure et qui, incidemment, mettent à la disposition des habitants de notre planète quelque 90 millions de tonnes de poisson chaque année en essayant, ce faisant, de gagner décemment leur vie.

La pêche est aujourd'hui enlisée dans une situation extrêmement complexe et contradictoire : d'une part le marché est de plus en plus porteur, les cours montent, la technique fait des progrès, et d'autre part la ressource s'amenuise ou s'effondre. Et au milieu de tout cela, il y a les travailleurs de la pêche.

Commençons par jeter un coup d'œil sur l'état de la ressource à l'échelle mondiale. Certains stocks sont encore sous-exploités, la plupart sont exploités quasiment au maximum, d'autres sont pleinement ou même excessivement exploités. Ailleurs c'est carrément la surpêche et, dans quelques cas, l'effondrement des stocks. Quelle que soit la capacité de pêche réelle, les quantités débarquées annuelles varient entre 80 et 90 millions de tonnes. Le sentiment général,

exprimé par la presse et les autres médias varie entre morosité et déprime.

Un tel sentiment est-il vraiment justifié ? Dans une nouvelle analyse portant sur une période de quarante-cinq ans (1950-1994), la FAO fait état de la possibilité d'une augmentation substantielle des quantités totales de poissons de mer débarquées. Une croissance pouvant aller jusqu'au tiers des prises mondiales semble envisageable grâce à un nouveau développement des 40 % de stocks sous-exploités, essentiellement dans l'Océan Pacifique et dans l'Océan Indien, et grâce à la mariculture (saumon non compris). On peut encore gagner 10 % par des mesures de gestion appropriées. De telles mesures ont été appliquées pour les stocks de morue du Nord-Est Arctique dans la Mer de Norvège et la mer de Barents et aussi aux Philippines, à Chypre et dans le Golfe de Castellamare en Sicile. Tout cela en dehors du poisson pêché mais qui, pour diverses raisons, n'est pas débarqué ou n'est pas déclaré ou en registre. On estime ces quantités à 27 millions de tonnes.

Malheureusement le secteur Nord-Ouest de l'Océan Atlantique abrite la plupart des stocks de poissons de fond dont on dit qu'ils sont surexploités. Depuis le début des années soixante-dix, l'Atlantique produit, avec des hauts et des bas, de moins en moins de poisson. Fluctuations environnementales mises à part, ce déclin doit être attribué en grande partie à la surpêche. Comment cela est arrivé, pour quelles raisons, comment faire pour que cela ne se reproduise plus, voilà bien de grandes questions ! Le poisson de mer est une ressource qui a bien sûr des limites, mais que savons-nous au juste de ces limites ?

Le rôle de la science

Pour débattre de la débacle de la gestion des pêcheries, essayons d'abord de savoir en particulier comment les stocks réagissent à l'effort de pêche et à l'environnement. Quelle est réellement la valeur scientifique de la science qui sert à déterminer les niveaux de rendement souhaitables et /ou l'effort de pêche approprié ? Quel est le degré de fiabilité des méthodes d'évaluation utilisées pour parvenir aux réponses qui nous sont proposées ? Car

entre spécialistes les discussions vont bon train pour savoir si le nec plus ultra de leur science halieutique fournit réellement une base solide pour la mise en oeuvre d'une gestion rationnelle des pêcheries.

La pratique scientifique dans ce domaine repose sur des modèles mathématiques de l'exploitation des populations de poissons qui ont été élaborés il y a des dizaines d'années. Ils constituent, avec les relevés 0acoustiques, les principaux piliers de la sagesse qui servent d'assise aux systèmes de gestion actuels.

Nous savons tous combien il est difficile, malgré les nombreuses théories existantes, de prévoir le fonctionnement d'une économie, sans parler de contrôler ses rouages. Certains économistes affirment même que les systèmes économiques sont plutôt chaotiques et qu'on y trouve de nombreux facteurs aléatoires. Ceci est encore plus vrai pour les écosystèmes, notamment les écosystèmes des pêcheries. Qu'est-ce que l'écologie sinon "l'économie de la nature" ?

Prenons l'exemple de l'économie. Les principales unités d'échange économique, l'argent et ses équivalents, sont relativement peu nombreuses et la plupart des facteurs participants et la plupart des règles qui vont avec sont bien connues. Ce qui se passe en matière d'énergie et d'échange alimentaire dans chaque écosystème particulier est plus compliqué, moins connu. Les règles qui régissent les actions réciproques entre les divers "clients" et leur environnement ne sont pas encore bien définies alors que les unités d'échange sont nombreuses et que les "cours" varient constamment.

Ni l'écologie ni l'économie ne sont des sciences exactes. Le facteur humain et le libre arbitre se comportent souvent comme une mouffette dans une réception chic: les modèles économiques subissent quelques outrages. Les diverses fluctuations économiques, difficiles à prévoir pour la plupart, et d'autres modifications de l'environnement viennent bouleverser les calculs des savants, même lorsqu'on a utilisé les modèles de dynamique des populations halieutiques les plus affinés.

Et pourtant, c'est à ces données "scientifiques" qu'on a très largement recours pour prendre, en matière de gestion des pêcheries, les sages décisions qui s'imposent. Nous oublions trop souvent que toute théorie scientifique a tendance à être réfutée par la science. C'est une règle qui s'applique également aux écosystèmes des pêcheries.

La plupart des modèles utilisés par les biologistes n'expriment pas les changements et les fluctuations de l'environnement ni leur effet

en temps réel sur l'abondance, la mortalité naturelle, la disponibilité ou la vulnérabilité des populations de poissons. Ils font appel à des intrants "estimés" (plus ou moins approximativement), et le plus souvent ils laissent de côté les variables climatiques et hydrographiques, de même que les relations interactives avec d'autres espèces présentes dans le système.

On peut se fier à leurs modèles pour certains stocks vivant dans des conditions écologiques stables et, sous certaines réserves, pour les espèces qui ont une longue durée de vie. Même des modèles élaborés plus récemment pour des pêcheries multisécifiques ne constituent pas une solution satisfaisante, parce que la pêche intensive et les facteurs environnementaux (température de l'eau, par exemple) provoquent souvent des changements brutaux dans la composition des espèces et par conséquent dans tout l'écosystème de ces pêcheries.

A l'opposé, on trouve l'école "holistique". Les tenants de cette approche affirment qu'il ne faut pas faire confiance à une science qui traite d'une population de poissons particulière en mettant d'un côté les paramètres physiques de l'écosystème et d'un autre côté les proies, prédateurs et concurrents de cette population. Malheureusement, si les modèles traditionnels sont relativement simples, s'ils ne comportent pas de variables ou de données trop nombreuses et peuvent être utilisés à l'aide d'un matériel informatique simple, les modèles holistiques seront très difficiles à élaborer et à appliquer, leur structure étant très complexe.

Ces modèles exigeraient une évaluation de la mortalité et du recrutement en temps réel, pour chaque environnement particulier. Il faudrait que les effets de l'effort de pêche et des conditions environnementales sur tel ou tel stock soient bien décrits et que l'on comprenne mieux le fonctionnement des divers rouages de l'horloge écologique.

Avec les nouveaux ordinateurs et logiciels très performants, on entrevoit la possibilité d'intégrer modèles de population, données environnementales et interactions causales. Tant qu'on n'aura pas consacré assez de temps, d'argent et d'études à cette question, les modèles holistiques ne seront pas à l'ordre du jour. Il faut donc, pour l'heure, se débrouiller avec la méthodologie conventionnelle bien qu'elle reste inadéquate.

Lenteur des processus

A ce problème d'insuffisance des connaissances scientifiques s'ajoute un autre. Les divers stades du processus décisionnel prennent du temps : collecte des données, analyse, mise en forme, discussions avec les décideurs, tout le parcours nécessaire à la

recherche d'un accord sur les mesures à prendre, l'application de ces mesures enfin.

Entre le moment où certains phénomènes se produisent dans la pêche et le moment où le système de gestion réagit à ces phénomènes, il arrive fréquemment que deux années se passent. D'autres distorsion peuvent également apparaître.

Réceptifs à certaines pressions, qu'elles soit uniquement "ressenties" ou réellement subies, les scientifiques chargés d'évaluer les stocks ne disent pas alors la vérité, toute la vérité et rien que la vérité.

Il y a aussi le problème des partenaires que nous n'avons pas invités. Il fut un temps, l'industrie de la pêche était sinon le seul du moins le principal utilisateur et gardien des ressources marines, des lieux de pêche et de tout cet environnement. Ce n'est plus le cas.

On se bat de plus en plus entre concurrents pour accéder à la ressource. Nos nouveaux partenaires sont les flottilles minotières, la pêche sportive, l'industrie du tourisme et des loisirs, l'aquaculture, sans oublier les municipalités, les usines, les exploitants agricoles qui prennent la mer pour une poubelle.

Il y a aussi les Verts et leurs associations, les organismes gouvernementaux ou intergouvernementaux qui représentent les intérêts généraux de la société en matière d'environnement ou qui surveillent les effets de l'activité humaine sur les stocks de poissons et autres aspects de la vie marine. Tous ces gens peuvent être pour nous source d'irritation, mais on ne peut pas les ignorer.

L'un des problèmes avec certaines organisations écologistes c'est qu'elles semblent parfois confondre la conservation d'une espèce et de sa population avec la survie des individus qui la composent, même lorsque la population menacée finit par être hors de danger.

Il y a des organisations qui adoptent des positions extrêmes : il faudrait que les lieux de pêche retrouvent leur état primitif, qu'ils redeviennent des endroits vierges. Mais alors, on devrait arrêter totalement de sortir du poisson de l'eau.

Puis il y a l'évolution récente du secteur de la pêche, avec toutes les conséquences que cela peut avoir sur les pêcheurs et leurs communautés. Il suffit de regarder autour de nous.

Dans certaines régions, l'effort est passé de la petite pêche aux navires-usines capables d'opérer dans des zones de pêche internationales ou dans des zones nationales "octroyées". Cela a provoqué la "dislocation" (le terme est parlant) des flottilles de bateaux de moindre tonnage, la dislocation des équipages et de la main-d'oeuvre à terre. Ce sont des populations entières qui ont subi le contre-coup de cette évolution.

Certains stocks particulièrement importants ont été "vidés", et les pêcheries ont dû être fermées ou "rachetées", avec toutes les conséquences socio-économiques que cela comporte, le chômage des marins-pêcheurs notamment. L'introduction des quotas individuels transférables a permis à certains d'amasser des droits d'accès au détriment des petits opérateurs.

Parlons maintenant des conditions de vie du petit pêcheur dans le Tiers monde, et partout où le petit opérateur n'a guère accès à l'information, au crédit, à l'équipement, aux matériaux, au carburant, tout cela à des prix et aux conditions dont bénéficient les gros opérateurs. Beaucoup d'entre eux sont contraints de vendre leurs captures à des prêteurs qui pratiquent souvent des taux usuraires incroyables. Plus que l'état de la ressource, ce sont les conditions socio-économiques et socio-culturelles dans lesquelles ils vivent qui expliquent la détresse de ces pêcheurs.

Ils doivent aussi subir les incursions des gros navires sur leurs lieux de pêche traditionnels. Parfois ils se rebiffent, comme cela a été le cas récemment en Inde, en Indonésie, au Chili. Il est évident qu'avec la même ressource, la petite pêche peut faire vivre davantage de gens que les gros opérateurs. Les responsables politiques qui autorisent les flottilles industrielles, souvent étrangères, à pénétrer dans ces zones sous les prétextes souvent fallacieux que cela "rapportera au pays", que les performances économiques de ce secteur vont être meilleures, sont peut-être en train de faire plus de mal que de bien à leurs concitoyens.

Abordons maintenant le chapitre de la technique qui fait sans cesse des progrès en matière de capture, de navigation, de manutention et de transformation. Mais, sauf quelques rares exceptions, elle n'a pas encore réussi à mettre au point des engins de pêche vraiment sélectifs. Il apparaît que jouer sur la taille des mailles ne constitue pas un moyen vraiment efficace pour assurer la sélectivité de l'engin de pêche.

Une étude récente a démontré qu'une grande partie des espèces pélagiques sous-dimensionnées qui s'échappaient à travers les mailles du chalut mouraient plus tard, soit à cause du stress subi soit à cause de leurs blessures ou de la perte d'écailles. Pendant longtemps, on a considéré le filet maillant comme une méthode de pêche plutôt sélective. Il se pourrait cependant qu'elle donne lieu à des prises accessoires de poissons ou d'animaux marins inacceptables, comme c'est le cas dans la pêche au thon avec le filet maillant dérivant.

Dans un nombre croissant de pays, on accorde de plus en plus de poids aux aspects environnementaux (prises secondaires, rejets, surpêche, création de réserves marines...). Sans tarder, beaucoup de choses vont donc dépendre de facteurs technologiques et opérationnels.

Nous sommes en présence d'un marché très demandeur qui contrôle non seulement le

niveau de l'effort de pêche mais aussi les espèces ciblées et par conséquent les types d'engins et les méthodes en usage. Ce marché de plus en plus pressant et puissant pousse les professionnels de la pêche à adopter des techniques de plus en plus perfectionnées pour capturer et transformer de plus en plus de poissons. Dans certains secteurs, l'Atlantique-Nord par exemple, la ressource est exploitée au maximum.

Ceux qui vivent de la pêche subissent des contraintes qui génèrent des problèmes socio-économiques. Nous avons affaire à des systèmes de gestion des pêcheries qui se montrent chaque jour incapables d'assurer des taux de captures raisonnables parce qu'ils reposent sur une science halieutique encore insuffisante, parce que les mesures adoptées étaient mauvaises, parce qu'on continue à se chamailler entre pays et entre métiers, parce que la volonté politique fait défaut et parce que les moyens administratifs et les moyens de surveillance et de contrainte sont insuffisants.

Notons, sans vouloir ironiser, que lorsque la volonté politique se fait jour quelque part, qu'on débloque des fonds et qu'on met en place des moyens de contrôle suffisants, cela signifie habituellement que les stocks de poissons se sont déjà effondrés.

Il faut aussi parler du problème de la pollution d'origine humaine qui déverse dans la mer des nutriments, des poisons qui causent de gros dégâts dans les écosystèmes. Il arrive ici et là que le poison passe de l'eau dans le poisson et du poisson au consommateur. Nous avons des technologies qui ont tellement poussé les choses et l'effort qu'il faudra maintenant beaucoup de temps pour résoudre ces nouveaux problèmes.

Nous vivons dans une économie de marché caractérisée par la libre entreprise et l'accélération de la consommation. La plupart des gens ont l'air d'apprécier ce système et en veulent aux régimes politiques qui essaient d'intervenir dans leur manière "libérale" d'investir, de faire du commerce et des profits, de gérer la main-d'œuvre, etc..

L'idéologie qui sous-tend ce système est la suivante : si certains réussissent, chacun peut et doit réussir. Et certains parmi nous semblent d'avis que ces partis de catch généralisées peuvent se dérouler partout, même lorsqu'il s'agit de gérer les pêcheries.

Deux façons de voir

Cette situation, on peut l'analyser de deux points de vue : le court terme, le long terme. Sur le court terme, les opérateurs, qu'ils soient des entrepreneurs individuels ou des sociétés de pêche, sont en compétition pour exploiter la ressource disponible et essaient d'engranger

des profits le plus vite possible. Certains, les gros récoltants par exemple, peuvent réussir. Cette approche va bien avec une économie de marché où tous les coups sont permis et dont le moteur est la concurrence et la liberté des protagonistes qui peuvent courir après le profit comme ils l'entendent, dans le respect ou en dépit de la loi.

Que cela soit une bonne ou une mauvaise chose ailleurs, on ne va pas en discuter. En ce qui nous concerne, c'est pour la pêche une bien mauvaise chose. Ceux qui participent à cette course mondiale de la concurrence essaient d'obtenir une part sans cesse plus grande du gâteau.

Quelle que soit la taille réelle du gâteau dans la pêche de capture, il a, malgré des dimensions fluctuantes, des limites évidentes. Et nous savons tous combien il devient fragile et vulnérable sous la pression des flottes industrielles concentrées. Nous savons aussi à quelle vitesse ce gâteau peut se rapetisser, surtout là où sont les meilleurs morceaux.

A long terme, cette façon de tirer son épingle du jeu par tous les moyens entraîne des effets mortels pour les communautés de pêcheurs, l'industrie de la pêche et l'ensemble de la société. Car tout le monde a intérêt à ce que les quantités débarquées se maintiennent à des niveaux raisonnables et qu'un maximum de gens puissent profiter des diverses activités du secteur de la pêche.

Bref, il nous faut un système qui garantisse une exploitation rationnelle des ressources halieutiques et qui génère pour les travailleurs de la pêche et leurs communautés en général des profits convenables tant sur le plan

économique que sur le plan social. Qu'on le veuille ou non, cela nous ramène au problème de la gestion des pêcheries.

Bien que les puissants navires d'aujourd'hui capturent normalement moins de poissons par unité d'effort que les bateaux d'il y a quelques dizaines d'années (plus petits, plus faibles, moins chers), la concurrence internationale ou locale et la pression du marché viennent s'ajouter à des mesures de gestion irrationnelles pour maintenir à des niveaux excessifs l'effort de pêche.

La débacle des Grands Bancs et du Banc de Georges et le désastre écologique de la Mer Noire ont quand même fini par faire réfléchir les responsables gouvernementaux et les opérateurs sur la nécessité d'une bonne gestion nationale et internationale de la pêche et de l'environnement.

Pour qu'il y ait une gestion rationnelle de la ressource, il faut faire appel à toute l'information dont on peut disposer sur tel ou tel écosystème, en particulier les liens de cause à effet dans la pêcherie.

Il faut aussi déterminer des niveaux d'effort et de capture raisonnables. Mais pour bien gérer la ressource, il ne suffit pas de bien comprendre le mécanisme des écosystèmes.

Il faut aussi, dans le secteur concerné, bien connaître et bien étudier les populations de pêcheurs, les marchés, les industries, les services d'inspection et la détermination des responsables, sans oublier l'attitude des gens et la façon dont ils pourraient réagir à diverses mesures de gestion.

Même si elles reposent sur des quotas annuels ou des permis de pêche finement calculés, les mesures officiellement adoptées s'avèreraient inutiles si elles étaient rejetées par les populations de pêcheurs. Celles-ci n'ont-elles pas, en plus de leur droit légitime à ne pas être d'accord, mille et une façons de contourner des dispositions qu'elles considèrent injustes ou irréalistes ?

Certains écosystèmes souffrent de pollution. L'effondrement des pêcheries de la Mer Noire illustre bien ce que peut provoquer la pollution dans des bassins maritimes fermés ou semi-fermés. Il est clair que la gestion des ressources halieutiques va de pair avec la gestion de l'environnement, et cela de manière inséparable.

Certaines personnes pensent, à juste titre d'ailleurs, que la gestion des pêcheries doit se faire dans l'intérêt de l'ensemble de la société et pas uniquement au profit des communautés de pêcheurs. Il s'agit là d'une question politique et socio-économique : qu'est-ce qui profitera le plus à l'ensemble de la société, quelle est l'importance des travailleurs de la pêche et des communautés de pêcheurs dans cette société ? Et puis il existe aussi des tensions entre les différents secteurs de la pêche. Elles peuvent bloquer la mise en œuvre des politiques et, par voie de conséquence, rendre inopérantes les mesures de gestion.

Faut-il alors que les pêcheurs et l'industrie de la pêche laissent à d'autres le soin de prendre les initiatives, de déterminer les pratiques qu'ils doivent adopter dans les pêcheries ou encore d'étudier, d'élaborer et de mettre en œuvre les systèmes de gestion ?

Faut-il que les pêcheurs considèrent ces mesures de gestion comme autant de contraintes gênantes dont il s'agit de minimiser la portée par des moyens politiques ? N'est-il pas souhaitable au contraire que, grâce à diverses formes d'autogestion ou de cogestion, on fasse évoluer les mentalités pour que les pêcheurs respectent le "code de gestion" comme ils respectent le "code de la navigation" en mer, et pour que les gouvernements reconnaissent les avantages des modes de gestion à participation communautaire et professionnelle, en acceptant de se départir d'un pouvoir absolu en matière de fixation des TAC et de contrôle et de surveillance ?

Je suis persuadé que beaucoup de pêcheurs artisans et de petits pêcheurs, surtout ceux qui ne disposent pas de fonds suffisants, appliquent naturellement des systèmes d'autorégulation qui empêchent une surexploitation trop sérieuse de la ressource. Ils passent aussi d'un métier à l'autre, changeant de lieux de pêche, d'espèces cible. Lorsque les prises sont faibles et les cours trop bas, leur fond de roulement finit par disparaître et ils arrêtent de pêcher. L'effort global se réduit d'autant et la ressource "se repose".

Ce genre de mécanisme ne fonctionne guère dans les flottilles de chalutiers ou de senneurs qui sont souvent subventionnées. Ces navires bénéficient de facilités bancaires à taux normal. Il leur arrive d'exploiter les ressources côtières jusqu'au stade de la faillite, ou bien de capturer tout ce qui reste à prendre avant d'aller voir ailleurs. Et ce sont les pêcheurs du coin qu'on accuse ensuite. Citons cette vieille comptine anglaise :

*Ils pendent l'homme et fouettent la femme
Qui volent une oie sur le terrain communal.
Mais ils laissent filer la canaille
Qui vole le terrain communal à l'oie.*

Gérer une pêcherie ne se résume pas à fixer les quantités de poissons qui pourront être prélevées ou l'effort qui sera appliqué. Il s'agit aussi, qu'on l'admette ou pas, d'une question de répartition de la ressource entre les différents secteurs de cette industrie : combien de gens vont pouvoir vivre de la pêche, qui sont-ils ? On touche ici évidemment au domaine de la politique car le choix des instruments de gestion ne peut se faire qu'en tenant compte des objectifs fixés par les élus politiques. L'éventail de ces moyens est assez large. Pour choisir rationnellement ceux qui conviennent le mieux aux conditions locales, à la fois socio-culturelles, économiques, politiques, biologiques et physiques, il est essentiel que les objectifs politiques soient clairs.

Il y a des gens qui voudraient qu'on soigne toutes les maladies avec le même médicament. Celui qui est à la mode actuellement est le QIT (quota individuel transférable) qu'on peut acheter ou gagner "aux enchères" organisées par le gouvernement, et les revendre par la suite sur le marché si l'on veut. Ces gens pensent à peu près ainsi : l'effort de pêche, bien que déjà excessif, continue à croître parce que le poisson est un "bien communautaire" et que tout le monde essaie d'augmenter sa part du gâteau.

Cela conduit évidemment à des "tragédies" : les stocks se rapetissent et les pêcheurs s'appauvrissent. Donc ces gens disent : gérons l'affaire en "privatisant" la ressource. Et les "mieux disants", qu'il soient des individus ou des sociétés, vont gérer cette ressource au mieux de leurs intérêts financiers. Ce sont eux qui pourront le mieux s'occuper de la poule et de ses oeufs d'or. Le meilleur moyen de privatiser c'est le QIT négociable. Voilà qui est simple, n'est-ce pas ? D'autant plus que cela cadre bien avec la pensée économique dominante selon laquelle tout ce qui est privé fonctionne mieux que ce qui est public, et que les meilleures décisions se prennent en tenant compte du jeu de l'offre et de la demande et des profits qui en découlent.

L'histoire, cependant, regorge d'exemples où l'on voit qu'une ressource mise à l'encan finit par s'accumuler entre les mains d'un nombre sans cesse décroissant de gens. Je suis pratiquement sûr qu'avec les QIT et les droits de pêche cédés aux plus offrants, nous verrons bientôt la mer se couvrir de ranchs à la texane et de latifundia. Au bout d'un certain temps, les pêcheurs vont comprendre ce qui se passe. Mais cela ne servira à rien de leur dire que "le gros propriétaire" extrait de la ressource une

rente économique supérieure à ce que mille petits propriétaires pourraient jamais réaliser et que cela est tant mieux pour "l'économie" (à propos, l'économie c'est quoi ?). Il faut dire cela aux commandos marine quand on leur demande d'aller défendre les installations et les navires de ces gros bonnets. Je ne crois pas qu'il vient à l'esprit des pêcheurs "d'extraire des rentes économiques" de la ressource. Ce qu'ils veulent, c'est tout simplement gagner leur vie.

Cette façon de concevoir la gestion des pêcheries comme "une méthode pour extraire durablement le maximum de revenus de la ressource" trouve théoriquement sa justification dans la prémisse suivante : tous les profits réalisés sont recyclés dans l'ensemble de la société et chacun y trouve son compte. Allons donc ! Dans combien de pays voit-on les gros chalutiers qui exploitent la ressource locale réinvestir leurs profits dans l'économie nationale ? Qui peut me dire où passent les bénéfices d'exploitation des navires sous pavillon panaméen dont le propriétaire est une multinationale enregistrée au Libéria ou aux Iles Caïmans ? Sur ces navires l'équipage est composé de matelots originaires de l'Extrême-Orient ou du Sud-Est asiatique. La plupart d'entre eux reçoivent des salaires de misère et travaillent dans des conditions proches de l'esclavage. On autorise l'armateur à acheter un quota, et voilà un pavillon tout neuf qui flotte sur son bateau !

Des limitations lourdes et contraignantes, des privatisations qui entraînent la dislocation des populations de pêcheurs, des systèmes de gestion inadaptés ne peuvent être qualifiés de durables. On sait ce qui s'est passé aux Etats-Unis du temps de la "Prohibition". On sait aussi qu'en mer on peut faire des affaires "en douce" : vendre des prises accessoires ou des surplus à des commerçants ou des "Klondikers". Certains se mettent à l'eau avec des sacs de poissons qu'ils ramènent à terre tout en nageant. Du poisson blanc se transforme en "poisson noir" (marché noir). Avec l'accroissement de la demande et tous ces bateaux et ces gens désœuvrés, le prix à payer pour appliquer la réglementation deviendra prohibitif, et la corruption guettera ceux qui ont pour mission de contrôler et de surveiller. Je crains que dans certaines pêcheries n'apparaissent un jour des pratiques mafieuses.

Le capitalisme débridé

Tout ceci n'est pas une offensive contre le capitalisme et l'économie de marché. Ce qui est dénoncé ici c'est un capitalisme débridé. Le marché n'est pas une entité divine. Il existe des marchés monstrueux.

Nous savons tous combien celui de la drogue et celui de l'armement peuvent détruire la société si on laissait tout faire.

Je ne suis pas non plus contre les quotas, qu'ils soient transférables ou pas. Je voudrais tout simplement faire remarquer qu'ils peuvent convenir à certains endroits et à certaines situations mais pas partout. Leur application est une affaire locale.

Je pense, par exemple, que les qit seraient un bon outil de gestion pour la pêche au large de l'Antarctique. Examinons maintenant la question du "libre accès". On prétend qu'une pêcherie où tout le monde peut aller prendre ce qu'il veut ira nécessairement vers la surpêche. Mais là où des milliers de pêcheurs artisans utilisent de petites embarcations (pirogues, kattumarams, jangadas...) à partir de plages de débarquement, il n'est pas possible dans la pratique de limiter l'accès ou d'imposer des quotas de capture de quelque nature que ce soit. Dans ces conditions, pour éviter que ne se produise la fameuse "tragédie de la propriété commune", c'est l'effort de pêche qu'il convient de limiter.

Ce sont les pêcheurs eux-mêmes qui pourraient le mieux appliquer certaines mesures comme la limitation des jours de mer, des périodes de fermeture, des semaines écourtes, etc., à condition qu'elles ne réduisent pas les performances opérationnelles, qu'elles n'augmentent pas les coûts d'exploitation et qu'elles aient fait auparavant l'objet d'un accord collectif. Pour empêcher l'augmentation de la capacité de pêche, la limitation du temps de pêche pourrait aussi s'accompagner d'une limitation du nombre, de la taille et de la puissance du bateau. Là où la ressource est exploitée par des milliers de petits pêcheurs et où les profits tirés de la pêcherie se répartissent entre un grand nombre de gens, les quotas et la privatisation ne sont pas des instruments de gestion adaptés. Par contre, les QIT pourraient faire l'affaire dans des zones qui restent inaccessibles aux petits opérateurs ou bien dans des régions où les populations de pêcheurs sont trop clairsemées.

Ce qui convient pour un endroit peut se révéler totalement inadéquat ailleurs. On laisse trop souvent de côté les mesures de limitation de l'accès alors qu'elles peuvent se révéler efficaces, surtout lorsqu'on fait appel à des systèmes de cogestion. Pour résumer, je dirai, à tort ou à raison, que la pêche ce sont des gens qui produisent de la nourriture à partir de stocks de poissons, que la ressource d'une pêcherie est à la fois celle du poisson et celle des gens qui le capturent avec leurs divers moyens de production. Il faut donc que les politiques de gestion se préoccupent non seulement du poisson et de son environnement mais aussi des gens qui pêchent et de leur bien-être matériel.

Et je ne pense pas qu'on puisse gérer sainement des pêcheries si l'on choisit des mesures en tenant compte des seuls critères du marché et de la soi-disant "performance économique" tandis que le prix à payer sur le plan social et politique ne serait que bagatelle.

Ceux qui ont pour unique souci le profit financier et qui ne veulent pas connaître (ou ne savent pas calculer) l'impact social de leurs mesures favorites, devraient changer leurs critères. La plupart des gens sont maintenant d'accord pour dire que les paramètres économiques et financiers ne suffisent pas à assurer la protection de notre environnement. Et à ma connaissance, les pêcheurs et leurs communautés font aussi partie de l'environnement, comme le séquoia, les dauphins et les rhinocéros.

A vrai dire, à l'échelle mondiale, il est encore relativement facile de gérer les pêcheries. La situation est bien pire dans d'autres domaines : pour l'air que nous respirons, la couche d'ozone, la pollution marine, la pollution des eaux souterraines, l'effet de serre, la déforestation et même le nombre de nos spermatozoïdes. Ce n'est pas la surpêche, aussi sérieuse soit-elle, qui va détruire la vie sur notre planète mais plutôt la surpopulation et la pollution.

Que faire ?

Les travailleurs de la pêche ont le choix entre plusieurs types d'action. Ils peuvent évaluer de façon indépendante les recommandations des responsables politiques et des scientifiques. Ils peuvent se lancer dans des programmes de cogestion qui préservent l'avenir des communautés de pêcheurs. Ils peuvent lancer des plans anti-pollution. Ils peuvent encourager l'adoption de techniques sélectives. Ils peuvent enfin s'organiser pour participer à des activités conjointes et internationales.



Ce texte est la communication inaugurale faite lors de la Conférence des pêcheurs de l'Atlantique-Nord à Saint-John, Terre-Neuve (Canada), par Menakhem Ben-Yami, consultant en matière de pêche

Ne pas refaire les erreurs des autres

Cette lettre ouverte aborde certains aspects cruciaux de la nouvelle politique des pêches dans ce pays

Le Livre blanc sur la pêche en Afrique du Sud constitue une étape importante pour une redistribution plus juste des ressources halieutiques. Il tente de réparer les injustices du passé et cherche à constituer une base solide pour pouvoir exploiter durablement et équitablement ces ressources. Il met l'accent sur la solidarité entre les générations, sur l'impérieux devoir de pérenniser la ressource, sur une répartition juste et équitable des droits d'accès, sur la redistribution des revenus et des emplois en faveur des plus pauvres. Ce document revêt une importance toute particulière et il faut se réjouir de cette initiative.

On peut cependant s'inquiéter à bon droit de certains aspects des réformes qu'il propose. Plusieurs des mécanismes détaillés dans le texte semblent être en contradiction avec les nobles idéaux dont il s'inspire.

Nous nous inquiétons en particulier de ce que la nouvelle politique ne parle pas de rendre aux pêcheurs artisans les droits d'accès (et donc les moyens d'existence) qui leur avaient été enlevés par la force dans les années soixante-dix. Le régime d'apartheid avait fait d'eux des délinquants, des braconniers. Aujourd'hui on les classe dans la catégorie "pêche de subsistance" et on limite étroitement leur droit de pêcher pour vivre. L'étiquette qu'on leur donne dit bien qu'ils ont juste le droit de subsister. Compte tenu des conditions décrites par le Livre blanc pour pouvoir exercer une activité de pêche artisanale, on peut affirmer qu'on refuse à ces gens le droit de vivre comme ils l'entendaient traditionnellement, qu'on leur refuse l'accès à la ressource sur un pied d'égalité et qu'on compromet leur droit de travailler et de gagner leur vie comme les autres. Ce sont là des lacunes sérieuses. Si on n'y porte pas remède, les nobles objectifs de la nouvelle politique des pêches, qui déclare vouloir élargir l'éventail des opérateurs et ouvrir plus largement l'accès à la ressource pour ceux qui avaient été auparavant victimes de discrimination, resteront des vœux pieux. On lit également dans le Livre blanc que "en ce qui concerne l'emploi dans la pêche de subsistance, on ne dispose pas d'informations fiables". Cela, à notre avis, équivaut à réfuter l'existence de ce

secteur pourtant important et à dénier à ces pêcheurs le droit de pratiquer la pêche. Il importe de réagir au plus vite pour lutter contre cette incompréhension et l'insuffisance des données d'information.

Nous nous inquiétons aussi de la place accordée à ces "droits réels" qu'on peut acquérir selon un mécanisme transparent et concurrentiel contre versement d'une somme appropriée. Car dans bien des régions du globe, ce mode de répartition des quotas basé sur l'argent ou le marché a dépouillé les pêcheurs artisans. Les QIT (quotas individuels transférables) ont eu pour résultat de concentrer les droits d'accès et la propriété des quotas entre les mains de quelques grosses sociétés de pêche.

Autres façons de faire

Il existe d'autres façons plus équitables de répartir les quotas et d'établir des droits d'accès, grâce aux droits d'usage territoriaux et à l'institution de quotas communautaires. Ces systèmes permettent une participation plus large et constituent un bon rempart contre l'accumulation des quotas.

Il est sans doute juste et souhaitable que ceux qui profitent des richesses de la mer contribuent d'une manière ou d'une autre à la bonne gestion des ressources halieutiques. On nous permettra cependant de faire remarquer qu'il est possible de récupérer une partie de ce que cela coûte sans faire appel à des systèmes où il faut payer des droits.

Dans le Livre blanc, on trouve d'ailleurs (section 3.8) l'exemple de la participation des communautés locales à la gestion de la ressource. La cogestion permet à la fois d'assurer une plus grande participation des acteurs et de répartir le poids financier des structures administratives entre les divers groupes concernés. Quand il faut d'abord passer par le versement de droits d'entrée pour avoir accès à la ressource, les possédants sont d'emblée favorisés par rapport aux plus démunis. Cela peut empêcher les catégories désavantagées sur le plan économique de se faire une place dans le secteur de la pêche. Cela peut entraver les politiques de redistribution

de la richesse et des avantages sociaux aux populations défavorisées.

Nous pensons que le Livre blanc commet une erreur fondamentale : il confond le nombre de pêcheurs et la capacité de pêche. Nous pensons qu'en accordant une plus grande importance au secteur de la petite pêche et en choisissant des techniques appropriées, on pourra restructurer les pêcheries de façon à fournir du travail à un plus grand nombre de personnes.

Nous pensons qu'on n'accorde pas assez d'importance à la sélectivité et à la diversification des engins de pêche. En dosant convenablement périodes de pêche, sélectivité, capitaux et main-d'œuvre, on pourrait réduire l'effort de pêche, tout en permettant aux catégories les moins avantagées de trouver plus de travail et plus de revenus. Il importe d'accorder plus d'importance à ces divers aspects, sans oublier la création d'une zone réservée exclusivement à la pêche artisanale dans une bande côtière délimitée à l'extérieur par une courbe isobathe de 110 brasses.

Nous pensons qu'il faudrait aussi accorder plus d'importance aux petits transformateurs et aux marchés qu'ils approvisionnent en Afrique afin que les protéines du poisson servent d'abord à nourrir les gens plutôt qu'à faire de l'aliment pour le bétail.

Le Livre blanc s'intéresse surtout aux entreprises importantes qui font de la conserve, du congelé, de la farine et qui sont souvent verticalement intégrées. Cela ne permet pas de développer pleinement l'emploi et les revenus. Ailleurs en Afrique, la transformation artisanale du poisson (par fumage, salage, saumurage, séchage) constitue un secteur très actif qui fournit du travail à beaucoup de gens et des protéines bon marché à la population. Nous sommes persuadés que les abondantes captures pélagiques (pilchard, anchois, chinchard) et les prises accessoires des chalutiers et des senneurs seraient mieux valorisées par la transformation artisanale que par les conserveries ou les fabriques de farine, et ceci aussi bien en ce qui concerne l'emploi que la production alimentaire.

Nous avons constaté que les entreprises industrielles relativement importantes et centralisées emploient beaucoup moins de main-d'œuvre que le secteur de la petite transformation décentralisée. Et les profits vont évidemment à un nombre de gens bien plus restreint. Ce secteur artisanal permettrait de redistribuer la richesse tirée de l'exploitation de la mer au profit des pauvres bien plus sûrement que les sociétés à direction "arc-en-ciel" dont parle le Livre blanc (section 4.6.1.3.). Malheureusement ces activités de transformation souffrent d'un gros handicap

du fait des contraintes imposées à la pêche de subsistance et à la vente de ses produits.

Nous regrettons, dans ce document, l'absence d'un prix d'intervention ou prix plancher. Un tel mécanisme permettrait aux pêcheurs artisans de mieux résister aux façons de faire d'acheteurs peu scrupuleux et à la fluctuation des cours suivant l'offre et la demande.

Nous avons constaté qu'en beaucoup d'endroits du monde le développement anarchique de la mariculture a entraîné la destruction d'un précieux environnement côtier, une baisse de la biodiversité et, pour les populations littorales, la perte de l'accès à la mer dont ils jouissaient traditionnellement. Nous vous demandons instamment de ne pas répéter les erreurs coûteuses qui ont été faites ailleurs. Car au nom du profit à court terme on a gravement mis à mal les perspectives de développement à long terme.

Accords de pêche

Pour terminer, et bien que le sujet ne soit pas explicitement traité dans le Livre blanc, nous aimerions faire part de nos réserves à propos de la signature d'accords de pêche avec des pays tiers. Nous avons en effet constaté qu'ils avaient tendance à favoriser le transfert de la surpêche européenne vers d'autres points du globe, et nous vous demandons de ne pas répéter les erreurs de certains autres pays africains. Nous y voyons des flottilles étrangères, souvent généreusement subventionnées par leur pays d'origine, utiliser des méthodes et techniques de pêche intensives pour exploiter au maximum des ressources halieutiques précieuses et vulnérables qui prennent ensuite le chemin de l'étranger. C'est tout l'avenir de ces pêcheries qui est ainsi menacé.

La situation est particulièrement mauvaise en Afrique de l'Ouest où des accords de pêche existent depuis longtemps. Voici ce que dit en termes explicites le Rapport 1996 de la FAO sur la E: "Les stocks au large sont intensément exploités... Dans une zone, des évaluations récentes font apparaître une diminution d'environ 50 % de la biomasse totale... La plupart des stocks démersaux sont pleinement exploités" (page 99).

Il nous semble que les flottilles étrangères (opérant en toute légalité ou illégalement) ont contribué à cet état de chose. Au Sénégal, par exemple, les navires de l'Union européenne ont d'abord pêché la crevette puis le thon et les espèces démersales. On passe maintenant aux stocks de pélagiques selon la stratégie classique de nombreuses flottilles industrielles de pêche lointaine : exploiter la ressource en descendant le long de la chaîne alimentaire.

Nous avons exprimé ces réserves dans un esprit de coopération et de solidarité. Ceci dit, nous vous adressons tous nos vœux pour que vous puissiez effectivement réorienter la politique des pêches de votre pays en faveur de ceux qui n'ont pour gagner leur vie que les ressources de l'océan.



Cette lettre, datée du 15 août 1997, a été adressée au Président de l'Afrique du Sud. Son auteur est Brian O'Riordan, chargé des techniques de pêche au Intermediate Technology Development Group, Rugby (Royaume-Uni)

Un pragmatisme nouveau

C'est l'esprit dans lequel ce pays tente de préserver la stabilité économique du secteur de la pêche

Je vous remercie beaucoup de m'avoir fait parvenir vos commentaires, à la fois nombreux et constructifs, sur le Livre blanc de la pêche qui a été préparé par mes services. C'est toujours une bonne chose de pouvoir s'informer sur ce qui peut se faire ailleurs dans le monde et d'en tenir compte pour ce qui nous concerne. J'aurai tous vos commentaires en mémoire (avec, bien sûr, ceux que me font parvenir de nombreux concitoyens) lorsque le projet de loi sur la pêche et toute la réglementation y afférant seront débattus dans les mois qui viennent.

Pour commencer, j'aimerais faire remarquer que le secteur de la pêche sud-africain est adulte et se porte plutôt bien, contrairement à ce qui se passe dans d'autres régions du monde. Cette activité occupe actuellement plus de 26 000 personnes. Ces gens ne seraient sans doute pas très contents si je soutenais un système particulier qui reviendrait à leur enlever leurs moyens d'existence actuels pour les donner à d'autres. C'est dans cet esprit que les auteurs du Livre blanc ont élaboré des dispositions pratiques qui, il me semble, permettront de maintenir la stabilité industrielle et économique de ce secteur tout en offrant à ceux qui avaient été auparavant marginalisés des moyens nouveaux pour pouvoir se faire une place dans les activités de pêche. Vous avez certainement noté que, parmi les objectifs de notre nouvelle politique, on mettait l'accent sur la création de petites et moyennes entreprises.

Je ne reprendrai pas dans le détail toutes vos suggestions mais je vais vous faire quelques brefs commentaires sur les huit points qui semblent vous inquiéter davantage.

Les définitions de pêche artisanale, pêche de subsistance, pêche traditionnelle, de même que pêche de loisir et pêche commerciale, sont clairement établies. Chacun peut sans doute, dans une certaine mesure, interpréter ces termes différemment. En ce qui me concerne, je vois clairement ce qu'ils recouvrent. De ce point de vue, le lien que vous faites entre un mode de vie "artisanal", la pêche de subsistance et la pêche illégale n'est pas facile à comprendre. Ceux qui actuellement capturent illégalement l'ormeau et la langouste

font sans doute des bénéfices immédiats mais ils mettent aussi systématiquement en danger les moyens d'existence de beaucoup d'autres. Si les gens font leur propre loi, il n'y aura pas d'avenir garanti pour le secteur de la pêche, alors que nous sommes en train d'essayer de mettre un terme aux iniquités du passé.

Je ne partage vos sentiments lorsque vous affirmez qu'il n'est pas souhaitable de faire payer l'accès à la ressource. Cela coûte cher de gérer des pêcheries et il est juste que les utilisateurs de la ressource paient pour le privilège dont ils bénéficient. Il faut évidemment que les enchères se déroulent dans la transparence, et il n'est pas nécessaire que les tarifs soient prohibitifs. Mes conseillers ont aussi étudié les systèmes de droits d'usage territoriaux et l'Afrique du Sud a brièvement caressé l'idée de quotas communautaires. Pour le moment, ces solutions ne sont guère adaptées aux conditions locales.

La cogestion est une option que je suis en train d'étudier. Et je suis sûr que ce que nous recherchons - un mélange de cogestion, de contrôle étatique et de taxes d'usage - convient aussi bien à l'Afrique du Sud qu'à d'autres pays du Premier ou du Tiers monde.

Les objectifs

Je suis sûr que ceux qui ont rédigé ce Livre blanc n'ont pas commis l'erreur de confondre capacité de pêche et pêcheurs. J'ai déjà souligné que la nouvelle politique prévoit davantage de petites entreprises et reconnaît également qu'il serait intéressant d'autoriser, entre autres, une certaine dose de pêche à la palangre et au chalut pour le merlu, qui est notre première espèce commerciale.

Vous proposez la création d'une zone côtière exclusivement réservée aux "pêcheurs artisans" jusqu'à -110 brasses. Une multitude d'autres pêcheurs s'en trouveraient lésés, notamment ceux qui pratiquent vraiment une pêche de subsistance ou une pêche de loisir. Cette mesure s'est révélée totalement inefficace en Namibie, où il existe d'ailleurs peu de pêcheurs dans ces deux catégories.

Grâce aux activités de transformation et de valorisation successives des captures,

beaucoup pourraient se faire un place dans le secteur de la pêche. Le Livre blanc préconise une telle démarche. Ceci dit, j'ai toujours du mal à comprendre votre raisonnement concernant l'activité "artisanale" dans ces secteurs alors que la définition de ce terme est claire.

Je suis par contre d'accord avec vous sur la question d'un prix plancher pour le poisson. Mais je ne suis pas certain que cette question doive impérativement être traitée dans un livre blanc.

Je ne pense pas que la mariculture va se développer au petit bonheur la chance en Afrique du Sud. Dans le cadre de la Direction générale des pêches maritimes, qui est de ma compétence, des groupes consultatifs ont été mis en place pour étudier les effets des activités aquacoles tant en ce qui concerne les politiques de gestion que les écosystèmes. Je suis persuadé que notre système de surveillance actuel permettra d'éviter ici toutes les conséquences fâcheuses que vous mentionnez.

Vous exprimez à juste titre des réserves sur les accords de pêche, quels qu'ils soient. Mon pays n'a nullement l'intention de brader ce dont nos propres pêcheurs ont grand besoin sous prétexte de gagner sur d'autres tableaux.

J'attire votre attention sur la troisième et dernière cartouche dans le paragraphe 470 du Livre blanc : on envisagera une participation étrangère uniquement "lorsque la capacité de pêche nationale est insuffisante et qu'une autorisation aura été spécifiquement accordée".

Ces réserves ayant été exprimées, je vous remercie très sincèrement pour tout l'intérêt

que vous portez à notre toute nouvelle politique des pêches. Si l'on veut qu'elle soit une réussite, elle a en effet besoin qu'on l'applique aussi bien en Afrique du Sud qu'à l'extérieur.



Réponse de M. Pallo Jordan, ministre sud-africain de l'environnement et du tourisme à Brian O'Riordan, chargé des techniques de pêche au Intermediate Technology Development Group, Rugby (Royaume-Uni)

Ouverture et transparence

La procédure de certification du projet MSC tente d'impliquer le plus possible tous les acteurs du secteur de la pêche

Je voudrais, en ce qui concerne l'article de M. Brian O'Riordan intitulé "Certains expriment des réserves" et qui est paru dans *samudra* en juillet 1997, clarifier quelques aspects relatifs aux modalités de certification ou d'homologation que nous sommes en train de mettre au point.

Tout d'abord, je me réjouis que Brian O'Riordan commence son article sur une note positive pour le MSC. Je suis évidemment tout-à-fait d'accord avec lui lorsqu'il écrit que le MSC pourrait contribuer de façon significative à l'établissement de pêcheries durables. Je suis très heureux d'apprendre que Brian approuve le processus de consultations en cours, et je confirme que les choses se déroulent dans l'ouverture et la transparence. Pour élaborer notre programme de certification, nous faisons en effet tout notre possible pour impliquer le plus grand nombre parmi les différentes parties prenantes du secteur de la pêche.

De plus, nous testons en ce moment dans un certain nombre de pêcheries le système que propose notre Conseil pour la gestion des ressources marines (MSC). Nous espérons pouvoir recueillir ainsi des données intéressantes qui viendront enrichir notre ensemble de Principes et Critères et les Modalités de certification. Ces expériences de terrain nous informeront aussi sur les coûts de la certification, le degré de faisabilité des normes et des modalités dans un cadre concret. Elles nous révéleront également comment les agents certificateurs travaillent dans ce secteur qui est nouveau pour la plupart d'entre eux. Nos ressources financières ne sont évidemment pas illimitées. Nous utilisons donc au mieux le budget prévu pour la mise en route du MSC.

Si les systèmes d'écocertification (qui ne se limitent pas à la certification proposée par le MSC) ont vu le jour au cours des dernières années, c'est pour diverses raisons. L'écocertification, lorsqu'il est volontairement mis en oeuvre, présente un aspect très intéressant : il n'établit pas de discrimination et reste neutre. On notera à cet égard que le succès d'un programme faisant appel à l'adhésion volontaire, comme c'est le cas pour le MSC, se mesure finalement à

l'accueil que lui font les professionnels du secteur.

De par sa nature, le projet MSC ne sera donc imposé à personne. Mais il fera prendre conscience aux consommateurs, qu'ils se situent en fin de circuit ou en son milieu) des conséquences de leur mode de consommation sur l'environnement. Il s'agit effectivement de trouver les moyens d'empêcher la consommation de dévaster certaines pêcheries. Lorsque vous dites que "les pays du Nord feraient mieux de remettre en question leurs modes de consommation et de trouver un nouvel équilibre", la pensée du MSC se trouve assurément en harmonie avec la vôtre. Mais il faut que cela se fasse par des mesures librement acceptées et non sous la contrainte.

Brian fait remarquer dans son article qu'il sera plus facile de certifier des pêcheries privatisées (là où des systèmes de quotas individuels transférables sont en place, par exemple). Pour l'heure, rien ne permet de vérifier la validité de cette assertion. Et nous n'avons pas l'intention de nous opposer a priori à un quelconque système de gestion. Nous espérons seulement que les tests sur le terrain auxquels nous avons fait allusion nous éclairent un peu plus sur ces questions.

Applicable partout

Il est tout-à-fait crucial qu'un projet comme le nôtre reste partout applicable et équivalent. Pour bien comprendre comment on peut y parvenir en se référant à un ensemble de principes et de critères (ou normes), il ne faut pas oublier que l'importance relative des indicateurs (permettant de graduer chacun de ces principes et critères) dépendra de façon spécifique des diverses pêcheries. C'est pourquoi nous avons constamment souligné que la procédure ou méthodologie de certification est au moins aussi importante que les principes et critères. Malheureusement, ce sont ces derniers qui, semble-t-il, retiennent davantage l'attention.

Pour des certifications "normales", prendre la mesure des choses est une affaire relativement facile. On y arrive par des séries de questions avec réponse par oui ou par non. Les opérations de certification que le MSC se

proposé d'effectuer seront, au contraire, plus compliquées.

En terminant, j'aimerais faire remarquer que la toute dernière publication de l'OCDE en matière de pêche Towards Sustainable fisheries (Pour une pêche durable) qui analyse, entre autres, les systèmes de gestion communautaire, parvient à des conclusions tout-à-fait positives quant à la possibilité de réaliser les objectifs du développement durable grâce à des systèmes de ce genre.

Au cours des dernières années, j'ai participé à beaucoup de réunions et à beaucoup de débats sur la pêche. Et je dois dire que les systèmes de cogestion et de gestion communautaire sont souvent présentés, tant du point de vue social qu'économique, comme la meilleure solution pour ceux qui vivent de la pêche, et donc pour la ressource et sa pérennisation. ¶

Lettre adressée par Carl-Christian Schmidt, Directeur du Projet MSC, à Sebastian Mathew, Secrétaire exécutif de l'ICSF, avec copie à Brian O'Riordan, du Intermediate Technology Development Group

Appel à coopérer

Ce projet ne réussira que s'il parvient à obtenir le soutien de toutes les parties prenantes du secteur de la pêche

J'ai pris connaissance de votre lettre à mon retour de CAPE Town où se tenait la septième réunion de travail de notre première série de rencontres régionales sur le Conseil de gestion des ressources marines (MSC). Le débat a été très intéressant, notamment en ce qui concerne le point de vue des pêcheurs sud-africains autochtones exprimé par la Informai Fishers' Association. Ils pensent qu'en encourageant une pêche également responsable sur le plan social le MSC les aidera à promouvoir les intérêts des petits pêcheurs locaux qui avaient été dépouillés par le gouvernement de l'Afrique du Sud. Ailleurs dans le monde, les pêcheurs ont réagi de la même manière au Projet MSC.

Ayant cela présent à l'esprit, je dois dire que j'ai été particulièrement déçu de constater que vous ne semblez pas disposés à nous aider à développer le MSC, en ayant à cœur de défendre les intérêts des pêcheurs. On dirait que l'ICSF croit que tout mécanisme qui se rattache au marché, comme c'est le cas pour le MSC, favorisera nécessairement les grandes pêcheries des pays du Nord qui sont dotées de systèmes de gestion très développés. Vous avez décidé, semble-t-il, que le MSC travaillera contre les intérêts des petits pêcheurs, notamment ceux des pays en développement. Vous êtes d'autant plus méfiants qu'Unilever, l'un des premiers acheteurs mondiaux de poisson, et d'autres gros opérateurs collaborent au développement du MSC.

J'ai pour mission de retourner cette façon de voir les choses et de vous persuader que le MSC est digne de mériter votre confiance et votre collaboration. Permettez-moi, pour commencer, de souligner quelques faits importants concernant l'évolution du MSC par rapport à l'action du Fond mondial pour la nature (WWF) en matière de pêche.

1. En 1995, WWF lance sa campagne "Mers en danger" pour réagir contre le déclin accéléré des ressources halieutiques à travers le monde. Notre but général est de contrecarrer les effets d'une pêche non durable sur la ressource et sur son environnement. L'un de nos objectifs est de trouver, tant sur le plan social que sur le plan économique, des moyens puissants pour encourager le développement d'une pêche

durable. Ceux-ci viendront épauler les diverses réglementations actuelles.

2. Nous avons pris conscience dès le début que les flottilles de pêche lointaine des pays du Nord, des pays développés constituent une menace croissante pour les abondantes ressources halieutiques des pays en développement. Dans un rapport de la FAO publié en 1997, on peut lire ceci : "Dans la plupart des pays à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV) la production a peu évolué ces dernières années et, dans certains cas, a enregistré une chute importante". Comme vous le savez, l'une des principales causes de ce déclin, c'est l'activité des flottilles de pêche au large qui entrent en concurrence avec les pêcheurs locaux alors que la ressource s'amenuise.

3. Dans les pays du Nord, beaucoup de gouvernements subventionnent abondamment leur flotte de pêche, ce qui ne fait qu'aggraver les choses. C'est particulièrement vrai pour l'Union européenne. Exploitant outre mesure et depuis longtemps leurs eaux nationales, ces pays exportent leur surcapacité de pêche dans des pays qui sont parmi les plus pauvres du monde. Ils subventionnent donc la surpêche dans des pays en développement. C'est là l'un des aspects les plus scandaleux de la pêche actuelle.

Nos combats

4. WWF s'attaque à la pêche non durable sur plusieurs fronts : dans notre travail de terrain, dans l'élaboration de nos politiques, dans le secteur public, dans le secteur privé. Nos bureaux répartis à travers le monde sur le terrain s'intéressent de plus en plus à la pêche et à l'environnement marin. Par exemple, la semaine dernière, Wildlife Fund Thailand (notre associé en Thaïlande) a lancé un appel pour qu'on réagisse à l'assassinat d'un représentant de l'Association des petits pêcheurs de la Baie de Phang Nga par l'équipage d'un gros chalutier.

Nos gens sur le terrain nous font souvent part du travail qu'ils réalisent ainsi dans l'intérêt des communautés locales.

5. Actuellement nous travaillons sur le choix des politiques nationales pour qu'on supprime ou qu'on utilise à d'autres fins les subventions qui poussent la pêche mondiale dans la mauvaise direction. Nous avons publié récemment un rapport intitulé *Subsidies and the Depletion of World Fisheries* (Les subventions et l'amenuisement de la ressource dans la pêche mondiale) qui expose ce problème à travers quatre études de cas. Dans celui dont il est l'auteur, Gareth Porter, de la Banque mondiale, détaille les conséquences des accords de pêche passés entre l'Union européenne et certains Etats africains. Nous avons présenté ce rapport au début de juin 1997 à Genève à l'occasion d'une conférence de presse conjointe, suivie d'une réunion de travail où nous avons comme partenaire le Programme des Nations unies pour l'environnement. Les conclusions de ces travaux et la publicité faite autour du rapport de WWF ont suscité un très grand intérêt et un vif débat à travers le monde.

6. Le débat sur les subventions a été particulièrement intense à Bruxelles. Le mois dernier, Gareth Porter et Scott Burns (**coordonnateur du rapport de WWF**) ont exposé notre point de vue à de hauts fonctionnaires de l'Union européenne et ils ont également rencontré Brian O'Riordan et la Coalition pour des accords de pêche équitables (CAPE). La Commission européenne a vivement défendu son action, elle qui dépense plus du tiers du budget communautaire annuel de la pêche pour que des flottilles européennes puissent accéder aux ZEE des pays en développement. Un mois après la publication de notre rapport, l'UE annonçait, ironie du sort, le renouvellement de ses accords de pêche avec trois pays d'Afrique de l'Ouest :

Guinée-Bissau, Côte d'Ivoire et Cap-Vert. Dans les trois cas, les textes prévoyaient une augmentation du nombre de navires autorisés à exploiter la ressource de ces pays. Pour suivre ce dossier, nous publierons un autre document au début de 1998.

7. En plus de cette action sur la question des subventions et à propos d'autres problèmes qui sont du domaine du secteur public, WWF travaille de plus en plus sur des projets complémentaires dans le champ du secteur privé. En 1996, nous avons donc, en partenariat avec des acteurs privés, lancé le MSC pour promouvoir une pêche durable et donc la préservation de la ressource. Le MSC constitue une approche novatrice qui tente de se servir des forces du marché et du libre choix des consommateurs pour créer de puissants leviers économiques qui encourageront le développement d'une pêche durable. Le MSC est un organisme autonome et indépendant qui accordera sa certification à des pêcheries et son label à des produits de la mer. Il pourra ainsi orienter le choix des acheteurs vers des produits issus de pêcheries exploitées de façon durable. Pour la première fois, l'acheteur, qu'il soit un individu ou une société commerciale, sera capable d'identifier cette production.

Indépendance du MSC

8. Il a été créé en février 1997. C'est un organisme indépendant qui a pour mission "d'oeuvrer en faveur d'une pêche durable en encourageant des pratiques responsables, respectueuses de l'environnement, économiquement viables et génératrices de progrès social, tout en préservant la biodiversité, la productivité et les grands équilibres écologiques du milieu marin.

Dès le début, nous avons reconnu toute l'importance du contenu social de cette déclaration d'intention. Nous avons en conséquence invité des sociologues et des spécialistes de la pêche des pays du Sud, Daniel Pauly, Bob Johannes, Madeleine Hall-Arber, Matta Giani notamment, à participer à une réunion de travail en septembre 1996 pour rédiger les principes et critères d'une pêche durable qui serviront par la suite de fondement à l'action du MSC. Ce document intermédiaire contient cinq principes dont l'un traite explicitement des aspects sociaux des pêcheries. Nous avons besoin de votre collaboration pour améliorer ce texte.

9. Pour assurer la transparence du MSC, nous organisons depuis un an une série de consultations formelles et informelles à travers le monde. Grâce à ces réunions de travail et à ces rencontres, nous avons pu obtenir en retour de précieuses informations sur bon nombre de points, notamment des propositions sur les principes et critères. Il existe ainsi une réelle interaction avec des acteurs venant d'horizons divers.

Les bulletins d'information (le MSC en a publié trois) et les sites sur "la Toile" constituent sans doute de précieux instruments pour disséminer l'information, mais nous avons constaté que rien ne remplace les réunions au cours desquelles on échange de vive voix ses idées et on discute de l'avenir en toute liberté.

10. L'une de nos préoccupations majeures a été l'impact que pourrait avoir le MSC sur la petite pêche dans les pays en développement. Selon les informations émanant de la FAO, la production de ces pays prend de plus en plus la direction du Nord. Les choses étant ainsi, des mécanismes de marché comme le MSC peuvent

contribuer au développement de pratiques de pêche plus durables aussi bien dans les pays du Nord que dans ceux du Sud.

Il se pourrait même que la certification délivrée par le MSC donne sur le marché un avantage aux pêcheries du Sud par rapport à celles du Nord. C'est d'ailleurs dans le Nord et non pas dans le Sud que l'on a assisté aux plus spectaculaires effondrements de la ressource ! Grâce à cette certification, par exemple, la pêche côtière pourrait se retrouver plus compétitive que les flottilles de pêche lointaine qui travaillent au large. Voilà un aspect du MSC qu'il serait bon d'explorer plus avant avec les gens de l'ICSEF.

Les mêmes règles pour tous

11. Au cours des réunions de travail du MSC, il a bien été souligné qu'en matière de certification, les règles du jeu devaient être les mêmes pour toutes les pêcheries du monde. L'équivalence doit prévaloir partout dans le monde. Personne ne doit être désavantagé par "la pente du terrain". Cela est très important pour la réussite du MSC. Et en plus, cela est une obligation légale compte tenu des règles de l'Organisation mondiale du commerce.

La Banque mondiale et un certain nombre d'agences d'aide bilatérale ont déjà démontré qu'elles acceptaient de fournir un appui aux petits opérateurs de pays en développement pour obtenir leur certification dans le cadre du Forest Stewardship Council (Conseil pour la gestion des forêts). Franchement, il nous semble que les petites pêcheries ont plus de chance d'obtenir d'emblée leur agrément que les grosses entreprises. C'est ce qui s'est passé avec le Forest Stewardship Council qui a certifié beaucoup plus d'hectares de forêts bien

gérées dans les pays en développement que dans les pays développés du Nord. Dans le Nord, les petits forestiers se sont mis en coopérative et ont demandé une certification collective. Il est vraisemblable que les petits opérateurs fassent la même chose dans les pêcheries du Nord.

12. De toute façon, nous devons modeler le MSC de telle sorte qu'il penche en faveur de la petite pêche durable, particulièrement celle des pays en développement. Pour ce faire, le Fond mondial pour la nature et le MSC préparent une série de consultations formelles et informelles dans ces régions en 1997-1998. Nous avons reçu une petite aide d'une fondation humanitaire basée en Suisse pour étendre le MSC à l'Amérique latine. Mais il faudrait aussi que nous soyons présents en Afrique, dans le Pacifique et surtout en Asie. Nous avons besoin de votre aide pour pouvoir atteindre les acteurs qu'il faut dans chaque région. C'est ainsi que nous avons essayé de programmer une réunion de travail en relation avec l'Assemblée générale de l'ICSF en février 1997.

13. Un autre aspect sur lequel nous aimerions recevoir votre contribution, c'est le système de fonctionnement du MSC. Comme vous le savez, on nous avait conseillé au début d'opter pour un système sans membres, avec un conseil d'administration et un forum consultatif pour que les diverses parties prenantes soient suffisamment impliquées et représentées.

A toutes les réunions de travail du MSC, cet aspect a donné lieu à un vif débat. Et nous avons reçu de très bons conseils sur la façon de gérer le MSC. La plupart des participants nous ont recommandé de fonder le MSC non pas sur un groupe de "représentants" ou "d'experts" mais sur des personnes choisies pour leurs qualités exceptionnelles d'intégrité, de crédibilité, de leadership et qui ont fait preuve de leur intérêt pour la préservation des ressources halieutiques. Nous aimerions donc obtenir également votre avis sur la façon dont on prévoit de gérer le MSC.

14. Enfin, je note avec plaisir que de plus en plus d'acteurs de la filière pêche appuient notre projet. A ce jour, des dizaines d'organisations ont manifesté leur soutien : Ong, transformateurs, poissonniers, groupements de pêcheurs, établissements scolaires ou universitaires, instituts de recherche. Le MSC fait appel aux forces du marché. Il est donc essentiel évidemment qu'il puisse influencer les comportements des professionnels de la filière.

Sans leur soutien, nous resterons à l'extérieur du système. Mais si nous parvenons à changer la manière dont se font les affaires, alors notre action aura un impact énorme sur la pêche mondiale.

Nous devons réussir à mettre en place le système de certification et de labélisation le plus rigoureux, le plus défendable qui soit. Ensuite nous laisserons les choses se faire. Je suis très heureux de constater que les éléments progressistes de la profession soutiennent le MSC. Ce n'est pas parce que des multinationales comme Unilever sont impliquées dans ce projet que nous devons nous détourner d'une initiative qui pourrait déboucher sur une réforme fondamentale du secteur de la pêche ! Puisque les industriels sont là, c'est une raison de plus pour que des Ong comme WWF et ICSF soient aussi dans le coup afin de nous assurer que ce nouvel organisme s'occupe aussi des aspects que, pour notre part, nous jugeons très importants. A longue échéance, c'est seulement ainsi que nous pourrions garantir la crédibilité et le succès du MSC.

Je pense qu'en refusant de s'impliquer dans le développement de ce nouvel organisme, l'ICSF a desservi ses propres intérêts et ceux du MSC. Jusqu'à présent, vous n'avez pas accepté qu'on puisse programmer une réunion de travail en lien avec votre assemblée générale triennale.

Incompréhensions

Les articles parus dans samudra sont remplis d'un langage convenu et d'idées mal fondées qui trahissent un manque d'information et de compréhension à propos de notre projet conjoint. Un article de revue constitue un mode de communication à sens unique et non pas un engagement constructif. Dans un esprit de compréhension mutuelle et de collaboration, puis-je suggérer une autre façon d'agir ?

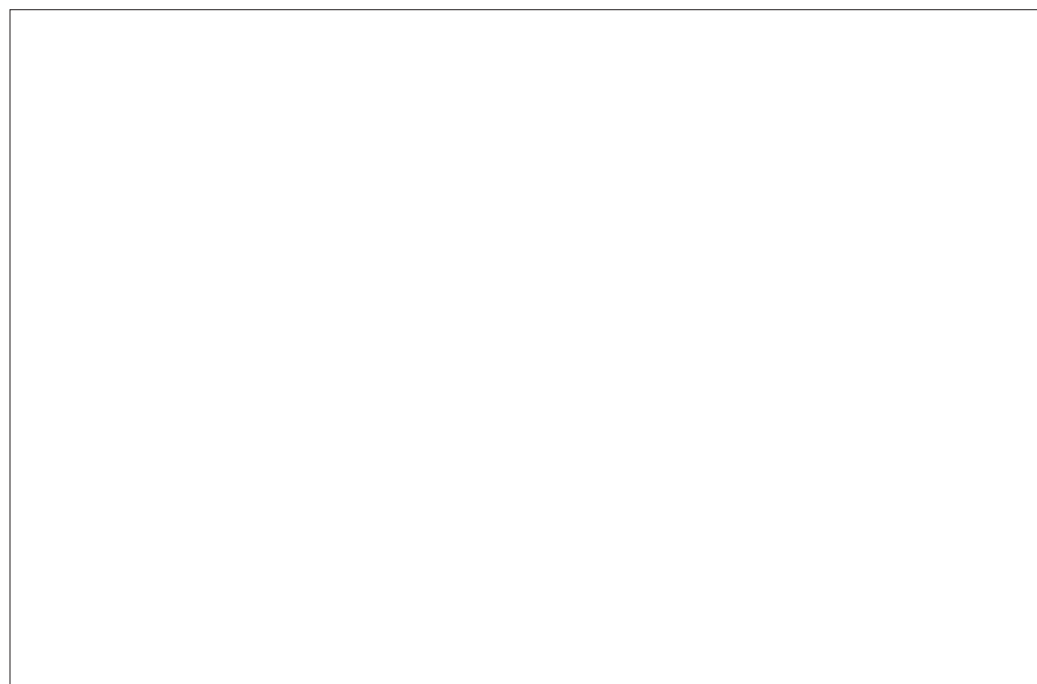
Tout d'abord, il faut certainement continuer le débat ouvert dans samudra. Mais ne croyez pas que cela constitue en soi une véritable consultation ! Si vous le souhaitez, vous pourrez publier ce courrier in extenso ou en partie dans votre revue.

Deuxièmement, acceptez de collaborer avec nous pour programmer un atelier sur le MSC à l'occasion de l'Assemblée triennale de l'ICSF qui doit se tenir en février 1998 ou à un autre moment favorable.

Nous nous sommes engagés à établir des contacts avec les pêcheurs et travailleurs du secteur de la petite pêche à travers le monde. Mais notre budget a ses limites et nous ne pouvons passer dans tous les pays.

Grâce à une réunion de travail greffée sur une assemblée de l'ICSF, nous pourrions toucher beaucoup plus d'acteurs.

Pour terminer, étudiez l'idée de votre participation au conseil d'administration ou au forum consultatif du MSC lorsque les choses seront en place au début de 1998.



Votre voix pourra ainsi se faire entendre dans la gestion et le développement de ce projet. Et le MSC profitera de votre contribution et de votre façon de comprendre l'évolution des choses dans le domaine de la pêche mondiale.

J'espère que ce courrier aura aidé à débayer le terrain et à faire en sorte que l'ICSF puisse jouer un rôle plus positif et plus actif dans le développement du MSC. Si le projet évolue dans un sens qui ne tienne pas compte du point de vue des petits pêcheurs et des gens du Sud, nous serons les seuls responsables. N'hésitez donc pas à prendre contact avec moi pour toute information complémentaire.

Dans l'attente d'une réponse prochaine, je vous prie d'agréer...



Lettre écrite par Michael Sutton,
Directeur de la campagne "Mers en
danger" du Fond mondial pour la
nature (WWF)

Espadrilles et costumes trois pièces

Tel qu'il existe, ce projet n'accorde pas une place suffisante aux gens du Sud

Je voudrais tout d'abord, au nom de l'ICSF, vous exprimer nos sincères remerciements pour toute la peine que vous vous êtes donnée pour préparer ce courrier. C'est la première fois que nous recevons de vous une réponse un peu étoffée à propos de certaines questions apparues au cours du débat sur le Conseil pour la gestion des ressources marines (MSC) qui a été ouvert dans notre revue samudra. Cela constitue une démarche importante pour assurer un peu plus de transparence. Nous allons faire de notre mieux afin de répondre aux arguments que vous avancez dans le but de convaincre l'ICSF de participer au développement de votre projet.

Tout d'abord, il est dommage que nous n'ayons pas un exemplaire des Principes et Critères du MSC. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous en faire parvenir un. Nous aimerions aussi recevoir une copie des comptes rendus des sept réunions de travail auxquelles vous faites allusion de sorte que nous puissions nous faire une idée plus claire des débats. Pourriez-vous aussi nous envoyer la liste des participants ? Enfin, nous aimerions recevoir un exemplaire des études concernant les subventions, notamment le travail effectué par Gareth Porter sur l'impact des accords de pêche entre l'Union européenne et des pays tiers.

Il est intéressant d'apprendre que dans plusieurs parties du monde des pêcheurs pensent que le MSC va contribuer à promouvoir leur cause. Nous aimerions en savoir plus sur ces groupes. Font-ils partie du secteur industriel, du secteur de la petite pêche ? Parmi les groupes que nous connaissons dans les pays du Nord, il se trouve en Bretagne (France) et dans les Maritimes (Canada) des pêcheurs artisans pour exprimer des réserves sur ce projet.

Dans les Maritimes, en particulier, ils ont de sérieux doutes. Il en va de même pour des confédérations syndicales internationales qui représentent aussi des pêcheurs, la Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF) par exemple, à en juger par les interventions qu'elles ont faites au cours de la réunion du Comité des pêches (COFI) de la FAO à Rome en 1997.

Pour répondre de manière plus spécifique à votre lettre, nous aimerions faire les commentaires qui suivent. A propos du point 1, nous sommes évidemment d'accord avec l'objectif qui consiste à créer de puissants leviers sociaux et économiques pour favoriser le développement de pêcheries durables. Mais cela ne conduira-t-il pas à privilégier les marchés d'exportation, surtout dans les pays qui se proposent de fournir du poisson certifié par le MSC ?

Environ 50 % des exportations mondiales de poisson proviennent des pays en développement. Mais le tiers est constitué de farines de poisson qui sont produites de façon industrielle. Dans beaucoup de pays en développement, la plus grande part de la production de la pêche artisanale et de la petite pêche est écoulée sur le marché intérieur. Le MSC ne serait sans doute pas d'un grand intérêt dans ces endroits. Dans les deux pays les plus peuplés de l'Asie, la Chine et l'Inde, moins de 10 % de la production totale de poisson de mer entrent sur le marché mondial.

D'autre part, pour que dans les pays du Sud les petites pêcheries soient bien gérées on a besoin d'une participation active de l'Etat et de ressources financières et humaines accrues.

Les coûts de gestion

Les coûts de gestion des petites pêcheries auxquels doivent subvenir les autorités publiques ou les producteurs eux-mêmes, sauf en des circonstances exceptionnelles, seront nettement plus élevés que pour les pêcheries industrielles (cela vaut pour le Nord comme pour le Sud) parce que, premièrement, la pêche artisanale et la petite pêche concernent beaucoup de monde, deuxièmement, les sites de débarquement sont bien trop nombreux, troisièmement, les espèces capturées et les activités de pêche sont bien trop diverses.

Le point 2 est valable. Mais comment le MSC pourrait-il empêcher les flottilles étrangères d'opérer dans les eaux des pays en développement si ces navires de pêche lointaine travaillent de manière responsable ? Ils peuvent très bien utiliser des engins sélectifs, des techniques sélectives, employer

des matelots recrutés selon les dispositions légales, respecter les normes internationales minimales.

Gâce à leurs pratiques de pêche responsables, ils pourront très bien mériter une labélisation du genre MSC même si leurs activités ont un impact négatif sur les moyens d’existence des pêcheurs artisans dans les pays du Sud. C’est ce qui arrive au Sénégal, par exemple.

Autrement dit, le projet d’écocertification pourrait sans doute contribuer à faire respecter les principes de préservation de la ressource et les normes sociales par les flottilles de pêche lointaine. Mais il ne pourrait sans doute pas empêcher que ces mêmes navires soient auteurs d’injustice sociale à l’encontre des communautés de pêcheurs artisans.

Le même raisonnement s’applique peut-être aussi bien à la pêche industrielle qu’à la pêche artisanale. Dans le numéro 15 de *Samudra*, Michel Belliveau cite l’exemple des pêcheries de hareng au Canada. Parce qu’ils pêchaient en respectant les paramètres d’une pêche responsable, les grands senneurs qui ciblaient cette espèce dans l’Atlantique auraient décroché le label MSC. Et pourtant ils ont chassé les côtiers de leurs zones de pêche traditionnelles.

Au point 3, voulez-vous suggérer que les flottilles industrielles subventionnées par les pays du Nord seraient pénalisées par le MSC ? Si c’est une chose réalisable, nous y sommes évidemment favorables.

Nous sommes également heureux d’apprendre que le rapport de WWF sur “les

subventions et l’amenuisement de la ressource dans la pêche mondiale” (*Subsidies and the Depletion of World Fisheries*) a soulevé un grand intérêt et donné lieu à un débat contradictoire à travers le monde. A cet égard, nous aimerions faire remarquer que si nous sommes contre toute forme de subvention au secteur industriel où que ce soit, il semble par contre nécessaire d’accorder un certain nombre d’aides à la pêche artisanale et à la pêche aux petits métiers pour que, dans de nombreux pays en développement, les gens puissent continuer à vivre de la pêche.

Pour ce qui est du point 8, nous prenons note avec satisfaction que le MSC a d’emblée reconnu l’importance d’une pêche socialement responsable.

Le Sud n’est pas consulté

Il est regrettable que, malgré ces déclarations, les acteurs des pays du Sud n’aient pas été à ce jour impliqués dans l’élaboration des critères et principes fondateurs du projet MSC.

La notion de “pêcheries socialement responsables”, dont le bulletin d’information numéro 2 du MSC fait état en page 1, semble désigner des pêcheries qui respectent la législation locale, notamment en matière d’emploi des hommes d’équipage, ceux-ci bénéficiant des conditions minimales internationales admises. S’il faut interpréter ainsi cette expression, elle concerne davantage la pêche industrielle que la petite pêche artisanale et la pêche aux petits métiers où, le plus souvent, il n’existe pas de contrat de travail officiel. Les matelots sont recrutés sur le marché du travail informel et font plus ou moins partie de la parenté. Les conventions et les recommandations de l’OIT ne s’appliquent

pas au secteur artisanal ni à celui de la petite pêche. C'est là d'ailleurs une situation qui aurait dû changer depuis longtemps !

Tant mieux si le MSC va pouvoir défendre les intérêts de la petite pêche en propageant cette notion de pêche "socialement responsable". Mais il est encore trop tôt de dire que cela va se faire. L'ICSF pense que des mécanismes de marché comme l'écolabel peuvent avoir leur utilité, mais on aimerait voir un peu plus clairement comment leur fonctionnement sera profitable aux petits pêcheurs, en particulier dans les pays en développement. Comment les particularités locales seront-elles prises en compte pour la mise au point des écolabels ? Bref, avant d'apporter notre aval à un tel projet, nous souhaiterions qu'on nous montre plus amplement qu'ici et là des petits pêcheurs, des pêcheurs locaux tirent également profit de ce type de mécanisme de marché.

Sur le point 10, vous avez tout-à-fait raison de dire que les pêcheries du Sud exportent de plus en plus leur production vers les marchés du Nord. Mais nous ne sommes pas entièrement d'accord avec votre assertion selon laquelle "la certification délivrée par le MSC donnerait sur le marché un avantage aux pêcheries du Sud par rapport à celles du Nord".

Comme John Kurien l'a fait remarquer dans un article paru dans *samudra* numéro 15, les prix plus élevés que les consommateurs paieront pour des produits porteurs du label MSC ne vont pas nécessairement se traduire par une augmentation des revenus des pêcheurs. Le petit pêcheur des pays en développement va peut-être même perdre le libre choix de ses techniques et moyens de capture. Aura-t-il son mot à dire sur les conditions d'accès de sa marchandise sur les marchés extérieurs ? Les décisions concernant la récolte des produits et ses cours à la revente seront prises par des acheteurs étrangers. Dans certains pays en développement, on verra là une forme nouvelle de colonialisme, ce qui pourrait même avoir des conséquences fâcheuses.

Votre allusion aux pêcheries qui ont été ruinées nous pose aussi problème. Lorsqu'une pêcherie s'effondre, il ne reste plus grand chose à prendre et à vendre. Terre-Neuve constitue un bon exemple d'endroit où le projet MSC aurait sans doute échoué. Sur la base des estimations scientifiques de l'époque, la morue aurait pu obtenir son écolabel alors même qu'elle était sur le point de disparaître. De toute façon, il était alors trop tard pour que le MSC puisse agir d'une quelconque manière sur cette pêcherie. Michael Belliveau s'est exprimé à ce sujet dans *SAMUDRA* numéro 15. Il disait que si l'on attribue l'écolabel à partir des données scientifiques actuelles, cela ne garantit nullement que la pêcherie soit durable.

La première phrase du point 11 exprime sans doute un objectif intéressant. Mais lorsque vous dites que "les règles du jeu doivent être les mêmes", nous craignons que vous ne soyez un peu trop ambitieux. Et l'équivalence mondiale pourrait bien n'être qu'une possibilité abstraite. D'autre part, les coûts de cette labélisation seront probablement prohibitifs dans les pays du Sud compte tenu de certains des aspects que nous avons déjà mentionnés : la diversité des espèces et des opérations de pêches, la diversité des sites de débarquement, le nombre élevé de pêcheurs. En ce qui concerne la réglementation de l'Organisation mondiale du commerce, il semble, à notre connaissance, qu'elle manque de clarté sur ce type de labélisation d'initiative privée. Et il faudra sans doute pas mal de temps avant que les choses se précisent dans ce domaine. Nous aimerions cependant savoir comment vous interprétez la législation de l'OMC sur ce sujet.

C'est sans doute une bonne chose de faire référence à votre programme "Forest Stewardship Council" dans la mesure où il peut servir de base comparative pour analyser les difficultés liées à l'application d'un tel concept aux ressources halieutiques. Par rapport à la forêt, cela coûtera beaucoup plus cher de définir et d'appliquer les droits de propriété dans les pêches de capture, si tant est que ces droits soient retenus comme critère dans les programmes de certification du MSC. De tels coûts pourraient peser lourd sur l'évolution du projet.

Voix d'experts

En ce qui concerne le point 13, s'il n'existe pas au sein du MSC des personnes qualifiées pour mesurer l'impact tant économique que social du programme de labélisation et pour superviser les aspects scientifiques de la certification, il y a danger, à notre avis. Sans spécialistes, le MSC aura peut-être quelques difficultés à rester crédible.

S'il s'agit de louer les services d'experts extérieurs, comment le MSC pourra-t-il être sûr qu'il dispose d'avis indépendants pour juger du bon déroulement de l'ensemble du projet ? Il serait souhaitable que, par sa composition même, le conseil d'administration reflète des préoccupations à la fois professionnelles et éthiques. Pourrait-on prendre connaissance des organisations impliquées dans le secteur de la pêche qui ont d'ores et déjà manifesté leur soutien au MSC ? "Il est évidemment essentiel qu'un projet qui fait appel aux forces du marché puisse influencer les comportements des professionnels de la filière."

Mais il sera probablement beaucoup plus difficile de certifier le produit dans le secteur du poisson, et cela pour la plupart des pêcheries, que dans le secteur du bois.

En plus, ce programme de certification vise essentiellement du poisson destiné à l'exportation vers les marchés européens ou nord-américains. On pourrait alors voir, au milieu des stocks exploités au maximum ou surexploités alimentant le marché intérieur, des enclaves constituées de pêcheries bien gérées tournées vers des marchés extérieurs.

Comme vous l'avez fait remarquer au début de votre lettre, nous émettons évidemment des réserves à propos de la participation d'Unilever à ce programme. Et comme nous l'avons déjà dit, nous aurions réservé un meilleur accueil au MSC si le Fonds mondial pour la nature (WWF) s'était passé de la présence d'Unilever dans la phase d'élaboration du projet. En fait, si ce projet nous semble à bien des égards manquer de crédibilité, c'est en particulier à cause de cette collaboration entre "les espadrilles et les costumes trois pièces" (pour emprunter la formule d'un journaliste du Times).

Nous nous méfions en effet d'une multinationale qui cherche peut-être davantage à contrôler l'accès au marché du poisson qu'à encourager une pêche durable. Comme le fait remarquer Alain Le Sann dans un article de SAMUDRA numéro 15, les pêcheurs pourront fort bien se voir dépossédés et marginalisés par ce projet. Car les multinationales auront sans doute un rôle décisif à la fois sur la fixation des prix et sur les conditions d'accès aux marchés. John Kurien fait le même raisonnement dans son article déjà cité. D'autre part, comme il est pratiquement impossible de trouver une définition élégante et universelle de "durable" et de "du rabilité", il se pourrait bien que le projet MSC impose des critères de durabilité qui lui sont propres bien

qu'ils soient en contradiction avec le point de vue des pêcheurs.

Les craintes persistent

Nous ne sommes pas, pour le moment, convaincus que le MSC apportera une réforme fondamentale à l'industrie de la pêche. Nous avons toujours des craintes à propos de cette initiative en tant que telle. Nous sommes pratiquement persuadés qu'en fin de compte, dans le rapport de force qui se joue, "le terrain est pour certains en pente". Les pêcheurs du Sud ont donc vraisemblablement plus à perdre qu'à gagner en s'engageant dans ce projet tel qu'il se présente actuellement. Mais nous aimerions bien avoir tort.

Vous dites que les articles de SAMUDRA "sont remplis d'un langage convenu et d'idées mal fondées". Vous avez sans doute remarqué que j'ai tiré la plupart de mes arguments de ces articles. Nous ne pensons pas qu'en étant réticents à participer activement au développement de votre organisation nous desservions nos intérêts ou ceux du MSC. Je crois au contraire que nous avons passé beaucoup de temps à réfléchir au contenu de cette initiative et à la façon dont elle pourrait se concrétiser, notamment en ce qui concerne les pêcheurs du Sud.

Compte tenu de tous les problèmes qui entourent le MSC tel qu'on l'envisage à présent, prévoir une séance de briefing au cours d'une assemblée à laquelle participeront seulement les membres de l'ICSF ne présente guère d'intérêt. De toute façon, les membres de notre collectif ne sont pas les représentants des diverses parties prenantes du secteur de la pêche. Ils sont membres en leur qualité propre.

Une réunion de travail sur le MSC n'aurait d'intérêt que si les différents acteurs du Sud y étaient largement représentés. On pourrait alors prévoir un séminaire de trois jours organisé par le MSC, avec la participation de tous les principaux intéressés. Vous suggérez vous-mêmes que ce genre de rencontre ait lieu en Asie, en Afrique, en Amérique latine pour que les principes et critères du projet puissent éventuellement être passés au crible des gens qui vivent sur le terrain. Le MSC recueillerait ainsi les points de vue des pêcheurs et de leurs communautés sur la question du développement durable des pêcheries.

On pourrait aussi envisager une rencontre entre gens venus de ces continents, avec diverses contributions et analyses et un compte rendu objectif des débats. Cela compléterait utilement les consultations que vous avez eues avec les scientifiques et autres parties concernées dans les pays du Nord. Il serait peut-être intéressant également, au cours de cette rencontre, de voir si les normes de labélisation pourraient s'appliquer aux eaux saumâtres, à l'aquaculture et à la mariculture.

En terminant, je voudrais vous dire que l'ICSF souhaite continuer le dialogue avec vous dans un esprit de sincérité et de coopération. Cet échange peut contribuer, il me semble, à une meilleure compréhension des problèmes d'écolabel dans les pêches maritimes, du point de vue de la pêche artisanale et de la petite pêche aussi bien dans le Nord que dans le Sud.



Lettre en date du 7 août 1997 adressée à Michael Sutton, responsable de la campagne "Mers en danger" du Fonds mondial pour la nature (WWF), par Sebastian Mathew, secrétaire exécutif de l'ICSF

Gestion des pêches

Un livre à méditer

Une étude récente sur la pêche en Catalogne présente des propositions concrètes pour une politique rationnelle dans ce domaine

En juin 1996 a été publié à Barcelone un livre intitulé *La pesca en el siglo XXI : Propuestas para una gestion pescera racional en Catalunya*. Ecrit à l'initiative du syndicat des travailleurs, cette enquête adopte une approche multidisciplinaire pour traiter des divers problèmes de ce secteur. Les auteurs ont des activités diverses, toutes étroitement liées à la pêche cependant. Miguel Irazola est marin-pêcheur, Antoni Luchetti est économiste et homme politique, Antonio Ocaña journaliste et sociologue, Juan Manual Tapia syndicaliste, Jordi LLeonart et Sergi Tudela biologistes marins.

En mettant en commun leurs efforts et par des contacts nombreux et directs avec les travailleurs de ce secteur au cours d'entretiens ou de réunions, ils ont pu formuler des propositions précises et réalistes pour une gestion rationnelle et durable de la ressource basée sur les paramètres biologiques et écologiques de l'espèce cible. Leur objectif était de faire en sorte que, grâce à une amélioration des conditions de travail et de mise en marché, les gens qui vivent de la pêche aient une vie meilleure.

La Catalogne est une région autonome située au nord-est de l'Espagne au bord de la Méditerranée. Selon les données de 1995, la flotte catalane compte environ 1 400 bateaux qui se répartissent ainsi : pêche artisanale et petits métiers 54 %, chalutiers 28 %, senneurs 11 %, palangriers 5 %.

L'ensemble de cette flotte travaille dans la zone côtière et rentre dans ses bases chaque jour. En 1993, les débarquements représentaient 55 000 tonnes, soit environ 40 % des quantités totales débarquées sur la côte méditerranéenne espagnole.

Bien que le secteur de la pêche concerne seulement 5 500 travailleurs et fournit un emploi direct à seulement 0,3 % de Catalans, il occupe en certains endroits et en certaines régions une place très importante dans la société et ses traditions. La Catalogne est aussi grande consommatrice de poisson (24 kg par personne et par an) et préfère le poisson frais de qualité. La demande est donc très forte et la production locale n'y suffit pas.

On penserait donc que la situation est favorable et que la pêche catalane a des chances de se développer. La réalité est cependant assez différente. Tout d'abord, la ressource est généralement sérieusement surexploitée et les pêcheries ne sont pas gérées rationnellement par les différentes administrations (Union européenne, Etat espagnol, Région). En fait, il n'existe pas un système capable de s'adapter aux évolutions, il n'existe pas de suivi régulier pour évaluer l'état des pêcheries et voir comment elles réagissent aux mesures de gestion qui sont appliquées et comment on pourrait, à partir de ces observations, proposer des changements.

En même temps, les dispositions adoptées présentement ne se fondent pas sur les connaissances scientifiques actuelles en matière de biologie des espèces. Elles sont fréquemment ambiguës et inconsistantes d'un point de vue législatif. Et, ce qui est plus sérieux, la plupart du temps elles ne sont pas appliquées. Les circuits de mise en marché ne favorisent pas les pêcheurs mais l'intermédiaire. En matière de travail et de main-d'oeuvre, le système en place fait la part belle au propriétaire du bateau au détriment des hommes d'équipage.

Groupes de travail

Pour traiter au mieux les problèmes, les auteurs de cette étude ont constitué deux groupes de travail. L'un se consacrait aux aspects biologiques et économiques tandis que l'autre considérait la partie sociale et la partie travail et emploi. Les deux groupes fonctionnaient cependant en étroite collaboration dans l'espoir de pouvoir définir des propositions harmonieuses et explicites capables d'apporter des solutions. On se mit d'accord pour traiter en premier lieu la préservation des espèces exploitées, car il est évident que le secteur ne peut vivre si la ressource ne peut survivre.

Pour pérenniser la ressource, il n'y a qu'une solution : opter pour un système de gestion approprié visant à assurer la durabilité de la pêche sur le long terme. Les pêcheries catalanes, sauf quelques rares exceptions, sont plus ou moins multispécifiques. Mais les biologistes ont fait porter leur analyse sur deux espèces principales, l'anchois et le merlu, parce

que, à leur avis, elles étaient suffisamment représentatives des grands problèmes auxquels la pêche espagnole est confrontée.

L'anchois constitue l'essentiel des prises des senneurs catalans qui sont au nombre de 160. En 1995, c'était l'espèce la plus pêchée. L'anchois est un petit pélagique qui a une durée de vie courte. Il se reproduit dans l'année de sa naissance et sa population peut fluctuer fortement d'une année à l'autre. Cette tendance naturelle signifie qu'une surpêche sur la ressource peut provoquer l'effondrement de la pêcherie. Les auteurs ont donc conclu qu'il fallait la gérer en tenant bien compte de ces facteurs biologiques et adapter, cela va de soi, une approche précautionneuse.

Au cours des années quatre-vingt, la pression sur cette ressource s'est fortement accrue parce que la pêche à l'anchois dans le sud de l'Espagne s'était effondrée et qu'une partie de la flotte de cette région s'était mise à remonter sur la Catalogne. En conséquence, en Catalogne on est passé d'une activité saisonnière limitée à la capture d'individus adultes à des opérations quasiment continues, avec d'importantes captures de juvéniles bien que la loi, en principe, les protègent.

Comme le meilleur moyen de conserver les stocks est de favoriser le plus possible la reproduction afin d'assurer un bon recrutement pour l'année suivante, les auteurs préconisent qu'on cesse carrément de capturer des poissons immatures. Pour ce faire, l'administration devrait tout d'abord veiller à ce que les mesures techniques prévues par la réglementation actuelle soient effectivement

appliquées, c'est-à-dire que la taille minimale autorisée soit de 12 cm (ce qui correspond à la maturité sexuelle) et que l'on mette en place des périodes de fermeture de la pêche, en automne et en hiver, pour éviter la capture de juvéniles. Pendant cette période, les pêcheurs pourraient bénéficier de subventions.

Sélectivité

Les auteurs disent également qu'il faut préférer la senne coulissante au chalutage de fond qui est une technique bien moins sélective quant à la taille du poisson. Enfin, ils recommandent le maintien de l'interdiction du chalut pélagique, qui est utilisé par les pêcheurs du sud de la France, parce que cet engin est trop efficace et constitue par là une menace pour la préservation de la ressource. Les données les plus récentes dont on dispose font état d'une chute alarmante du recrutement dans les stocks à tel point que les scientifiques craignent un véritable effondrement de la pêcherie.

Si la chose se produit, la baisse des revenus provoquera de sérieux problèmes sociaux car les senneurs, qui ont en moyenne un équipage de 10 personnes à bord, représentent 55 % des emplois à la pêche en Catalogne. On prévoit une augmentation des captures de sardines, qui sont plus abondantes que l'anchois. Mais comme elles sont moins demandées sur le marché, cela ne résoudra sans doute pas le problème. Quant au merlu, c'est en valeur l'une des principales espèces produites par la flotte chalutière catalane qui compte environ 400 bateaux. On le pêche aussi à la palangre dans le nord de la province (Golfe du Lion). En termes de revenus, le merlu se situait en 1995 à la troisième place parmi toutes les espèces capturées.

Contrairement à l'anchois, le merlu peut vivre longtemps mais il souffre aussi de plus en plus de la surpêche. Cela signifie qu'en plus de l'effort de pêche excessif que subissent les stocks, la taille des individus capturés est bien inférieure à celle qui permettrait une production globale bien plus z aux chalutiers. En fait, la plupart du poisson pêché de cette façon est en dessous du minimum autorisé (20 cm) qui est lui-même bien en dessous de la taille du merlu sexuellement mature (plus de 30 cm).

A ce niveau, la réglementation manque sérieusement de consistance car la taille minimum de 20 cm, qui ne se fonde pas sur les caractéristiques biologiques de l'espèce, est en plus totalement incompatible avec la dimension de maille autorisée sur le chalut (40 mm), et l'on capture donc toujours ainsi des individus plus petits. La plupart des poissons pris à la palangre sont, par contre, d'une taille supérieure à celle de la maturité sexuelle car cette technique est plus sélective que le chalut.

Afin d'évaluer l'efficacité des variantes dans les moyens techniques d'exploitation de la ressource, des simulations par ordinateur ont été réalisées à partir des données réelles de la pêcherie. Les résultats ont démontré que si l'on combine diverses méthodes, une réduction d'environ 20 % de l'effort de pêche par exemple (un jour de moins par semaine), une modification du chalut pour respecter les règles relatives aux tailles minimales, une réduction de l'effort pour le chalutage et une augmentation simultanée de l'effort pour la palangre, on observe dans tous les cas de figure un accroissement significatif de la biomasse dans les stocks et de la production des pêcheries.

Il faut cependant noter que dans les divers scénarios étudiés, le secteur devra passer par une période critique de quelques années avant que l'amélioration ne devienne vraiment apparente. Ainsi, par exemple, la réduction de l'effort et l'augmentation de la taille des mailles sur le chalut entraînent à moyen terme un accroissement d'environ 140 % de la biomasse pour le merlu et une augmentation de la production qui est de 50 % pour la pêche au chalut et de 200 % pour la pêche à la palangre. Cependant, au cours des trois premières années, la production est généralement sensiblement plus mauvaise qu'avant les modifications. En conséquence, il est indispensable de prévoir une aide publique à la profession pendant cette période transitoire.

Les études biologiques et économiques démontrent qu'il est tout-à-fait possible de gérer rationnellement les pêcheries, que cela est une chose nécessaire sur le plan écologique et rentable sur le plan économique. Pour en

arriver là, la seule chose dont on ait besoin c'est la volonté politique de la part des pouvoirs publics. A court terme, on a besoin de mesures conjoncturelles qui devront céder la place à une action à long terme fondée sur une observation permanente des pêcheries.

Grâce à une telle approche, on pourra anticiper et programmer l'élimination de l'effort de pêche excessif, on pourra développer des engins de pêche plus sélectifs et prévoir des aides adaptées lorsqu'on met en place des zones interdites ou qu'on traverse une période de crise. L'intégration, avec les pleins droits, des pêcheries méditerranéennes dans la Politique commune des pêches de l'Union européenne constitue toujours un important sujet de débat à Bruxelles. Avant que les choses se fassent, les diverses administrations doivent prendre au sérieux leurs responsabilités et s'attaquer aux problèmes de ce secteur.

Organisation actuelle

Comme l'ont bien mis en lumière les conclusions de cette étude, l'amélioration des aspects bio-économiques de la gestion des pêcheries devra s'accompagner au plus vite d'une modification de certaines conditions concernant l'organisation du secteur et le travail et la main-d'œuvre. En Catalogne, armateurs et marins-pêcheurs sont organisés en "fraternités" (cofradias).

Ce sont des organismes de droit civil qui plongent leurs racines dans les guildes du Moyen-ge et qui sont dotés de droits exclusifs à l'intérieur d'un territoire. Ils jouent un rôle consultatif et para-administratif, ils donnent des directives, en contrôlent l'application et établissent de manière indépendante des règles et adoptent de même des mesures techniques pour les diverses pêcheries (heures de pêche, engins de pêche, etc...). Les membres de la fraternité sont tenus de respecter ces décisions.

Malheureusement, il est bien connu qu'elles font aussi preuve d'une considérable intransigeance et qu'elles sont contrôlées par les armateurs les plus influents (qui possèdent en général des chalutiers). Le résultat c'est qu'un certain nombre de pêcheurs se voient marginalisés. Autre aspect très important, elles participent à la mise en marché de la production dans les criées qui sont gérées par chaque fraternité.

Cependant, le rôle des propriétaires de bateaux se limite à prendre le plus de poisson possible. Ils envoient ensuite leur production à la criée et acceptent avec résignation les cours fixés par les caprices du marché. Cela veut dire que les producteurs ont là un rôle totalement passif. Ils n'interviennent à aucun stade de la mise en marché. Les intermédiaires, fort nombreux, ont donc le champ libre pour réaliser de jolis profits sur leur dos.

La "fraternité" pourrait être un organisme idéal pour superviser une nécessaire évolution des pratiques commerciales dans ce secteur. Mais sa rigidité et le fait qu'elle peut être manipulée par des groupes de pêcheurs au détriment de certains autres font qu'elle crée aussi des obstacles. Autre aspect important, les relations entre les matelots et le patron (qui, en Catalogne, est aussi souvent le propriétaire). Selon les auteurs de l'étude, il y a là des progrès urgents à accomplir. Le système de rémunération "à la part" constitue dans la législation du travail actuelle de l'Espagne une exception notable.

De la somme retirée de la vente de la pêche, on déduit les frais d'entretien et les contributions sociales des marins (entre autres choses). Puis le propriétaire garde pour lui entre 40 et 50 %. Enfin, le reste est partagé entre les membres d'équipage. Ce système est injuste pour les travailleurs. Les auteurs pensent qu'il faudrait le remplacer par un système mixte : à un salaire minimum garanti viendrait s'ajouter un complément non négligeable directement lié à la valeur des captures.

Absence de syndicats

Les syndicats sont pratiquement absents du secteur de la pêche, ce qui explique des conditions de travail plutôt rudes. Cette absence est justifiée par l'existence, au sein des comités qui dirigent les fraternités, de ce qu'on appelle la "section sociale", composée de pêcheurs et de travailleurs de la pêche, et de la "section économique" où se trouvent les patrons et les propriétaires. C'est ainsi que les horaires de travail varient entre 40 et 55 heures par semaine et peuvent même dépasser les 60 heures sur les chalutiers et les palangriers. Il

faut comparer ces chiffres aux horaires moyens des autres secteurs économiques du pays : 38,7 dans le bâtiment, 36,3 dans l'industrie, 36,2 dans les services.

L'étude est très largement basée sur des entretiens avec plus de 200 travailleurs de la pêche dans les ports de la province. Grâce à cette approche, propriétaires et matelots ont pu largement s'exprimer sur les problèmes qui leur étaient soumis. On a aussi mis en évidence les besoins du secteur dans certains domaines, en particulier la formation professionnelle.

Le rapport final a été présenté au cours d'une série de réunions qui ont eu lieu au printemps de 1996 à Barcelone et dans d'autres ports de pêche de la côte catalane. Y ont participé des marins-pêcheurs, des scientifiques, des fonctionnaires, des journalistes. A la fin du mois de septembre, les senneurs de Barcelone ont fait entendre le slogan suivant : "Des périodes de fermeture de la pêche, oui ! Des juvéniles, non !". Ils voulaient que le gouvernement de la province autonome mette en place pendant l'hiver une période de suspension de la pêche (avec aide publique à l'appui) pour empêcher la capture quasi automatique de juvéniles et préserver ainsi la ressource. Ces manifestations, dont les demandes reprenaient les conclusions de l'étude, ont reçu le soutien des syndicats.

Les autorités ont préféré ignorer ces manifestations, mais l'impact de l'étude a fini par alerter le parlement catalan. A la fin de mars 1997, les auteurs ont été convoqués devant une commission parlementaire composée de députés représentatifs des principales formations politiques du pays.

Il n'est pas impossible que, dans un avenir pas trop lointain, le combat de ceux qui luttent pour une gestion des pêches respectueuse de l'environnement et soucieuse d'améliorer les conditions de vie des travailleurs ne débouche sur une victoire. §

Cet article a été rédigé par Sergi Tudela, biologiste marin à l'Institut des sciences de la mer de Barcelone et co-auteur de La pesca en el siglo XXI : Propuestas para una gestion racional en Catalunya

Une étape importante

Un séminaire international sur la pêche responsable s'est tenu à Ceará (Brésil) et a donné lieu à des débats très enrichissants

Au début des années 1900, les pêcheurs artisans du Brésil furent enrôlés dans la Marine, contre leur gré, et répartis en colonies de pêcheurs. Jusque dans les années cinquante, ils restèrent sous la coupe des militaires, se contentant de quelques avantages sociaux : service de santé et écoles pour les enfants. A cause de cette dépendance, ils n'éprouvèrent pas le désir de s'organiser et de faire entendre leur voix. Même après le passage de ces colonies sous le contrôle des autorités civiles, il n'y eut guère d'activité capable de se concrétiser en mouvement.

C'est seulement au cours des années soixante-dix que l'Eglise catholique, à travers ses Comités pour la pastorale des marins-pêcheurs, prit les premières initiatives afin de développer l'esprit civique. De nombreux jeunes pêcheurs participèrent alors à des cours, à des séminaires et prirent conscience de leurs droits. La décennie suivante vit la création du Mouvement national des pêcheurs (MONAPE) et du Mouvement des pêcheurs du Ceará (MOPECE).

Malgré ce réveil, les pêcheurs ne furent guère considérés comme partenaires sérieux lorsque le moment vint de parier de réglementation des pêches. Ils furent généralement ignorés par l'administration de tutelle et les gouvernements des divers Etats concernés. Les choses commencèrent à changer lorsque, avec des bateaux à moteur et du matériel de plongée, certains se mirent à envahir les zones des pêcheurs artisans pour capturer, en toute illégalité, la langouste et à décimer les stocks. Quand se produisirent des luttes armées en mer et que des gens furent assassinés, les pêcheurs réagirent enfin et protestèrent de diverses manières, par la croisière militante de la jangada SOS Sobrevivencia en 1993, par exemple (voir SAMUDRA n 18, juillet 1997).

Puis il y a eu la création du Comité des pêches de l'Etat du Ceará dans lequel les pêcheurs étaient assez bien représentés. Pour la première fois, leurs délégués pouvaient s'asseoir à la même table que les industriels, les administrateurs et les scientifiques.

C'est dans ce contexte que s'est tenu le séminaire international sur la pêche durable,

du 5 au 7 septembre 1997, à Praia das Fontes (Etat du Ceará) avec la collaboration du Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche (ICSF). Il a constitué une étape importante vers une participation pleine et entière des pêcheurs artisans à la gestion des pêcheries.

Pour la première fois, des pêcheurs artisans venus d'une vingtaine de communautés ont pu intervenir dans les débats avec des représentants de l'autorité de tutelle, des organismes publics, des universitaires, des techniciens, des industriels et des armateurs. L'intérêt manifesté par les participants a été la preuve que les pêcheurs sont finalement acceptés comme partenaires responsables pour la gestion et le développement des pêcheries.

Ce séminaire était organisé à l'initiative du Forum des pêcheurs, qui rapproche de manière informelle des pêcheurs artisans, et d'une Ong, l'Instituto Terramar. Sur le plan matériel, il a été rendu possible par une aide financière de l'ICSF. On a noté la présence d'un sénateur, de deux députés à la Chambre des représentants, plusieurs parlementaires de l'Etat du Ceará et cinq maires de villes littorales. Cette présence était importante car elle démontrait que les hommes politiques prenaient finalement conscience que la pêche constitue un secteur important de l'économie et qu'il faut s'attacher sérieusement à améliorer les conditions de vie difficiles des quelque 15 000 pêcheurs du Ceará.

Séance d'ouverture

Le 5 septembre 1997, 240 délégués étaient donc rassemblés dans la grande salle de réunion pour écouter M. Antonio Diegues, de l'Université de So Paulo et membre de l'ICSF, faire un exposé sur la pêche mondiale et le Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO.

Dans une langue claire et précise, il a expliqué comment les pêcheries à travers le monde sont en crise et comment l'attitude irresponsable du secteur de la pêche et des gouvernements a laissé se développer l'effort de pêche bien au-delà du seuil de durabilité et laissé se développer aussi en mer des pratiques

prédatrices et des conflits. De tout cela les pêcheurs artisans subissent les conséquences. Il a cité l'exemple du Brésil où les décisions concernant la gestion du secteur sont habituellement prises par un groupe restreint de scientifiques et d'industriels de la pêche. Par contre, le Code de conduite de la FAO insiste bien sur la nécessité d'inclure les petits pêcheurs au processus décisionnel.

Chandrika Sharma del l'ICSF a, dans un exposé court et très vivant, présenté le champ d'action de son organisation et les problèmes de gestion de l'espace littoral qui, en de nombreux endroits du monde, subit les assauts des secteurs industriel et touristique dont le développement se fait de manière non durable. Elle a aussi parlé de ce puissant mouvement de pêcheurs indiens qui a réussi à faire reculer le gouvernement sur la question des licences de pêche accordées aux sociétés conjointes. Cette politique aurait causé des dégâts irréparables pour la petite pêche.

Puis Nathanael Valle du Centre Josue Castro de Recife (Etat de Pernambuco) a parlé de la situation actuelle dans les pêcheries du Brésil et montré que le gouvernement fédéral a fait bien peu de choses pour mettre en oeuvre l'action 21 du Sommet de la Terre de Rio en 1992.

Chaque communication a été suivie d'un débat animé. Au cours de la table ronde qui avait pour thème "Les maires des villes côtières et la crise de la pêche au Ceará", trois maires élus en 1996 devaient répondre de leur action en faveur d'un développement prioritaire de la pêche. Il faut souligner que l'un des principaux soucis du Forum des pêcheurs a été le manque

d'intérêt des élus, tant au niveau fédéral qu'au niveau des Etats et des municipalités, pour les questions qui le préoccupent.

Au cours des discussions, un certain espoir de changement est cependant apparu. Les trois maires en question ont défini des objectifs concrets pour développer la pêche. Ils vont collaborer avec le Département des pêches de l'Université fédérale pour mettre en oeuvre un plan de développement qui prévoit la participation active des communautés de pêcheurs.

Jose Augusto Negreiro Aragao qui fait partie d'IBAMA (l'institut brésilien de l'environnement) et Geovane Milton de Oliveira du CEPENE (l'institut de recherche des pêches du Nordeste) ont présenté le Plan d'aménagement des pêcheries de langouste. Ils ont rendu un hommage appuyé aux pêcheurs artisans qui, grâce à leurs protestations et aux manifestations qu'ils avaient organisées, ont réussi à faire prendre conscience du danger et à décider les parties concernées à rechercher les moyens de contrôler ceux qui se conduisent comme des prédateurs.

Ce plan constitue une première tentative sérieuse pour mettre un peu d'ordre dans le chaos qui a régné dans le secteur de la pêche au Ceará.

Pour terminer la première journée de travail de ce séminaire, on a entendu la communication du meilleur expert de la pêche à la langouste au Brésil, Adauto Fonteles Filho, qui fait partie du Laboratoire océanographique de l'Université fédérale du Ceará. Il a conclu en disant que la pêche responsable est synonyme

de pêche rationnelle tandis que “la sous-pêche” signifie incompetence et que “la sur-pêche” traduit un manque de responsabilité sociale.

Les chercheurs ne doivent pas oublier d’établir un diagnostic sur les conditions socio-économiques qui prévalent dans les communautés de pêcheurs artisans.

La gestion des pêcheries et le développement durable de la zone littorale doivent faire l’objet d’une approche intégrée, avec la participation de tous les acteurs, notamment les petits pêcheurs, qui sont la majorité au Brésil.

Tandis que le débat s’éloignait des questions plutôt intellectuelles et techniques pour aborder les problèmes quotidiens sur le terrain et la participation des communautés, les pêcheurs se sont davantage impliqués dans les discussions. La deuxième journée s’est ouverte par une table ronde pour parler d’éducation à l’environnement. Les intervenants venaient d’IBAMA, de l’Institut Terramar et de la Direction des eaux intérieures.

Ils ont exposé leurs expériences respectives dans différentes communautés littorales ou fluviales et lacustres. Les débats ont fait apparaître que les pêcheurs et les femmes attachent une grande importance au travail d’éducation auprès des enfants et des adultes, aussi bien par les moyens classiques que de façon informelle. Le taux d’analphabétisme particulièrement élevé (il atteint presque 80 % dans la plupart des communautés) constitue un sérieux handicap. Il faut que les responsables scolaires concernés et l’administration des pêches, aidés en cela par les associations impliquées dans l’éducation des adultes, s’attaquent à ce problème.

Autour de la table, il y avait Maureen Larkin de l’Institut Cooper, Ile du Prince Edouard (Canada), Maria Christina Maneschy de l’Université fédérale de Belém et trois femmes appartenant à des communautés de pêcheurs locales et qui avaient déjà participé à des réunions de travail sur les femmes dans la pêche. Maureen a présenté quelques aspects du travail de l’ICSF dans ce domaine et l’action de son institut auprès des femmes dans les communautés de pêcheurs au Canada.

Maria Christina a aussi parlé de ses expériences et la discussion a porté sur les conséquences de la pêche irresponsable pour les femmes et les familles, sur la participation des femmes dans les affaires de la communauté et le mouvement des pêcheurs.

Un débat s’est concentré sur les problèmes réels de la gestion des pêches qui, par le passé, ne prenait guère en compte les opinions ou les

préoccupations des communautés. Autour de la table, il y avait des représentants de l’administration des pêches, d’associations, de colonies de pêcheurs et de trois communautés littorales.

Ils ont reconnu que si des prédateurs peuvent piller la langouste c’est parce que les autorités semblent se désintéresser complètement de l’application de la réglementation existante. La ressource a été sérieusement surexploitée et des conflits ont éclaté entre pêcheurs artisans et les bateaux qui se livrent à cette pêche illégale et qui sont financés par les industriels.

Et on a reparlé des marins qui ont été assassinés en mer à la fin des années quatre-vingt, de la réaction des pêcheurs et de leurs protestations auprès des organismes publics (ir)responsables.

Il est clairement apparu que la gestion des pêches est à un tournant et que seuls des programmes de conservation de la ressource basés sur des principes communautaires seront capables d’arrêter la chute des captures de langouste et de poisson et d’assurer le succès des projets d’aquaculture dans les eaux intérieures.

Afin de permettre une participation optimale des communautés de pêcheurs à ce séminaire, le comité organisateur avait mis au point une formule qui s’est révélée efficace.

Réunions préparatoires

Au cours des deux mois qui ont précédé le séminaire, des réunions préparatoires ont eu lieu dans cinq communautés littorales et une communauté de l’intérieur.

Les thèmes prévus pour la rencontre finale y ont fait l’objet de discussions auxquelles participaient les pêcheurs, les femmes et les jeunes adultes. Le rôle d’animateur était assuré par des bénévoles d’IBAMA et de l’Institut Terramar.

Les séances de l’après-midi débutaient par la projection de deux films vidéo faits à l’occasion des réunions préparatoires pour présenter à l’assistance la méthodologie qui avait été suivie et pour la familiariser avec les problèmes des communautés.

Au cours des deux séances suivantes, le samedi après-midi et le dimanche matin, les représentants des communautés—pêcheurs, leaders locaux, femmes, jeunes adultes—ont présenté les résultats des réunions préparatoires et leurs conclusions. Pour beaucoup d’entre eux, c’était la première fois qu’ils s’exprimaient devant un tel auditoire de plus de 200 personnes où il y avait des spécialistes, des universitaires et des étudiants en halieutique.

Les propositions qui ont été mises en avant par les divers groupes ont bien illustré la volonté de participer vigoureusement à la remise en ordre des pêcheries du Ceará, qui sont dans une situation chaotique, et à devenir des partenaires actifs de leur gestion.

L'administration chargée du secteur de la pêche a été fortement critiquée pour son inefficacité, sa corruption et son manque de moyens pour faire appliquer la loi. On a souligné l'interventionnisme des politiciens en matière de politique des pêches et de réglementation.

Cela constitue un sérieux problème qui empêche l'indispensable continuité des programmes de préservation de la ressource.

Ceux qui s'exprimaient ainsi ont, pour leur part, déclaré honnêtement qu'ils avaient eux aussi fait preuve d'irresponsabilité. Il faut en chercher la cause dans le manque d'information et les offres alléchantes des acheteurs de langoustes qui poussent à débarquer toujours plus de juvéniles. Un bon nombre de propositions présentées par les communautés ont été incluses dans le document final de cette conférence.

Les groupes ont également exprimé leur volonté de rechercher une plus grande unité entre les pêcheurs et leurs communautés afin de constituer un mouvement solide représentatif du secteur de la petite pêche et capable d'assurer leur participation à la gestion et au développement des pêcheries.

Au cours de la séance de clôture du dimanche matin, M. Lucio Alcantara, sénateur de l'État du Ceará, a parlé du projet de loi actuellement en cours de discussion au Congrès et qui permettra d'infliger à ceux qui pillent la ressource ou qui, d'une façon ou d'une autre, détruisent l'environnement, de lourdes amendes ou des peines de prison.

Lucio Alcantara, qui a défendu cette initiative prise par l'exécutif en 1991, a fait état de fortes pressions de la part de la CNI (Confédération nationale de l'Industrie) pour que le projet de loi ne soit pas adopté par la chambre basse du Congrès (Chambre des représentants). Il a demandé au secteur de la pêche de se manifester auprès des membres du Congrès pour influencer sur le débat.

Trouver des partenaires

Il s'est montré d'accord avec la position des pêcheurs, à savoir que pour s'attaquer aux sérieux problèmes de la pêche au Ceará et au Brésil en général, il faut que toutes les composantes de ce secteur travaillent en partenariat.

Il y avait aussi à ce séminaire trois délégués venus du Mozambique qui ont apporté des renseignements intéressants sur ce qui se fait chez eux en matière de gestion des pêcheries. Les choses semblent là-bas plus avancées et les communautés participent pleinement à la mise en œuvre des mesures adoptées.

Enfin, le comité organisateur a présenté à l'approbation des délégués la Déclaration de Beberibe sur la pêche responsable. Elle a été

approuvée à l'unanimité et l'assemblée a clôturé ses travaux.

Tandis que les quelque cent délégués des communautés s'en retournaient vers leurs villages, certains distants de 500 km, il semblait bien qu'une ère nouvelle s'ouvrait et que cette première participation au processus démocratique allait pouvoir contribuer à développer des pratiques de pêche plus durables, se Deus quiser (si Dieu le veut). 3

Ce rapport a été préparé par l'Institut Terramar de Pesquisa e Assessoria a Pesca Artesanal, Ceará (Brésil)

Un coin de paradis... Pour qui ?

Il y a toujours quelques petites leçons à tirer du premier essai philippin de gestion des ressources littorales sur des bases communautaires

Sur les 7 000 îles que compte l'archipel des Philippines, il y en a bien une pour faire rêver chacun d'entre nous. Mon choix s'est porté sur l'île d'Apo. Autour d'elle, sous l'eau, il existe un monde étonnant. Apo est une petite île volcanique située près de la côte sud-est de Negros qui est l'une des plus grandes îles de la région de Visayan. C'est là qu'à la fin des années soixante-dix l'Université de Siliman a lancé ses premières tentatives de gestion des ressources littorales basée sur les communautés. Et c'est ainsi que l'île possède l'un des tous premiers sanctuaires marins des Philippines d'aujourd'hui. Il a été créé en 1985.

La meilleure façon de se rendre à Apo c'est de s'asseoir sur la plage et d'attendre qu'il arrive assez de gens pour remplir une banca à moteur. Les gens du pays sont toujours heureux que des touristes voyagent avec eux parce que, dans ce cas, ils n'ont pas à payer leur place. Les femmes montent d'abord tandis que les hommes poussent l'embarcation à l'eau. On s'assoit deux par deux, bien serrés au-dessus des bagages. Bientôt on est pris par la houle, éclaboussés par de belles vagues et tout trempés. Le regard se fixe sur un rocher très noir surmonté d'un postiche vert qui se rapproche tout doucement.

Nous débarquons sur la plage et marchons vers le petit village aux habitations resserrées. Les gens nous font bon accueil. Moins de cent familles vivent sur l'île. Toutes sont plus ou moins apparentées. La plupart vivent pauvrement de la pêche.

Nous cherchons Damian. Il s'occupe d'une petite maison appartenant à un médecin qui vit sur la grande terre. C'est plutôt une cabane poussiéreuse qu'une villa de vacances. Mais elle est toute proche du sanctuaire marin. Aussi chaque matin on sort, on saute dans l'eau cristalline. Et il suffit d'avoir un masque et un tuba pour profiter d'un monde sous-marin où les couleurs sont splendides et la variété des coraux époustouflante. Nous cotoyons un banc de thons listao aux reflets argentés qui décrivent de grands cercles comme s'ils faisaient leur gymnastique matinale. Nous jouons avec le curieux poisson clown qui a une livrée orange vif. Et notre cœur fait un bon lorsque soudain on voit remonter des

profondeurs un long serpent de mer qui vient chercher un bol d'air.

Damian passe souvent à la maison pour s'assurer que tout va bien, et surtout pour bavarder. C'est un pêcheur à la retraite qui a longtemps travaillé à bord des chalutiers hauturiers indonésiens pour gagner sa vie. Il a pu ainsi économiser pour scolariser ses enfants. L'une de ses filles est maintenant dans les douanes et elle lui envoie de l'argent tous les mois. C'est quand elle a réussi à avoir cet emploi que Damian a pu arrêter de travailler pour profiter un peu de ses vieux jours. Quand il parle de ce temps passé sur les chalutiers indonésiens, il paraît encore horrifié : "C'était dur ! On était toujours mouillés, on avait toujours froid, c'était tout le temps le boulot ! "

Comme les autres habitants de l'île, Damian est très fier de ce sanctuaire marin. Les programmes lancés par l'Université de Siliman pour faire prendre conscience aux gens de l'importance de l'environnement ont certainement porté leurs fruits. Toutes les familles de pêcheurs, qui sont organisées en comité de gestion de la mer, défendent la réserve et font office de gardiens bénévoles.

L'envers de la médaille

Mais cette belle histoire de l'île d'Apo a un côté moins intéressant. Avec la création du sanctuaire marin, les pêcheurs ne pouvaient plus accéder à une bonne partie de leurs lieux de pêche traditionnels. Or, pour les îliens qui n'avaient généralement reçu qu'une instruction médiocre, il n'y avait guère d'autre possibilité que d'essayer de trouver un travail à bord de gros chalutiers, et pour les îliennes de devenir employées de maison sur la grande terre. La petite île rocheuse n'est pas propice à l'agriculture.

Au début, il y a eu une certaine activité touristique. Le visiteur était surtout biologiste marin ou aventurier solitaire. Récemment cependant, l'industrie touristique de luxe a découvert cette île. Sur une plage toute blanche entourée de rochers noirs et baignée par une mer qui offre de multiples nuances de bleu, un Australien a fait construire un établissement balnéaire haut de gamme. Il est entièrement construit en matériaux naturels (bois dur,

bambou, nipa) dans le style traditionnel des Philippines. Un Britannique construit un deuxième établissement.

Puisqu'il n'y avait pas d'autre endroit pour se restaurer, nous sommes allés dîner à l'hôtel. Il était complet car il y avait là un club "d'éco-touristes" : de jeunes Philippins bien argentés. En partant, ils ont laissé partout des bouteilles en plastique et des emballages de confiserie, ce qui montrait bien la couleur véritable de leur drapeau.

Le dimanche est arrivé un gros bateau de croisière chargé de touristes étrangers. Il a jeté l'ancre devant le village. Quelques minutes plus tard, la sérénité des lieux a été brisée par le bruit strident des scooters de mer. Des embarcations ont été mises à l'eau pour transporter les gens, munis d'un équipement de plongée complet, entre le bateau et le sanctuaire marin. Puis d'autres bateaux exploités par des agences spécialisées dans la plongée ont amené encore plus de touristes à pied d'œuvre. Près du sanctuaire, c'était un véritable embouteillage qui avait de quoi nous faire peur étant donné que nous n'étions équipés que d'un simple tuba.

Cela ne nous avait pas empêché de nager tranquillement avec les poissons, en toute intimité. Maintenant ceux-ci étaient assaillis de tout côté par les lumières des caméras sous-marines et des appareils photos. On remarquait parfois un plongeur qui ramassait un coquillage vivant ou détachait un morceau de corail pour se faire des souvenirs. Ces deux gestes sont pourtant interdits.

Des embarcations avaient amené du bateau de croisière tout ce qu'il fallait pour pique-niquer. On installa des chaises et des parasols sur la plage et on posa la nourriture sur les tables. A côté, des femmes de familles de pêcheurs s'étaient mises sur une rangée bien ordonnée pour présenter leur marchandise, surtout des T-shirts avec des dauphins, des requins ou des inscriptions du genre "Ile d'Apo, Le paradis des plongeurs, Les requins attaquent". Mais les touristes se prélassaient sur leur chaise et ils les ignoraient pratiquement.

Les techniques de vente de ces pauvres femmes n'étaient guère agressives et je m'interrogeais : combien ce petit commerce peut-il bien leur rapporter ?

Peu de retombées

Nos demandâmes à Jeffrey, un volontaire du Corps de la Paix américain qui travaillait sur l'île ce que ce type de tourisme rapportait aux gens d'ici. "Pas grand chose, fit-il. Les gagnants, ce sont surtout les agences de plongée et les hôtels de la grande terre qui amènent leur chargement de touristes.

Ils apportent d'ailleurs tout et ne paient même pas un droit d'entrée. L'établissement balnéaire paie des taxes, mais à la municipalité, pas aux îliens (Apo fait partie de la municipalité de Dauin sur la grande terre). Ainsi l'argent disparaît dans une grande caisse". Il ajouta que même si les familles vivaient là depuis plusieurs générations, elles n'en restaient pas moins des squatters parce qu'elles ne possèdent aucun titre de propriété sur ce sol.

Le développement du tourisme a fait apparaître la spéculation. Des entrepreneurs de la grande terre se sont procuré des certificats d'imposition qui sont de facto des documents fonciers dont on peut se servir pour obtenir des titres de propriété officiels. Heureusement, en 1995, l'île d'Apo a été classée zone protégée par le Département de l'environnement et des ressources naturelles (DENR).

Cela va empêcher d'autres ventes de terres et transferts de propriété. Le DENR a récemment commencé à se concerter avec les agences de plongée pour qu'elles respectent les règlements du sanctuaire marin en matière d'environnement. Certaines ont promis de coopérer. Elles versent même un droit d'entrée au Comité de gestion marine des îliens.

Nous nous sommes rendus compte que si l'Université de Siliman avait aidé les îliens à développer eux-mêmes une activité touristique, ils auraient été un peu plus gagnants. Elle avait seulement organisé des séances d'apprentissage pour tisser des tapis et des paillasons dans le but de créer une nouvelle source de revenus, mais cela n'a pas été un grand succès. Les gens auraient pu alors décider de l'orientation à donner aux choses.

A l'occasion de nos conversations avec les îliens, en particulier les vendeuses de T-shirts, beaucoup ont exprimé leurs réserves sur la façon dont le tourisme se développait à Apo. Les touristes ne respectent pas leur culture. Certaines personnes sont réticentes devant les pratiques naturistes.

Les femmes se plaignent qu'elles ont maintenant davantage de travail mais moins d'argent. Une fois le sanctuaire marin mis en place, elles n'avaient plus le droit de ramasser des coquillages, alors que c'était auparavant leur principale source de revenus. La plupart de ceux qui surveillent le sanctuaire sont des femmes, mais ce travail est bénévole et ne donne pas lieu à une indemnité. Toutes cependant sont très fières de leur domaine protégé, de la publicité qui s'est faite autour et de l'attention qu'il a reçue.

Lorsque nous sommes allés pour la dernière fois dîner à l'hôtel, les yuppies philippins étaient partis. Il n'y avait plus que nous et les chiens. Devant, le bateau de croisière était éclairé comme un curieux sapin de Noël d'où s'échappait de la musique. Puis ils ont levé l'ancre et petit à petit cette masse lumineuse a disparu de notre vue.

Nous avons cru un instant que nous étions maintenant seuls sur l'île. Mais bientôt un autre bateau est apparu à l'horizon et une embarcation à moteur a accosté sur la plage. Des silhouettes sombres en combinaison de

plongée et portant des torches allumées se sont approchées. C'était un nouveau groupe de touristes qui revenait de son expédition nocturne. "Même la nuit, on ne fiche pas la paix aux poissons" pensai-je.

Au revoir

Tôt le matin, Damian vint nous chercher pour aller au bateau de son cousin qui devait nous ramener sur la grande terre. Une fois de plus nous étions parmi les îliens qui faisaient leurs courses ou vauquaient à leurs affaires. Bientôt nous allions retrouver la vie agitée de la ville, mais rafraichis et reposés par les bontés de l'île d'Apo et de ses habitants. Qu'avons-nous à leur donner en retour ?



Récit de Cornélie Quist qui travaille pour SNW (l'organisme de développement des Pays-Bas) en tant que conseillère pour son programme de soutien CB-CRM

Vivre de la pêche

Voici la préface du livre Du Nord au Sud - Pêcher pour vivre, sous la direction d'Alain Le Sann. Cet ouvrage vient d'être publié en anglais, avec pour titre *A Livelihood from Fishing: Globalisation and Sustainable Fisheries Policies*

Malgré les formidables progrès techniques et les avancées sociales indéniables qui ont marqué ces cinquante dernières années, force est de constater que notre monde se porte mal. Le spectre de la misère et de la faim, qu'on aurait cru pouvoir abolir en ce siècle de prouesses médicales, ne cesse de gagner du terrain, d'affecter un nombre croissant d'individus.

C'est pourquoi se pose aujourd'hui—et se posera encore plus demain—la question de la contribution des ressources vivantes des océans à l'alimentation des hommes. Relever les défis alimentaires du XXI^e siècle grâce à la mer, est-ce possible ? La question est d'autant plus cruciale que les besoins nutritionnels ne vont cesser d'augmenter en fonction de l'accroissement de la population mondiale (6 milliards en 2000 et sans doute un peu plus de 9 milliards en 2050 !) et que les productions agricoles, à cause de la dégradation des terres et du déboisement accéléré, risquent dramatiquement de stagner voire de régresser.

Ce livre, à l'aide de multiples exemples et dans un style qui se veut accessible au plus grand nombre, tente de répondre à ces interrogations. Les auteurs nous font d'abord constater l'énorme fossé séparant les pays du Nord de ceux du Sud quant à leur consommation de produits de la mer (27 kg/an/habitant pour les premiers contre 9 kg/an/habitant pour les seconds), que la meilleure fertilité biologique des mers bordant les pays développés, par rapport aux mers de la zone intertropicale, ne peut seule expliquer : cette disparité résulte surtout de l'incapacité des pays du Tiers monde, à cause de leur endettement et de leur sous-développement, à tirer pleinement parti de leurs ressources côtières.

En effet, les productions halieutiques et aquacoles des pays du Sud ont fortement progressé ces quinze dernières années, mais elles servent moins à satisfaire les besoins

alimentaires de leurs populations qu'à être exportées, pour rapporter des devises, vers les quelques foyers développés de la planète où la demande croît continuellement. Autrement dit, les ressources vivantes des océans profitent moins aux populations qui ont faim de protéines qu'à celles qui disposent déjà d'un niveau de consommation alimentaire élevé.

Autre anomalie à juste titre dénoncée dans cet ouvrage : les ressources de la mer (poissons, mollusques, crustacés), dont la valeur nutritionnelle est unanimement reconnue, ne sont pas gérées convenablement,

c'est-à-dire dans le souci de protéger ce capital vivant et vulnérable contre la convoitise et le gaspillage. Songeons qu'environ un tiers des captures halieutiques (30 millions de tonnes environ) ne sert pas directement à nourrir les hommes mais à engraisser d'autres animaux (volaille, bovins, porcins, saumon, crevette, etc.). Comme nous l'avons maintes fois souligné, c'est un énorme gâchis d'éléments nutritifs et une absurdité sur le plan biologique ! Songeons aussi au gaspillage de ces dizaines de millions de tonnes de poissons et autres animaux marins rejetées chaque année par dessus

bord, tout simplement parce que rien n'a été prévu pour commercialiser ces captures dites annexes. Ainsi, quelques centaines de crevettiers s'activent pour les tables de quelques pays riches, rejetant à la mer, à quelques milles seulement des populations affamées des côtes africaines ou asiatiques, les espèces qui ne les intéressent pas ! Pendant ce temps, près d'un milliard d'hommes, de femmes et d'enfants se débattent dans la misère la plus noire...

L'aquaculture est un autre thème largement débattu dans ce livre. Avec juste raison d'ailleurs, car la part des productions aquacoles devrait continuer de croître pour atteindre dans vingt ou trente ans le niveau des captures halieutiques. Mais l'aquaculture est-elle une alternative à la pêche ? Oui, à

Du Nord au Sud - Pêcher pour vivre

Du Nord au Sud - Pêcher pour vivre est le fruit de plus de dix ans de réflexions, de contacts, d'animations depuis la grande Conférence de Rome organisée en 1984 à l'initiative d'organisations de pêcheurs du Sud. Au delà de la description de la pêche (les tonnages, les espèces, les millions de dollars), ce livre veut faire comprendre au grand public les enjeux sociaux, économiques, alimentaires de la modernisation de la pêche mondiale. Il s'adresse à tous ceux qui veulent comprendre mais aussi agir pour défendre l'environnement marin et les intérêts des travailleurs de la pêche.

ISBN : 2-9506762-1-9- Prix public : 60 F -
Diffusion : CRISLA, 1 avenue de la Marne 56100
LORIENT (France)
tél : 0297646432 fax : 0297642457
e.mail : crisla@globenet.org

Sa version anglaise *A livelihood from Fishing: Globalization and Sustainable Fisheries Policies* peut être commandée, au prix de 10,29 livres sterling (port compris), à Intermediate Technology Publications, 103-105 Southampton Row, Londres WC1B 4HH

condition - répétons-le une fois encore - de respecter la nature et de ne pas faire n'importe quoi. Hélas, certaines formes intensives et spéculatives d'aquaculture nouvelle, ciblées sur des espèces nobles comme le saumon ou la crevette, ne semblent pas de nature à répondre aux pénuries alimentaires, et menacent au contraire la fertilité biologique de l'environnement et la qualité des eaux côtières.

La seule voie intéressante aujourd'hui, celle que l'homme doit s'efforcer de développer, est l'aquaculture extensive ou semi-intensive. C'est la seule réponse envisageable, la moins onéreuse aussi, pour coloniser des écosystèmes fragiles et difficilement domesticables, une réponse surtout qui a fait la preuve de son efficacité socio-économique : ainsi, en Chine, l'élevage de poissons en eau douce est depuis des siècles étroitement intégré à l'agriculture (à l'élevage de porcs ou la culture du riz, par exemple).

Il reste, en fin de compte, que la bonne gestion des ressources océanes relève de la capacité des hommes à s'organiser pour en tirer le meilleur profit, dans l'intérêt de tous. Or les stratégies classiques de développement de la pêche, élaborées par les bureaux d'études et mises en oeuvre par les gouvernements et les

administrations ont rarement atteint leurs objectifs. Livré à la dure loi de la compétition, l'homme s'est comporté trop souvent comme si les ressources étaient inépuisables, prédateur imprévoyant d'autant plus redoutable que les perfectionnements de ses moyens de captures le mettent en position d'opérer de véritables razzias en n'importe quel secteur de l'hydrosphère. La "sur-pêche"—c'est-à-dire la surexploitation des ressources halieutiques— n'est que la conséquence logique d'un système qui pousse l'armateur à intensifier et à étendre toujours plus loin ses opérations de pêche sans se préoccuper des dégradations à moyen terme et à long terme qu'un tel comportement peut avoir sur l'écosystème marin.

Il est donc plus que temps d'élaborer un code de bonne conduite afin d'arriver, comme le souhaitent les auteurs, à une pêche responsable, sans laquelle l'homme continuera d'être un loup pour l'homme. Substituer la solidarité aux égoïsmes, la réflexion à l'imprévoyance, tel est l'enjeu du XXI^e siècle et le message que ce livre entend nous transmettre.

3

Cette préface est signée de Jean
Chaussade, directeur de recherche au
CNRS, Université de Nantes (France)

Un nouveau forum mondial

Voici la Charte provisoire de son établissement et de son fonctionnement

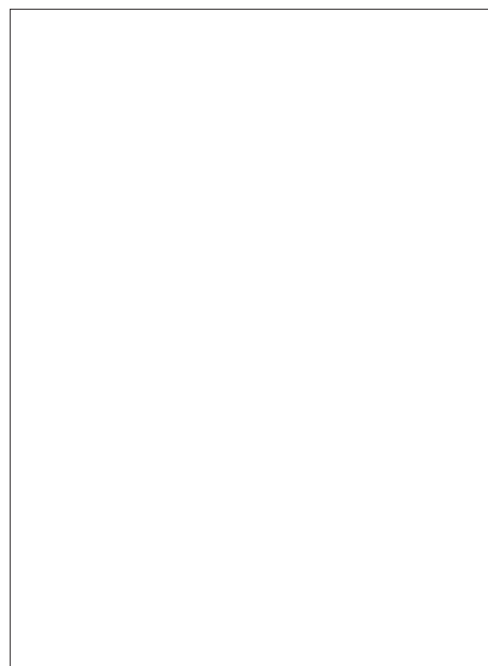
Préambule

Les communautés côtières du monde entier s'unissent au sein du Forum mondial des pêcheurs et travailleurs de la pêche pour faire respecter leurs droits fondamentaux, l'équité sociale et leur culture, pour proclamer l'océan source de toute vie, pour s'engager à assurer la pérennité de la pêche et des ressources aquatiques pour les générations à venir, à protéger leurs moyens d'existence et à garantir aux autochtones et aux pêcheurs qui pratiquent la pêche traditionnelle, artisanale, ainsi qu'à petite et moyenne échelle, l'accès privilégié aux ressources côtières dont ils dépendent depuis toujours.

I. OBJECTIFS

Le Forum mondial des pêcheurs et travailleurs de la pêche travaillera à :

1. protéger, défendre et améliorer le sort des communautés qui dépendent de la pêche pour assurer leur subsistance ;
2. aider les organisations membres à garantir et à améliorer la viabilité économique et la qualité de vie des pêcheurs, des travailleurs de la pêche et de leur communauté ;
3. reconnaître, protéger et améliorer le rôle des femmes dans l'économie des pêches et la subsistance de la communauté ;
4. faire en sorte que les ressources soient considérées comme un patrimoine collectif de l'humanité et veiller, par l'utilisation de méthodes de pêche durable, à la régénération des ressources et des écosystèmes marins et en eaux intérieures, et à ce que ce patrimoine soit transmis aux générations futures ;
5. protéger les communautés de pêche, les ressources de poissons et les habitats du poisson, comme les mangroves, contre les menaces d'origine terrestre et marine, par exemple le déplacement des populations entraîné par le tourisme, la pollution, notamment le déchargement de déchets toxiques dans la mer, l'aquaculture industrielle destructrice, la surexploitation et les méthodes de pêche destructrices ;
6. établir et faire valoir le droit d'accès des communautés de pêche aux terri- toires de coutume qui sont de compétence nationale en zone côtière, pour la pêche et comme lieu d'habitation ;
7. promouvoir un régime juridique propre à garantir aux communautés de pêche le respect de leurs droits traditionnels et coutumiers d'accès à la pêche en territoire ;
8. faire valoir le rôle primordial des organisations de pêcheurs et travailleurs de la pêche dans la gestion des pêches et des océans, à l'échelle nationale et internationale ;
9. favoriser la sécurité alimentaire des populations, à l'échelle locale et mondiale, en préservant la pérennité des stocks de poissons pour l'avenir et en réservant le poisson à l'alimentation humaine ;
10. favoriser une représentation équitable des organisations de pêcheurs et de travailleurs de la pêche dans tous les forums régionaux et internationaux d'intérêt et travailler en faveur de leur reconnaissance ;
11. jouer le rôle d'une unité de surveillance pour s'assurer que les Etats et les sociétés transnationales respectent les accords internationaux en vigueur ; s'opposer à tout accord commercial qui mette en péril le gagne-pain des pêcheurs ;
12. empêcher l'exportation de la crise de l'effondrement des ressources ainsi que des technologies et des pratiques qui en sont à l'origine ;
13. soutenir les luttes, à l'échelle nationale et internationale, qui cadrent avec les objectifs du Forum mondial ;



14. encourager les pêcheurs et travailleurs de la pêche à s'organiser lorsqu'ils ne le sont pas déjà ;
15. faire valoir le droit des pêcheurs et des travailleurs de la pêche à la sécurité sociale, à des conditions de travail sûres, à un salaire équitable et à la sécurité en mer, travailler à les faire reconnaître comme des gens de mer ;
16. améliorer la communication entre les pêcheurs et le milieu scientifique par le partage du savoir et de la science.
17. reconnaître et rehausser la culture uni que des communautés de pêche.

II. ADHESION

1. Groupes représentés

A. Les organisations qui représentent les groupes ci-dessous et qui respectent les objectifs du Forum mondial peuvent y adhérer:

i. les pêcheurs : toute personne pratiquant directement la pêche et connue, dans les différents pays, sous l'une des désignations suivantes:

- les pêcheurs de subsistance,
- es pêcheurs artisanaux,
- les autochtones ou les aborigènes qui pratiquent la pêche,
- les pêcheurs côtiers traditionnels,

- les capitaines-propriétaires indépendants qui possèdent des bateaux de petite et de moyenne taille et qui engagent eux-mêmes leur propre équipage,
- les membres d'équipage dans ce secteur ;

- ii. les membres d'équipage qui appartiennent à d'autres groupes que ceux qui sont mentionnés ci-dessus et qui sont présentement membres d'organisations définies au point i ;
- iii. les organismes populaires qui regroupent des femmes appartenant aux communautés de pêche et travaillant dans le but de soutenir la pêche ;
- iv. les travailleurs de la pêche dont les activités touchent la transformation, la vente (à l'exclusion des commerçants) et le transport du poisson.

B. Les grandes sociétés et leurs filiales qui sont propriétaires des navires de pêche ou qui participent à la récolte, à la transformation du poisson, de même que celles qui pratiquent une aquaculture industrielle destructrice, ne peuvent adhérer au Forum.

2. Types d'organisations

A. Les membres du Forum sont des organisations telles que :

- i. les syndicats, les associations et les fédérations de coopératives constitués démocratiquement ;
- ii. les nations autochtones qui dépendent de la pêche pour assurer leur subsistance.

B. De préférence, il ne devrait y avoir qu'une organisation par pays.

C. S'il y a plus d'une organisation nationale, les organisations qui souhaitent devenir membres doivent être représentatives d'une proportion considérable des groupes ci-dessus.

D. Le Comité de coordination provisoire peut faire des exceptions, tout en respectant les objectifs du Forum.

III. STRUCTURE

Structure provisoire

1. Les organisations qui sont représentées à cette réunion par des délégués et des observateurs, qui satisfont aux critères énoncés ci-dessus et qui souhaitent devenir membres, se verront attribuer le statut de membres provisoires.

2. Le Comité directeur du Forum agira à titre de Comité de coordination provisoire (CCP).
3. Le Comité de coordination provisoire doit:
 - i. s'acquitter de toutes les fonctions ou tâches habituelles qui incombent au comité de coordination de tout organisme international ;
 - ii. faciliter la création des conseils régionaux ;
 - iii. accepter les nouveaux membres provisoires d'après les critères énoncés ci-dessus ;
 - iv. rédiger l'acte constitutif, y compris des lignes directrices sur l'accréditation des membres votants et des membres sans droit de vote ;
 - v. tenir une assemblée constituante d'ici trois ans.
4. Le Comité provisoire doit avoir son coordonnateur, élu par l'Assemblée générale ici présente.
2. Les organisations membres doivent payer une cotisation. Celles qui le souhaitent peuvent également verser une contribution supplémentaire spéciale.
3. Le Forum mondial n'accepte que les contributions qui cadrent avec ses objectifs.

Structure définitive

1. L'assemblée générale du Forum mondial doit être constituée de toutes les organisations membres.
2. Le Comité de coordination sera formé de représentants régionaux. Ce comité doit être plus nombreux que l'actuel Comité de coordination provisoire.
3. Régions et continents
 - i. Il doit y avoir plus d'un représentant par région ou continent.
 - ii. Il doit y avoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes.
 - iii. Les membres d'une région peuvent, s'ils le souhaitent, créer un conseil régional du Forum mondial pour assurer la coordination et la consultation dans leur région. Toutefois les membres doivent appartenir directement au Forum mondial, et non au conseil régional.

IV. FINANCEMENT

1. Le Forum mondial doit s'autofinancer.

Cette Charte a été adoptée au cours de la réunion du Forum mondial des pêcheurs et travailleurs de la pêche qui s'est tenue à New Delhi (Inde), du 17 au 21 novembre 1997

Aquaculture

Doucement, la Tanzanie !

Voici un appel public et pressant au gouvernement tanzanien pour qu'il reconsidère le projet de crevetticulture de Rufigi

Jesuis informé qu'une enquête publique est actuellement en cours à propos d'un gigantesque projet aquacole dans la région du delta du fleuve Rufigi pour faire de la crevette (*Penaeus monodon*).

Bien que je n'aie pas été sollicité, je me permets de vous soumettre mon point de vue à ce sujet car l'affaire est sérieuse et peut entraîner des effets considérables.

En Asie, l'élevage traditionnel de la crevette est une activité vieille de plusieurs siècles. On faisait appel à des techniques simple, non intensives et respectueuses de l'environnement. Les fermes aquacoles étaient petites et faciles à gérer pour des familles rurales ou des entrepreneurs locaux. Il est évidemment possible de développer ce type d'aquaculture durable qui profitera aux gens de la région et à l'économie nationale.

Au cours des dix dernières années, en particulier, la crevetticulture en Asie de l'Est a pris une dimension internationale. On a assisté à un développement fulgurant, mais non durable, des grosses exploitations intensives. Les problèmes sociaux et écologiques qui ont suivi sont hélas énormes.

- Les profits n'ont pas duré, et ils ont été empochés par une minorité de gens qui savent se servir de tout pour s'enrichir en vitesse.
- Les effets négatifs ont porté préjudice aux intérêts à long terme des communautés locales.
- La corruption, l'escroquerie, l'accaparement des terres et la coercition sont devenus des phénomènes courants.
- D'énormes étendues de mangroves ont été détruites et la productivité naturelle a chuté.
- De vastes superficies de terres agricoles ont été touchées par la salinisation. Les nappes d'eau souterraines ont également souffert.

- De grandes quantités de poissons ont été soustraites au marché, au préjudice des gens pauvres.
- Les déjections des crevettes, s'ajoutant aux quantités massives d'aliments qui leur étaient fournies, ont fait apparaître le phénomène d'eutrophisation.
- Les maladies de la crevette sont devenues endémiques, ce qui a entraîné des chutes vertigineuses de la production.
- Les produits chimiques et les antibiotiques ont pollué les zones des sites aquacoles.
- Au bout de quelques années, les sites pollués et touchés par les épizooties sont abandonnés. Et les investisseurs étrangers, toujours prêts à faire un bon coup, vont recommencer ailleurs.

En 1989, la production s'est effondrée à Taïwan (qui était alors le premier producteur mondial) sous l'effet de maladies virales et bactériennes. Puis en 1993, cela a été le tour de la Chine (qui était alors devenu le premier producteur) à cause de la prolifération d'algues toxiques. En Thaïlande, en Indonésie, en Malaisie, au Vietnam, les élevages sont aussi confrontés aux maladies. Tous les principaux producteurs ont connu, au cours des années passées, ce genre de problème et la chute consécutive des rendements. Maintenant ils sont à la recherche de nouveaux sites vierges, tout en feignant d'être "respectueux de l'environnement". Ils font appel pour cela à des consultants, grassement payés bien évidemment.

L'expérience de l'Asie du Sud

L'Inde et le Bangladesh ont récemment connu une invasion d'entrepreneurs venus de l'Asie de l'Est. En décembre 1996, la Cour Suprême indienne décidait d'interdire les entreprises de crevetticulture intensive dans une Zone littorale protégée (CRZ) à cause de leurs retombées négatives sur la société et l'environnement. Au Bangladesh, il y a en ce moment un vif débat sur ce même problème qui donne lieu à de nombreux conflits. On

détruit allègrement l'environnement et les maladies sont déjà endémiques.

C'est maintenant sur les rivages de l'Afrique de l'Est que la crevetteculture non durable tente de jeter son dévolu. Je crois savoir que le projet Rufigi est immense (plus de 10000 hectares) et que les investisseurs sont pour la plupart des étrangers. Un tel site serait stupidement surdimensionné : le plus vaste de la planète. C'est tout le contraire de la notion d'approche précautionneuse. J'y suis complètement opposé.

Il serait beaucoup plus sage d'essayer de commencer sur une petite échelle, de manière peu intensive, en mettant dans le coup la population locale qui aurait son mot à dire pour contrôler les choses. Le développement se ferait graduellement et suivant un schéma préétabli. Il existe des institutions respectables qui sont prêtes à aider ce genre de programme. Il faut que la Tanzanie profite des erreurs de l'Asie.

Le delta du Rufigi constitue un énorme trésor pour les communautés locales et pour l'ensemble du pays. Là habitent des populations pourvues de belles traditions et d'un riche héritage culturel. On peut y collecter durablement des branches et du bois d'oeuvre sur les palétuviers. La crevette et le poisson y grandissent et constituent une abondante ressource disponible pour la pêche. C'est aussi une importante région rizicole.

Le delta protège les terres de l'érosion marine, il abrite une réserve forestière riche d'une précieuse biodiversité (à laquelle feu M. Lubango était très attaché). Il faut donc que

cette zone fasse l'objet d'une gestion très attentive et très prudente avec, encore une fois, la participation de toute la population locale.

Je suis moi-même biologiste marin et Tanzanien. Depuis de nombreuses années, je m'intéresse aux problèmes écologiques et sociaux des régions littorales.

J'ai une certaine expérience personnelle de l'élevage de la crevette et j'ai observé et étudié ce domaine. C'est pourquoi j'ai voulu saisir l'occasion pour exprimer mon point de vue sur cette question qui est très importante pour le développement de la Tanzanie. Je me sens un peu qualifié pour cela à plus d'un titre.

- Je connais assez bien le littoral tanzanien pour avoir vécu sur la côte à partir de l'âge de neuf ans. Et j'ai travaillé pendant dix ans comme biologiste marin (1972-1982) à l'Université de Dar-es-Salam. Depuis, je retourne chaque année au pays. J'ai visité le delta du Rufigi à plusieurs reprises, la dernière fois en janvier 1997.
- J'ai une expérience directe de la question pour avoir participé, il y a dix ans, à une tentative de lancement d'un petit élevage de crevette en Tanzanie, avec participation locale. Les choses se présentaient alors mieux car les maladies n'avaient pas encore frappé. Je sais aussi que les choses peuvent mal marcher lorsqu'on n'a pas affaire aux bons partenaires.

Certaines des questions soulevées par la crevetticulture mondiale ne me sont pas étrangères : je donne des cours de troisième cycle sur l'aquaculture internationale à l'Université de Bergen en tant que professeur adjoint, et je travaille comme chercheur, avec compétence de professeur, à l'Université agronomique de Norvège dans le domaine du littoral.

Je demande à Votre Excellence de bien vouloir prendre en considération ces points de vue et de rejeter ce projet géant. Si vous souhaitez que j'illustre ou que je développe davantage l'un ou l'autre de ces aspects, j'en serais très heureux.

§

Cet appel public a été rédigé par Ian Bryceson, professeur au Centre d'études internationales de l'environnement et du développement de l'Université agronomique de Norvège. Il a été faxé le 18 juillet 1997 au ministre des ressources naturelles et du tourisme de la Tanzanie

Valeur NET(te) évidente

Ceux qui ont participé à l'atelier Internet et courrier électronique organisé par l'ICSF à Lima (Pérou), du 27 au 29 mai 1997, ont été enthousiasmés

Il y avait une vingtaine de personnes venues de diverses organisations : FIUPAP (Pérou), CONPACH et FETRINECH (Chili), FENCOPEC (Equateur), Sindicato de Obreros Maritimos Unificados (Argentine), Instituto Terramar et Centro Josue de Castro (Brésil).

James Smith était le coordinateur de cet atelier et Satish Babu, de la South Indian Federation of Fishermen Societies, la principale personne ressource. Les travaux se déroulaient à l'Université catholique.

L'idée avait germé lors de la Conférence de Cebu (Philippines) en juin 1994 et venait des organisations de pêcheurs de l'Amérique latine. Elle s'intégrait bien au programme de Communication de l'ICSF et visait essentiellement à :

- créer un service de messagerie et de "tableau d'affichage" entre les organisations de pêcheurs et les Ong ;
- faciliter les débats (sur les accords de pêche, les techniques de pêche, la législation, les mouvements des navires, l'état des stocks, les luttes des pêcheurs, les comptes rendus de réunions de travail et de consultation, les stratégies d'organisation, les réseaux régionaux...) ;
- diffuser l'information sur les programmes de l'ICSF et les organisations de pêcheurs dans le Sud (en anglais, en français et en espagnol) ;
- mettre en place un "dépôt central" de documentation sur les problèmes de la pêche et des pêcheurs ;

L'atelier de Lima avait pour objectif de :

- familiariser les organisations de pêcheurs et les associations de soutien latino-américaines avec les techniques de base de la communication électronique, qu'il importe de maîtriser pour avoir un meilleur accès

à l'information et établir des échanges fructueux à l'échelle de la planète ;

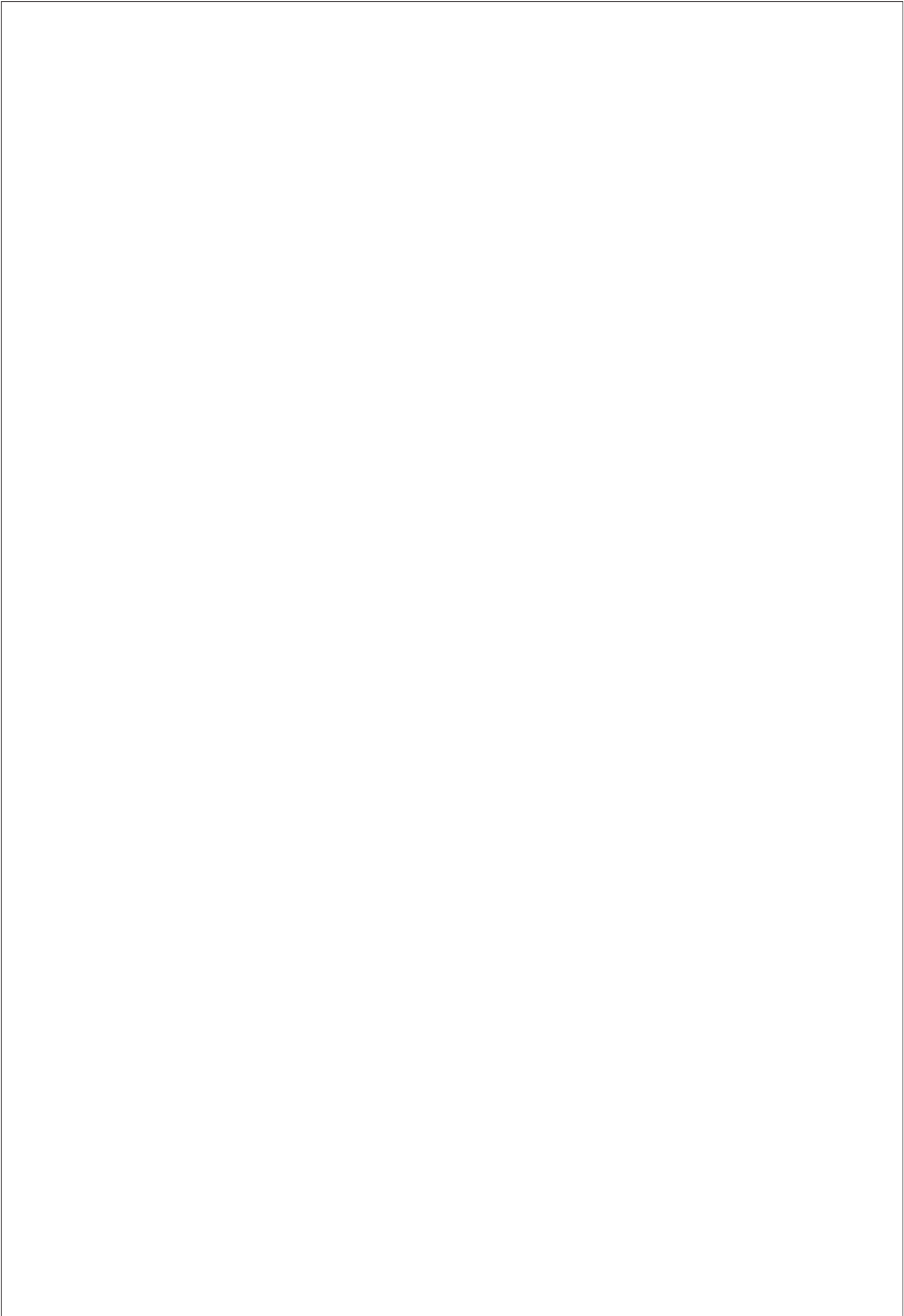
- lancer une opération de mise en réseau grâce aux moyens de communication électronique afin de faciliter l'interaction des organisations de pêcheurs et des Ong et aider ces dernières à participer plus pleinement aux programmes de l'ICSF ;
- aider l'ICSF à se familiariser avec les problèmes actuels de la pêche en Amérique latine ;

L'atelier était organisé en collaboration avec l'Institut Huayuna qui travaille notamment avec les pêcheurs artisans au niveau communautaire à Pisco (Pérou). Cette collaboration s'est révélée très précieuse pour assurer le succès de l'entreprise. Hernan Peralta a fait une communication sur les possibilités et la portée d'une interconnexion des diverses organisations de pêcheurs d'Amérique latine. Sebastian Mathew a fait une présentation des Ong et du Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO.

Mieux diffuser l'information

Les participants ont identifié trois têtes de chapitre qui devraient faire l'objet d'un meilleur échange d'informations au niveau régional : la dégradation de l'environnement littoral, y compris les nuisances provoquées par les éléphants de mer pour la pêche artisanale, l'incursion des flottilles étrangères dans les zones économiques exclusives, certains aspects de la sécurité en mer. A la fin de l'atelier, un comité a été formé pour élaborer des programmes de suivi. En font partie Sammy Nafez du Centre Josue de Castro (Brésil), Manuel Milla de FIUPAP (Pérou), Pedro Avendano de CONAPACH (Chili), Guillermo Risco de FETRINECH et Geraldo Salazar de FENCOPEC (Equateur). La coordination est assurée par James Smith.

Le premier jour, il y a eu une réunion pour discuter des domaines et des sujets à retenir pour cette mise en réseau. Le secrétaire général de FIUPAP a pris la parole et exposé les structures de son organisation qui regroupe



des marins-pêcheurs, des pêcheurs en rivières et en lacs. Au Pérou, il n'existe aucun système de sécurité sociale pour ces gens.

La pollution dans les zones littorales et la destruction des filets par les éléphants de mer constituent aussi des problèmes majeurs. La Fédération s'inquiète de l'introduction des licences de pêche et voudrait un régime de libre accès pour la pêche artisanale.

Elle se préoccupe également des problèmes de mise en marché et aimerait utiliser les services de spécialistes (ingénieurs, économistes...). Et elle demande au gouvernement d'ouvrir des écoles et des cliniques dans les communautés de pêcheurs.

Guillermo Risco, de Fetrinech, souhaite que les pêcheurs reçoivent une formation en matière de gestion de la ressource. Il met en garde contre l'élargissement de la fracture sociale au Chili, qui s'accompagne parfois d'une perte de confiance dans le mouvement syndical. Avec le retour de la démocratie, les pêcheurs attendaient beaucoup des syndicats. L'heure est à la désillusion.

Le problème principal dans les eaux chiliennes c'est l'insuffisance des mécanismes de suivi, de contrôle et de surveillance pour empêcher que les bateaux étrangers ne viennent y pêcher à leur guise. Le réseau Internet peut contribuer à faciliter le dialogue entre les syndicats de la pêche artisanale et ceux de la pêche industrielle et à renforcer la solidarité entre eux.

Dans le secteur industriel, les conditions de travail des matelots se sont récemment dégradées. On leur demande de travailler 18 heures par jour. Bien que l'âge de la retraite pour les pêcheurs soit fixée à 65 ans, il n'y a au Chili aucun membre d'équipage de plus de 50 ans. La plupart du temps, les gens sont vidés à 40 ou 45 ans. Risco déplore qu'on ne s'intéresse guère qu'aux problèmes de production. Il faut que les pêcheurs fassent quelque chose ensemble pour défendre leur héritage national. Pour cela il est important d'échanger ses expériences. L'idée de se mettre en réseau par courrier électronique est donc très intéressante.

Hernan Peralta fait état de la détérioration des conditions de travail dans le secteur industriel péruvien au cours des années quatre-vingt-dix. Les salaires ont baissé de 25 % et les marins sont maintenant démoralisés. Au Chili, dans ce même secteur, les conditions sont bien meilleures parce que la législation est meilleure.

Humberto Mella, de CONAPCH (Chili), s'inquiète que les marins n'ont plus nécessairement leur mot à dire en matière de politique des pêches. Les décisions sont prises

dans les grands pays importateurs, le Japon par exemple. La mondialisation a compliqué les choses et il faut donc faire appel à des professionnels pour gérer les organisations de pêcheurs. Celles-ci ne peuvent plus tout faire par elles-mêmes. Mella souhaite cependant qu'une bonne compréhension mutuelle puisse exister entre les marins et ces spécialistes.

Il exprime sa solidarité envers les pêcheurs péruviens puis mentionne les problèmes causés par les éléphants de mer. Il faudrait faire des études sur cette question afin de mieux évaluer les dégâts subis par les pêcheurs artisans.

Il se dit heureux qu'on ait invité les marins du secteur industriel chilien à participer à l'atelier, mais il ne pense pas que leurs conditions soient aussi mauvaises que semble le dire Rosco. Au Chili, ils peuvent bénéficier d'une pension et, au cours de leur retraite, ils ont aussi une activité de pêche artisanale. Les pêcheurs artisans pêchent pour survivre, le secteur industriel pêche pour faire de l'argent. Il n'est pas du tout partisan d'une collaboration entre les deux secteurs.

Entente régionale

Mella pense qu'une entente régionale entre pêcheurs artisans pourrait fonctionner. Il se dit très intéressé par une association au niveau latino-américain. Il espère qu'on pourra garantir l'avenir de ce secteur, mais il est grand temps de faire quelque chose. Il critique le gouvernement qui, selon lui, ne s'intéresse à la pêche artisanale que dans la mesure où il peut en tirer quelque chose.

Il a également abordé la question de la bande des 5 milles qui est une source de conflits entre artisans et industriels (ces derniers exerçant des pressions sur le gouvernement pour qu'ils soient autorisés à pêcher à l'intérieur des 5 milles). Il pense que la politique gouvernementale profite essentiellement au secteur industriel.

Il craint que si, on les laisse faire, les bateaux industriels ne surexploitent toutes les ressources halieutiques. Les autorités devraient regarder ce qui se passe dans cette zone littorale et éloigner les gros bateaux de la côte. Pour conclure, Mella souligne que, de toute façon, la répartition de la ressource est injuste et qu'elle favorise uniquement le secteur industriel.

Freddy Villon, de FENACOPEC, s'étonne qu'au Chili la taille minimum dans le segment de flotte artisanal est de 50 tjb. Chez lui, en Equateur, les bateaux artisans font 6 m de long, avec ou sans moteur hors bord. Actuellement la zone de pêche artisanale est de 4 milles au-delà de la bande écologique qui longe le rivage sur une largeur de 1 mille.

L'objectif principal des pêcheurs artisans est d'obtenir que leur zone soit portée à 8 milles. Ils espèrent que cette année le gouvernement donnera une suite favorable à leur requête. Villon est aussi d'accord pour que les pêcheurs puissent recevoir une formation en matière de gestion de la ressource.

En réponse aux propos de Villon, Mella précise qu'au Chili les gros bateaux se trouvent principalement au sud de Valparaiso et qu'il faut bien des gros bateaux pour travailler dans une mer très difficile.

Au nord de Valparaiso, par contre, les conditions ne sont pas si dures et les bateaux font en moyenne moins de 10 m. Les accidents sont très fréquents dans le secteur artisanal chilien qui compte en tout 16 000 unités. Chaque année, on enregistre une centaine de morts, surtout sur les petites embarcations.

Jorge Suarez, du Sindicato de Obreros Maritimos Unificados (Argentine), a critiqué son gouvernement. Dans le système argentin, les marins traitent directement avec les patronis (les propriétaires de bateaux). On ne pratique pas beaucoup la pêche artisanale dans ce pays.

D'après Suarez, les marins argentins sont bien traités. Ils sont payés pendant la saison creuse et ont des congés. Il pense qu'une organisation régionale serait plus bénéfique si l'intention était de constituer un véritable bloc latino-américain. Répondant à une question sur l'accord de pêche entre l'Argentine et l'Union européenne, il a déclaré que les marins étaient d'abord contre et les patronis pour. Les marins ont depuis changé d'opinion car leurs intérêts n'ont pas été vraiment affectés par ces flottilles étrangères.

Il est apparu, au cours de la réunion, d'évaluation que les participants jugeaient de façon positive les résultats de cet atelier. Ils y ont vu le début d'une professionnalisation de la gestion de leurs organisations. Grâce au courrier électronique et à Internet, ils auront plus amplement accès à l'information, ce qui sera bien utile pour pouvoir faire entendre sa voix sur le plan international en matière de pêche. Ils ont cependant regretté que la durée de cet atelier ait été trop brève.

Au cours de la discussion portant sur le Code de conduite pour une pêche responsable, les organisations de marins-pêcheurs d'Amérique latine ont semblé comprendre l'importance du processus d'élaboration des politiques, dans lequel il faut pouvoir user de son influence. On a fait remarquer la nécessité d'une collaboration entre FAO et Ong afin de renforcer les engagements nationaux dans ces divers processus internationaux.

Lignes directrices

Les organisations de pêcheurs chiliennes pensent que les dispositions de l'Accord des Nations unies sur les stocks chevauchants et les stocks de poissons grands migrateurs pourront, une fois appliquées, contribuer à empêcher les flottes étrangères (coréennes, chinoises, japonaises) d'exploiter les eaux nationales. Elles constatent cependant que les gouvernements ne manifestent guère d'enthousiasme pour ratifier l'accord. Les responsables politiques nationaux pourraient trouver dans ce document des lignes directrices pour les aider à préparer les lois et les règlements.

Les organisations auraient bien aimé savoir pourquoi le Code de conduite n'est pas contraignant et combien de pays ont participé à son élaboration. Elles craignent que la législation en matière de pêche ne soit difficile à appliquer faute de volonté politique.

Elles ont voulu savoir s'il existe des mécanismes permettant d'assurer un meilleur respect des lois. Un participant a fait remarquer, avec quelque ironie, que le Japon s'est doté d'une assez bonne législation pour protéger ses eaux territoriales. Par contre, les navires japonais ne se gênent pas pour pêcher dans les ZEE des autres pays. Un certain nombre de pays savent faire deux poids deux mesures dès qu'il s'agit de pêcher. On a également regretté qu'on n'attache pas assez d'importance au collectage des données et à la publication en temps voulu des statistiques de pêche.

Les participants ont déclaré que les organisations devraient faire pression sur leurs gouvernements respectifs afin qu'ils fassent ratifier le Code de conduite, dont tous les marins-pêcheurs devraient tirer profit. Ils voudraient qu'elles fassent aussi pression sur les autres gouvernements d'Amérique latine.

Les Etats latino-américains sont, disent-ils, très sensibles à leur image de marque internationale. Si la pression extérieure est suffisante, les gouvernements adopteront le Code et ratifieront l'Accord sur les stocks chevauchants. Les participants ont aussi souhaité que l'ICSF essaie de pousser la FAO à veiller de plus près au suivi de cet accord et à influencer les gouvernements nationaux pour les amener à le ratifier.

Les politiques gouvernementales n'ont guère changé, a fait remarquer un participant qui citait l'exemple du Pérou. Le gouvernement péruvien a abandonné ses programmes de restructuration des flottilles et apparemment encourage la construction de nouveaux bateaux plus puissants. Des navires sortis de flotte dans le cadre de ces programmes sont même en train de pêcher illégalement dans les

eaux péruviennes. Les décisions des gouvernements sont, comme l'a souligné un pêcheur, influencées par des politiques d'économie libérale.

Mesures environnementales

Certains participants ont attiré l'attention sur les problèmes posés par la réglementation en matière d'environnement. Ils ont demandé que celle-ci soit appliquée avec réalisme et qu'on tienne aussi compte de ce qui constitue leur vie et leurs moyens d'existence. 3

Compte rendu rédigé par Satish Babu,
de la Fédération des associations de
pêcheurs de l'Inde du Sud (SIFFS)

À vendre

L'ICSF a récemment publié une série de rapports et de documents intéressants sur les femmes dans la pêche et la gestion du littoral.

SERIE "LES FEMMES DANS LA PECHE"

N 1 : Public Hearing on the Struggles of Women Workers in the Fish Processing Industry in India, 50 pages, US\$10 plus port.

Ce dossier rassemble des documents concernant une audition publique exceptionnelle qui a eu lieu à Cochin (Inde) sur les travailleuses migrantes employées dans les ateliers et usines de transformation des produits de la mer en Inde. On y trouvera des détails sur leurs conditions de vie, la transcription d'un certain nombre de témoignages et le verdict final du jury, composé d'hommes de loi professionnels.

N 2 : Women First - Report of the Women in Fisheries Programme of the ICSF in India, Volume I, 120 pages, US\$20 plus port.

Les femmes des communautés de pêcheurs indiennes ont toujours participé à des activités de pêche. Il existe cependant peu d'informations sur leur rôle exact. Leur travail reste largement invisible, surtout aux yeux des décideurs politiques. Dans la première partie, on trouvera des renseignements sur la place qu'elles occupent dans la filière pêche des neuf Etats à façade maritime de l'Union indienne. Tout au long des 6 000 km de côtes de l'Inde continentale, on passe donc par des zones écologiques diverses et des pêcheries bien différentes, et l'on voit comment les femmes ont pu, d'une façon ou d'une autre, trouver à s'occuper dans ce secteur. Dans la deuxième partie, une série d'articles constituent une présentation plus analytique des problèmes des femmes dans la pêche et de leurs efforts pour s'organiser.

N 3 : Women for Sustainable Fisheries - Report of the First Phase of the Women in Fisheries Programme of ICSF, 69 pages, US\$15 plus port.

Le programme, lancé en 1992-1993, vise à renforcer la participation des femmes dans les organisations de pêcheurs et dans les processus décisionnels à divers niveaux. Ce dossier tire parti des expériences faites dans sept pays différents, tant au Nord qu'au Sud, pour parvenir à une meilleure compréhension

des relations de genre (relations hommes-femmes) dans le secteur de la pêche. Il suggère des stratégies de développement alternatives pour le développement d'une pêche durable dans une perspective féministe.

N 4 : Globalization, Gender and Fisheries - Report of the Sénégal Workshop on Gender Perspectives in Fisheries, 54 pages, US\$10 plus port.

Ce dossier contient le compte rendu de l'atelier organisé par l'ICSF à Rufisque (Sénégal) en juin 1996 et qui avait réuni 33 participants venus de 12 pays. Sur la base de ses travaux, on essaie de développer une analyse globale de la crise de la pêche et de ses conséquences sur les relations de genre au sein des communautés littorales. Les diverses réponses que les femmes tentent d'apporter à cette crise dans leur milieu sont également débattues.

N 5 : Les femmes et la pêche au Sénégal - Rapport du programme "Femmes dans la pêche" de l'ICSF au Sénégal, 55 pages, US\$10 plus port.

Le dossier porte sur les femmes travailleuses du poisson au Sénégal, sur leurs problèmes et leurs efforts pour se mobiliser. Il résume les données contenues dans les trois études menées dans le cadre de ce programme. On découvre également les moyens par lesquels les femmes ont organisé leurs revendications et quelques-unes des initiatives qu'elles ont entreprises.

COMPTE RENDUS DE CONFERENCES

South Asia Workshop and Symposium on Fisheries and Coastal Area Management: Proceedings, 143 pages, US\$25 plus port.

La dégradation des zones littorales et de ses habitats indispensables à la ressource constitue pour les pêcheurs une grande source d'inquiétude. Cette réunion de travail avait rassemblé 42 participants (représentants d'organisations de pêcheurs, membres d'Ong, décideurs politiques) venus du Bangladesh, du Sri Lanka, de l'Inde et des Maldives. Ils ont bien souligné la nécessité d'une approche

multisectorielle de la gestion de l'espace littoral.

Coastal Area Management in South Asia: A comparative Perspective, de Chandrika Sharma, 34 pages, envoyé gratuitement avec la publication précédente.

Ce document d'information a été préparé pour la réunion de travail et le symposium sur la gestion de l'espace littoral en Asie du Sud. Il traite notamment des menaces qui pèsent sur cet environnement dans les pays de la région. Il relate les initiatives qui y ont été prises en tant qu'elles concernent la pêche et aborde les dispositions législatives et réglementaires qui touchent directement au domaine de la gestion du littoral.

Comment passer une commande

Si le montant n'excède pas 100 dollars, régler en espèces (billets de banque) au Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche.

Relevé d'identité bancaire :

CIAPA-ICSF 310-067 4809-66
Banque Bruxelles Lambert (BBL)
agence "Bourse"
rue Henry Maus 9, B 1000 Bruxelles (Belgique)

Pour des montants supérieurs à 100 dollars, on peut payer par chèque à l'ordre du Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche:

ICSF, 65 rue Grétry
B-1000 Bruxelles (Belgique)

Les documents SAMUDRA sont préparés, mis en page et publiés par International Collective in Support of Fishworkers, 27 College Road. Chennai 600 006 (Inde)

Margarita et Ka Onie

Adieu !

Margarita Lizárroga et Sofranio Balagtas sont morts. Les petits pêcheurs et les pêcheurs artisans ont perdu deux grands amis

C'est en juin 1994 que nous avons rencontré Margarita Lizárroga pour la première fois. Le Directeur général adjoint de la FAO lui avait demandé de participer à la conférence organisée par l'ICSF sur le thème *Struggle of Fisworkers: New concerns for Support* pour marquer le dixième anniversaire de la Conférence de Rome.

Sa mission était de présenter le Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO aux travailleurs de la pêche et de faire en sorte qu'ils acceptent de participer à son élaboration. Elle réussit à convaincre les participants que la FAO avait l'intention de rendre ce processus aussi transparent que possible.

Sa visite a constitué une date importante dans les relations entre la FAO et les organisations de pêcheurs artisans et de petits pêcheurs. La sincérité dont fit preuve Margarita à cette occasion fut très appréciée, ce qui décida l'ICSF à participer à cette démarche. Le Collectif s'y associa effectivement et amena dans sa délégation des représentants d'organisations de pêcheurs d'un certain nombre de pays (Philippines, Chili, Inde) lorsqu'il se rendit aux consultations destinées à enrichir la formulation du Code de conduite.

Nous avons constaté, avec surprise, que l'attitude du Comité des pêches de la FAO (COFI) sur la participation des Ong à ce processus se révélait très positive. Les Ong pouvaient soumettre des rapports, faire des observations quel que fût leur statut officiel vis-à-vis de la FAO. Cela contrastait singulièrement avec l'attitude que cette dernière avait eue au cours de la Conférence mondiale de la pêche en 1984 à propos de cette même question. Les commentaires des Ong sur divers articles du Code de conduite furent diffusés parmi les délégués et un certain nombre de leurs remarques incluses dans le document final.

Margarita, qui était la secrétaire de ces réunions, devint le point central des relations FAO-Ong. A l'ICSF, on était particulièrement impressionnés par son attachement à sa mission. Elle était si impliquée dans ce processus qu'on finit par l'appeler "la maman du Code".

Ce fut le gouvernement du Mexique qui donna l'impulsion la plus décisive grâce à la Conférence internationale sur la pêche responsable qu'il organisa à Cancún en mai 1992, avant le Sommet de la Terre de Rio. C'est là que fut défini pour la première fois le concept de pêche responsable.

La Déclaration de Cancún demandait à la FAO de rédiger un Code de conduite pour une pêche responsable de portée internationale. Margarita avait joué un rôle important dans cette initiative mexicaine et son arrivée à la FAO dynamisa l'ensemble du processus.

La réunion de travail et le symposium sur la pêche et la gestion du littoral en Asie de l'Est, organisée par l'ICSF à Chennai (Inde) en septembre-octobre 1996, est peut-être la dernière rencontre internationale à laquelle

elle ait assisté avant de tomber malade. C'est elle qui fit la communication inaugurale du symposium. Elle parla une fois de plus du Code de conduite pour une pêche responsable et demanda que les organisations de pêcheurs participent à sa mise en oeuvre.

On est vraiment surpris de constater combien une seule personne, dotée de profondes qualités humaines et d'un véritable zèle missionnaire, peut faire la différence et changer le cours des choses, surtout lorsqu'il s'agit d'un processus alourdi par toutes sortes d'oppositions et d'incertitudes qui prennent leurs racines dans d'anciens conflits historiques entre les Etats côtiers et les pays de pêche lointaine.

La contribution essentielle de Margarita à cette entreprise a été précisément son approche humaine des choses. Elle a soutenu avec ardeur le secteur de la pêche artisanale et de la petite pêche. Elle avait aussi toujours à coeur de défendre les intérêts des pays en développement, et elle avait joué un rôle très actif en tant que membre de plusieurs délégations officielles de son pays et porte-parole du Groupe des 77.

Avant qu'elle ne rejoigne la FAO, comme membre de la délégation mexicaine auprès de cette organisation, ses sympathies pour la pêche artisanale et la pêche à petite échelle étaient déjà bien connues.

Sa disparition soudaine est évidemment une grande perte, et nous partageons la peine de sa famille et de ses collègues.



Sofranio Balagtas était un homme de petite taille qu'on appelait affectueusement Ka Onie. C'était un pêcheur qui faisait preuve d'un grand dynamisme. Originaire d'un milieu très modeste, il n'avait pas hésité à se confronter à toute la puissance de l'Etat philippin. Au début des années quatre-vingt, alors que le pays subissait le régime martial du Président Marcos, Ka Onie prit la tête d'un combat héroïque pour empêcher la privatisation de la Laguna de Bay (la plus grande lagune d'eau saumâtre du pays) où certains prévoyaient d'élever des chanos. Dans cette résistance, beaucoup de pêcheurs ont perdu leur vie.

Ka Onie s'était rendu à Rome en 1984 pour participer à l'Assemblée internationale des travailleurs de la pêche et de leurs supporteurs, qui fut un évènement historique. A cette époque, il n'y avait pas d'organisation nationale de travailleurs de la pêche aux Philippines, et l'horizon de Ka Onie se limitait à Laguna de Bay.

Il prit l'initiative de réunir au niveau national plusieurs associations provinciales et eut un rôle de leader dans la formation de BIGKIS-LAKAS Pilipinas. Lorsqu'on célébra le dixième anniversaire de la Conférence de Rome à Cebu, BIGKIS-LAKAS Pilipinas était déjà une force avec laquelle il fallait compter.

Ce petit pêcheur qui avait été pourchassé par le régime de Marcos finit par devenir conseiller du Président Rarros. Ka Onie était très respecté

pour ses idées et pour son intégrité. Il avait également participé à l'une des réunions de consultation organisées par la FAO dans le cadre de l'élaboration du Code de conduite.

Avec la disparition de Ka Onie, le mouvement des pêcheurs a perdu un véritable ami. Nous nous joignons à BIGKIS-LAKAS Pilipinas et à CALARIZ pour exprimer nos condoléances à sa famille.

Margarita et Ka Onie étaient des personnes très motivées qui par le travail qu'elles ont accompli ont contribué à améliorer grandement le sort des communautés de pêcheurs artisans et de pêcheurs à petite échelle dans différentes parties du monde.

L'une travaillait "d'en haut", l'autre "d'en bas". Toutes les deux le faisaient de façon désintéressée. Il nous restera d'eux plus qu'un simple souvenir.

Cette chronique nécrologique a été écrite par Sebastian Mathew, secrétaire exécutif de l'ICSF.

Brèves

Elle a grise mine

Début novembre 1997, seize scientifiques internationaux se sont réunis à Sydney (Australie) pour partager leurs connaissances sur les maladies virales de la crevette et faire avancer la recherche dans l'espoir qu'on pourra ainsi diagnostiquer le mal à temps et prévenir les épidémies.

De son côté, le Fonds pour la défense de l'environnement (EDF) des Etats-Unis a publié un rapport de 200 pages intitulé En eaux troubles : les conséquences de l'aquaculture sur l'environnement aux Etats-Unis. [<http://www.edf.org/pubs/Reports/Aquaculture/>].

Dans ce document, on trouvera des informations détaillées sur les dégradations causées par l'aquaculture et un débat sur les stratégies et les technologies disponibles pour lutter contre ce problème.

Saumon et gros sous

Selon les économistes de la Georgia State University et la University of South Florida, les importations de saumon atlantique frais du Chili représentent directement pour l'économie américaine 6 054 emplois à plein temps et près de 110 millions de dollars. Indirectement, cela représente aussi 1 572 emplois à plein temps et 66 millions de dollars supplémentaires de revenus.

Près de 93 % de ces importations transitent par le port de Miami en

Floride. En novembre dernier, le Département du commerce des Etats-Unis a décidé qu'il n'y avait pas assez de preuves pour qu'on applique des droits douaniers compensatoires aux importations de saumon d'élevage chilien, accusé d'être proposé sur le marché américain à des prix de dumping.

On préserve, enfin!

La Commission des pêches de l'Union européenne s'est mise d'accord sur une nouvelle réglementation pour mieux protéger les juvéniles. A partir du 1 janvier 2000, elle exigera une sélectivité accrue des engins de pêche pour réduire les prises accessoires et des mesures de contrôle pour diminuer les rejets, limiter l'usage de certains engins dans des zones de pêche où les juvéniles sont abondants et fixer des tailles minimales du poisson à la capture et à la vente.

On arraisonne

Le chalutier russe Chemyayevo avait été arraisonné pour avoir pêché illégalement dans

la Mer de Bering. Bloqué depuis août 1997 à Kodiak (Alaska), il a été autorisé à partir en novembre après que son propriétaire ait versé une

amende de 190 000 dollars.

Bras dessus, bras dessous

Les autorités japonaises et chinoises ont signé un accord bilatéral sur la pêche qui crée dans la Mer de Chine orientale une zone contrôlée par les deux parties. Elles ont également convenues d'entamer par la suite des discussions sur les secteurs qui font l'objet d'un contentieux avant de procéder à la délimitation des zones des 200 milles. Les quotas seront fixés d'un commun accord, mais c'est au pays ayant juridiction sur le secteur où le délit a eu lieu qu'il reviendra d'appliquer la loi.

Les autorités de Taïwan ont exprimé leur inquiétude quant à cet accord car elles estiment qu'il exclut la prise en compte éventuelle des revendications taïwanaises sur certaines zones.

La glace est brisée

La Russie et l'Islande ont aussi décidé de coopérer en matière de pêche. Les deux pays sont parvenus à un accord cadre qui permettra de négocier des droits de pêche réciproques dans leurs ZEE respectives. Les pêcheurs islandais pourront acheter ou louer des quotas dans la Mer de Barents sous juridiction russe. Cet accord devrait aussi favoriser la coopération, le lancement de projets communs et la création d'entreprises internationales.

Les Sioux déboutés

La Cour Suprême des Etats-Unis a refusé d'examiner en appel une plainte de la tribu sioux de Lower Brule contre des mesures réglementaires prises par l'Etat concernant des

activités de pêche par des personnes qui ne sont pas indiennes ou membres de tribu, cela sur terrain privé et une étroite bande de terre fédérale le long

du Missouri, le tout situé dans les réserves indiennes du Dakota du Sud. Les Sioux Lower Brule et Cheyenne River ont cependant négocié avec le Corps des Ingénieurs des accords qui autorisent les tribus à réglementer la pêche sur des terres situées le long du Missouri dans leurs réserves mais dépendant de ce service.

Halte aux filets dérivants!

Le ministre italien de l'agriculture et de la pêche a annoncé la mise en oeuvre d'un plan de reconversion visant à l'abandon du filet maillant dérivant. Cela concerne 676 bateaux et 3 500 marinspêcheurs. Ce programme est doté de 400 milliards de lires pour aider et dédommager les personnes concernées.

Changement de cap

La Banque asiatique de développement, dont le siège est à Manilles (Philippines), a annoncé une nouvelle politique dans le domaine de la pêche. Alors qu'auparavant il s'agissait surtout d'augmenter la production, "on s'attachera désormais à mettre l'accent sur l'équité, l'efficacité et la durabilité". On encouragera également le secteur privé à participer davantage aux activités de production et de transformation. On

développera la coopération régionale afin de mettre en place des politiques de gestion à long terme qui permettront d'assurer la durabilité des pêcheries.

Droits ancestraux

Cinq "gitans de la mer" (Sama Bajau) originaires de l'île de Roti, près de Timor (Indonésie), avaient été arrêtés pour pêche illégale dans les eaux australiennes au début de 1997. Comparaissant devant le tribunal, ils ont déclaré avoir un droit de pêche immémorial dans cette région.

Leurs ancêtres y venaient plusieurs siècles avant l'arrivée des Européens en Australie, et eux-mêmes avaient donc bien le droit de continuer aujourd'hui leur pêche traditionnelle.

Coréens à l'amende

Une amende de 100 000 dollars a été infligée au bateau coréen Shin Chang 502 pour avoir, début

1997, pêché illégalement à cinq reprises dans les eaux territoriales dépendant des îles Palmyra et Jarvis sous juridiction américaine. Sa cargaison de poisson, évaluée à 18 000 dollars, a été saisie.

Attention, corail !

Au Royaume-Uni, Greenpeace avait demandé à la justice de se prononcer sur la légalité de permis d'exploration pétrolière sous-marine au nord de l'Ecosse où l'on trouve une espèce de

corail de mer froide, *Lophelia pertusa*, qui croît très lentement.

Cette requête a été rejetée par une Haute Cour au motif que l'action en justice n'avait pas été intentée en temps opportun.

L'organisation Greenpeace a annoncé qu'elle va se plaindre auprès de la Commission européenne car ces autorisations seraient en contradiction avec la Directive européenne sur les habitats naturels.

Santé et charité

Les autorités fédérales des Etats-Unis ont accordé une aide de 1,9 million de dollars à Caritas Christi, une organisation qui travaille dans le domaine de la

santé publique et qui dépend de l'archevêché de Boston. Cette subvention contribuera à financer un programme visant à doter les pêcheurs professionnels de la Nouvelle Angleterre d'un système d'assurance sociale. Elle s'ajoute aux efforts déjà consentis par les différents Etats concernés pour aider les pêcheurs de cette région.

La pêche au cyanure

Le World Resources Institute a publié un nouveau rapport intitulé Les mers souillées : stratégies pour combattre la pêche au cyanure en Asie du Sud et ailleurs. On y parle notamment des efforts accomplis par le gouvernement philippin pour lancer une campagne de lutte contre cette méthode de pêche.

Pétroliers mexicains

Blue Tide, qui est le Centre mexicain du Droit de l'environnement, et Greenpeace-Mexique ont annoncé qu'ils ont entamé ensemble à l'encontre de Petroleos Mexicanos, société pétrolière publique jouissant d'un monopole, une procédure judiciaire à cause des dégâts et de la pollution causés dans la mangrove et dans l'estuaire à Laguna del Pom, près du détroit de Campeche, au cours de campagnes de forage et de développement.

Ces deux organisations essaient également d'arrêter, à Ciudad del Carmen, la construction d'installations destinées à comprimer l'azote et à injecter le gaz sous terre afin d'augmenter la production de pétrole.

La FAO consulte

Du 8 au 11 décembre 1997 s'est tenue au bureau régional de la FAO à Bangkok (Thaïlande) une consultation technique sur les politiques de développement d'une crevetticulture durable. A cette réunion ont assisté des délégations gouvernementales de pays gros producteurs ou gros consommateurs de l'Asie et d'Amérique, des observateurs représentant un certain nombre d'agences multilatérales et intergouvernementales et également d'importantes Ong internationales concernées par les activités de ce secteur, par l'environnement et le développement rural.

Il s'est dégagé parmi les participants un consensus : la crevetticulture durable est un objectif à la fois souhaitable et réalisable. Pour en arriver là cependant, il faudrait que les gouvernements adoptent des politiques et des mesures d'application efficaces et qu'ils s'assurent de la collaboration des

professionnels de ce secteur afin que des techniques appropriées soient utilisées aux divers stades de la planification, du développement et du fonctionnement.

Diabolique El Niño !

Compte tenu de l'abondance croissante de l'anchois, dont la pêche avait été interdite en mars 1997 à cause des effets du phénomène climatique El Niño sur les stocks de poisson, les autorités péruviennes ont décidé la reprise de cette pêche. Les scientifiques du Fish and Wildlife Service des Etats-Unis ont annoncé que, du Golfe de l'Alaska à la mer de Chukchi, des

centaines de milliers d'oiseaux (puffins à queue courte, mouettes tridactyles à pattes noires, guillemots) sont morts de faim à cause des modifications survenues dans l'écosystème sous l'effet d'El Niño.

Portes de sortie pour la tortue

La Commission des pêches maritimes de la Floride (Etats-Unis) a proposé l'adoption d'une nouvelle réglementation pour les bateaux crevettiers. Pour réduire de moitié les prises accessoires de poissons, ils devront adapter sur leur chalut l'un des deux systèmes d'évacuation de tortues agréés par les autorités fédérales. Certains pêcheurs de crevette contestent cette mesure car ils pensent qu'il existe d'autres moyens plus efficaces pour parvenir "en douceur" à ce résultat.

"Sa main découpait un sillage dans la mer tandis que son esprit faisait des motifs avec les tourbillons et les stries verdâtres. 'Engourdi et voilé, il errait en imagination dans ce monde sous-marin où des perles s'accrochaient en grappes aux rameaux dessinés dans la blancheur des embruns. 'Dans la lumière glauque, il se transformait tout entier, et le corps à moitié transparent rayonnait sous la cape, verdâtre aussi, qui l'enveloppait."

*— extrait de **Promenade au phare** de Virginia Woolf*

L'ICSF est une organisation non gouvernementale internationale travaillant sur des questions concernant les pêcheurs du monde entier. Ce Collectif est reconnu par le Conseil économique et social des Nations unies et inscrit sur la liste spéciale des Ong internationales du BIT. Il a aussi obtenu le status d'organisme de liaison auprès de la FAO. L'ICSF est enregistré à Genève et a un bureau à Chennai (Madras) et un bureau à Bruxelles. Il constitue un réseau mondial de militants associatifs, d'enseignants, de techniciens, de chercheurs et de scientifiques. Ses activités incluent le suivi et la recherche, les échanges et la formation, des campagnes et des programmes d'action, la communication. Sa revue SAMUDRA sera heureuse de recevoir des articles ou des réactions. Toute correspondance doit être adressée au bureau l'ICSF à Chennai (Inde).

Les opinions et les positions exprimées dans les articles publiés sont celles de l'auteur. Elles ne représentent pas nécessairement la position officielle de l'ICSF.

On peut désormais trouver SAMUDRA sur le World Wide Web ("la Toile") à la page ICSF du site <http://www.gmt2000.co.uk/icsf>

publié par

Sebastian Mathew
pour le Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche (ICSF)
27, College Road, Chennai 600 006, Inde
tél : (91) 44 827 5303 fax : (91) 44 825 4457
e.mail: mdsaab06@giasmd01.vsnl.net.in

bureau de Bruxelles:
65, rue Grétry, B-1000 Bruxelles, Belgique
tél : (32) 2 218 1538 fax : (32) 2 217 8305
e-mail : gilletp@skypro.be

sous la direction de

SAMUDRA Editorial

mise en page

Satish Babu

illustrations

James S.Jairaj

couverture

photographie de F. Moura Machado

crédit photographique

F. Moura Machado, NOVIB, Sebastian Mathew
Brian O'Riordan, Niny Kraan, Cornelia Quist.

brèves

avec la permission du Congressional Research Service

traduction

Gildas Le Bihan – CRISLA, Lorient

imprimé par

Nagaraj and Company Pvt. Ltd, Chennai